L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1600 - VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Victime collatérale de la Covid

Pas de Salon de l'Agriculture en 2021 !



Dans la longue série des événements qui ont été supprimés ou repoussés en raison de la crise sanitaire, l'annulation de l'édition 2021 du Salon de l'Agriculture résonne d'un écho particulier. Déjà, l'an passé, le salon avait été écourté et sa tenue avait suscité des débats, alors que la pandémie pointait. Aujourd'hui, et quatre mois avant la date prévue, les organisateurs n'ont pas voulu prendre de risques inconsidérés. Reste que l'agriculture perd, pour un an, un des grands marqueurs de son identité.

Page 02.

Côte d'Or

› Expertises de terrains et de stabulations

La géobiologie au service de l'agriculture



Nièvre

› Éleveur & Engagé

Quand des éleveurs prennent en mains leurs débouchés



Yonne

› Viticulture

Lutter contre l'enroulement viral



DOSSIER SPÉCIAL TRACTEURS

Pages 20-29

Encarts : Europagri (sur certains cantons), Sureau Agriculture (sur certains cantons).





Sommaire

Côte d'Or
04 • Agrilocal 21 : Une affaire qui roule
05 • Chambre d'agriculture : Un invité de choix
06 • Groupement de défense sanitaire : La contre-attaque est lancée
07 • Expertises de terrains et de stabulations : L'appel à un(e) géobiologue

Nièvre
08 • Élevage ovin : Bien choisir son chien de protection
09 • Éleveur & Engagé : Quand des éleveurs prennent en mains leurs débouchés
10 • Cosne-sur-loire : Un méthaniseur va sortir de terre
11 • Économie : Le revenu des agriculteurs s'érode encore un peu plus

Yonne
12 • Viticulture : Un projet de recherche pour lutter contre l'enroulement viral
13 • Initiative : Un projet collectif sur la culture de la noix
14 • Assemblée générale : L'élevage du secteur Alysé souffre
15 • Eau potable : À la reconquête de la qualité de l'eau

Région et ailleurs
16 • Interview : « *Le profil des candidats à l'installation évolue profondément* »
17 • Alsoni Conseil Élevage : Une assemblée générale statutaire particulière…

Filières
18 • **Cultures** Jaunisse nanisante : Comment réduire le risque dès le semis ?
19 • **Élevage** Porcs : Biosécurité, réduction des émissions et bien-être

Dossier
20-29 • Dossier spécial tracteurs

Infos Services
30 • Firmes et machinisme
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Pour cause de crise sanitaire

Le Salon de l'Agriculture 2021 n'aura pas lieu

C'est officiel depuis le 13 octobre : l'édition 2021 du Salon de l'Agriculture est annulée en raison de la Covid-19.



Après une édition 2020 qui suscitait déjà le débat, alors que la pandémie arrivait, les organisateurs ont jugé plus raisonnable d'annuler celle de 2021.

Pour son édition 2020 déjà, le Salon de l'Agriculture avait donné lieu à des débats (encore en sourdine à l'époque) sur l'opportunité de sa tenue, face à la menace montante représentée par la pandémie de Covid-19. Une menace qui s'est largement concrétisée depuis et ce qui n'était encore qu'un « bruit de fond » en février 2020, est devenue aujourd'hui un problème planétaire, impitoyable pour les évènements rassemblant les foules. Verdict : l'édition 2021 du Salon de l'Agriculture n'aura pas lieu. L'annonce de cette annulation a été officialisée dans la soirée du 13 octobre, soit quatre mois avant la tenue de l'évènement mais les enjeux financiers d'un côté et la certitude de devoir, dans les semaines qui viennent, affronter une seconde vague de l'épidémie, de l'autre, auront eu raison de la volonté de l'organisateur, Comexposium, par ailleurs placé en procédure de sauvegarde, fin septembre. Jean-Luc Poulain, président du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) a précisé : « *la réalité de la pandémie fait que chacun doit prendre ses responsabilités vis-à-vis des exposants, des institutionnels, des équipes et des visiteurs. Nous ne pouvons prendre le risque d'un événement annulé par les autorités publiques avec les conséquences que cela entraînerait pour chacun* ».

Solutions alternatives

L'équipe d'organisation travaille à construire un ou des temps forts qui, sans remplacer le salon, permettraient au secteur agricole de s'exprimer et d'être entendu. Concernant le Concours général agricole, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ceneca, qui en sont les copropriétaires, ont décidé le maintien des concours des produits et des vins dans des conditions qui seront précisées prochainement. Les concours d'animaux, quant à eux, sont reportés en 2022. Une majorité des races s'était, de toute façon, exprimée contre leur tenue. Une alternative au hall des régions sera proposée au travers de marchés de produits fermiers à Paris et en province. Par ailleurs, les organisateurs recherchent un lieu à Paris pour accueillir professionnels et politiques - dont le Président de la République - pour une journée de débat, autour notamment du thème de la souveraineté. « *Nous allons essayer de garder les débats médiatiques qui ont lieu chaque année entre politiques et professionnels* », souhaite Jean-Luc Poulain.

la météo présentée par Dijon Céréales

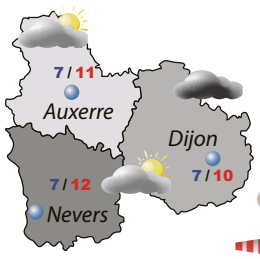
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Octobre

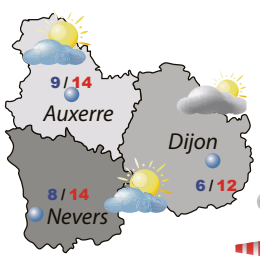


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Nord 10 km/h

Sainte Edwige
Soleil : 08h13 - 19h00
Lune : 07h20 - 19h17

Samedi 17 Octobre



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 13 à 15°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Baudouin
Soleil : 08h15 - 18h58
Lune : 08h45 - 19h42

Dimanche 18 Octobre



Couvert
Un temps couvert en perspective. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 14 à 16°C
Vents : Sud-Est 20 km/h

Saint Luc
Soleil : 08h16 - 18h56
Lune : 10h11 - 20h10

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 Octobre au Mercredi 21 Octobre
Des précipitations sont attendues.
Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C — T° maxi : 15 à 17°C

Du Jeudi 22 Octobre au Dimanche 25 Octobre
Un ciel de traîne s'annonce pour cette période.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Région

Le Plan d'accélération de l'investissement n'oublie pas l'activité agricole

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a adopté, le 9 octobre, un Plan d'accélération de l'investissement de 435 millions d'euros. Quelle part réserve-t-il aux activités agricoles ?

Créer de l'activité et soutenir l'emploi : tels sont les deux missions que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté fixe au plan d'accélération de l'investissement adopté au cours de l'assemblée plénière réunie le 9 octobre à Dijon. Un plan qui veut s'inscrire en complémentarité du plan de relance national et qui prend évidemment en compte les effets délétères de la crise de la Covid-19 sur l'activité économique en ciblant trois priorités : l'emploi, l'écologie, et les territoires et solidarités. Autant de domaines transversaux qui touchent à plusieurs secteurs économiques et peuvent donc aussi concerner l'agriculture. Sur les 435 millions d'euros de ce plan (auxquels il faut ajouter 105 millions d'euros de fonds européens), quelle part devrait y être consacrée, de manière directe ou indirecte ? En comptant large, plus de 69 millions d'euros pourront bénéficier, plus ou moins directement, au secteur agricole.

Au chapitre du soutien à l'agriculture durable et résiliente : 1 million d'euros est prévu pour le programme d'aide au stockage des eaux pluviales. 1 million d'euros également pour soutenir les investissements de protection contre le gel en viticulture. 1 million d'euros encore, pour soutenir le raccordement des installations photovoltaïques sur bâtiments agricoles. 500 000 euros vont aller à l'aide à l'intégration de l'agroforesterie dans les modèles agricoles. Enfin, 1,5 million d'euros sera consacré au soutien aux exploitations qui investissent pour réduire l'utilisation d'intrants et de pesticides.

Au chapitre du soutien aux entreprises et à l'innovation : 3,5 millions d'euros vont être consacrés à la construction d'un fonds d'investissement pour les entreprises de l'agroalimentaire afin de maintenir les centres de décision sur la région.

10 millions d'euros vont être utilisés pour le traitement des friches industrielles et commerciales, et pour éviter l'étalement urbain et l'artificialisation des terres agricoles.

Au chapitre de la consolidation de l'économie de proximité et de l'Économie sociale et solidaire (ESS) : 1,5 million d'euros va être consacré au soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales.

Au chapitre de l'expansion et du stockage des énergies renouvelables : 22,4 millions euros seront consacrés au déploiement de l'énergie solaire. Dans cette enveloppe, une dimension agricole est incontournable, entre l'équipement de bâtiments et le photovoltaïque au sol.

Au chapitre de l'adaptation au changement climatique et aux enjeux de gestion de l'eau : 10 millions d'euros sont budgétés pour un appel à projets sur la protection et la gestion de la ressource en eau.

Au chapitre de la promotion de la filière forêt-bois : 1 million d'euros sera consacré au soutien des plateformes de stockage de bois scolytés. 5 millions d'euros sont budgétés pour l'aide à la construction bois exemplaire, notamment pour les bâtiments publics. Le plan d'accélération prévoit également la constitution d'un groupe forestier afin de faire de certaines forêts des modèles de gestion durable et exemplaire.

Au chapitre du renforcement de l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : 11,2 millions d'euros pour appuyer les projets d'aménagement durable de l'espace public, ceux consacrés aux mobilités douces, et à l'alimentation de proximité.

BERTY ROBERT

Numérique

La donnée numérique agricole au cœur de nombreux enjeux

Lors de son assemblée générale tenue fin septembre, l'association Agro EDI Europe a réuni ses 280 adhérents. L'occasion de marquer un point d'étape sur les travaux réalisés et de présenter un ambitieux programme pour les acteurs de la filière fertilisation.

Agro EDI Europe (AEE), association qui regroupe l'ensemble des acteurs économiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire (filières déjà structurées, entreprises individuelles ou organismes intéressés) autour du développement du numérique et de l'Echange de données informatisé (EDI) dans l'amont de l'agroalimentaire, a tenue son assemblée générale fin septembre. Son président, Jérôme Calleau, également à la tête d'InVivo, à l'origine de l'association, a rappelé que «*depuis 1992, le travail d'Agro Edi Europe pour faciliter l'échange de données numériques entre les acteurs du monde agricole a permis la création de 7 standards internationaux et pas moins de 9 000 données codifiées au sein de 54 référentiels*». Un travail qui a permis de réaliser 15 projets de collecte et de valorisation de données ces 10 dernières années. Parmi les défis techniques relevés par AEE, il faut retenir le projet Epiphyt menée à la demande du ministère de l'Agriculture pour supporter un réseau national d'épidémio-surveillance végétale dans le cadre de la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

Aller plus loin que la réglementation

Autre défi relevé en 2019 : la traçabilité des céréales du champ à la baguette pour le compte d'Intercéréales et de sa filière CRC. En effet, les acteurs de l'amont à l'aval de cette filière sont nombreux. AEE a donc réalisé une plateforme collaborative en mesure de permettre les échanges et partages de données tout au long de la gestion des flux physiques, financiers et des flux de données. «*L'objectif consistait à aller plus loin que la traçabilité réglementaire d'ores et déjà exigée pour l'identification et le rappel des produits en cas de non-conformité*» explique Bruno Prépin, délégué général d'AEE. Un outil de transparence pour tracer les étapes des céréales à l'origine de la baguette et auxquelles le consommateur peut accéder par la simple lecture d'un QR Code avec son smartphone. Une autre mission, particulièrement technique, mobilise également l'expertise d'AEE depuis 2018 : La base de données Produits fertilisants. A l'origine de ce projet, il y a une forte demande des distributeurs (négoces et coopératives) souhaitant harmoniser leur gestion commerciale et logistique pour tous les produits d'approvisionnement agricole. Les fabricants de produits fertilisants ont souhaité répondre à cette demande en missionnant l'AEE. Bruno Prépin détaille les enjeux : «*La création d'un tel outil doit permettre la centralisation des informations produits des fabricants puis leur transmission vers leurs clients distributeurs via des protocoles standardisés*».

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)
Notes : www.agroedieurope.fr

en bref

Élevage Les députés adoptent la première étape de la réforme de la Base de données nationale d'identification

En séance publique le 7 octobre, les députés ont adopté un amendement confiant à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) la mission de collecter et traiter les données d'identification animale recueillies par les Établissements de l'élevage (EDE). Cette disposition a été introduite par un amendement du gouvernement au projet de loi Ddaue (adaptation au droit européen), lequel a été adopté dans son intégralité et fera l'objet d'une commission mixte paritaire. Concrètement, les Chambres géreront un fichier appelé Base nationale des opérateurs (BNO), qui « *rassemblera tous les détenteurs – même temporaires – d'animaux soumis à obligation d'identification.*» Il s'agit de la première étape de la réforme de la Base de données nationale d'identification animale (BNDI), que le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) proposait de déléguer aux professionnels dans un rapport publié en avril. L'étape suivante consistera en la création d'une base bovine dédiée gérée par les professionnels, comme il en existe déjà en ovins, porcins et volailles. Le ministère travaille à l'élaboration d'un cahier des charges afin de lancer un appel à candidature, auquel l'APCA devrait postuler.

Grande distribution Serge Papin missionné par Julien Denormandie sur la répartition de la valeur

Introduisant la conférence Stratégies commerciales du magazine LSA le 7 octobre, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a annoncé qu'il confiait à l'ancien patron de Système U, Serge Papin, une mission relative à la « *répartition de la valeur* » dans les filières agroalimentaires. Ce thème fait référence à l'atelier 5 des États généraux de l'alimentation (EGA) que Serge Papin avait coprésidé avec François Eyraud (DG produits frais chez Danone) fin 2018. « *L'objectif est de continuer à faire vivre la dynamique de l'atelier 5 des EGA consacré à la répartition de la valeur* », a déclaré le ministre, selon LSA. Serge Papin aura pour mission de réaliser un bilan de l'atelier 5 et de ses déclinaisons dans la loi, d'identifier les meilleures pratiques nationales ou locales et d'effectuer des recommandations.

Cultures Vers une diminution des emblavements de pommes de terre

« *La Covid-19 a modifié profondément les paramètres des campagnes 2019-2020 et 2020-2021* », constate l'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT). Dans le secteur de l'industrie, la reprise de l'activité est réelle, mais elle n'atteint encore que 85 % des possibilités. « *Elle ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant plusieurs mois* », estime l'Union. Conséquences : les surfaces en contrat pour la campagne 2021-2022 sont attendues à la baisse. En revanche, sur le marché du frais, la crise sanitaire et notamment la période de confinement, se sont traduites par une relance de la consommation des ménages. « *Mais il n'existe aucun élément qui appellerait à une augmentation des surfaces en 2021. L'équilibre reste fragile et doit être préservé* », précise l'UNPT. Enfin, la filière fécule est toujours à la recherche de surfaces pour 2021 et dispose de contrats et de plants. Forte de cette analyse de la situation du marché de la pomme de terre, l'UNPT émet ses préconisations pour la préparation de la prochaine campagne. Elle recommande aux producteurs « *de ne retenir que les débouchés rémunérateurs, de baisser leurs emblavements 2021 en pommes de terre de consommation de 15 % et de consolider leur surface en céréales ou en pommes de terre féculières* ». Selon une étude que l'UNPT a conduite en 2018, une augmentation de 1 % de la production au-delà du niveau de la demande se traduit par une baisse de valorisation pour le producteur de 7 %.

Lait Les produits français perdent du terrain en Europe

« *Si ses exportations sont globalement orientées à la hausse, la France tend à perdre des parts sur le marché intra-UE, pour l'ensemble des produits laitiers* », observe FranceAgriMer dans une étude dédiée aux échanges français de produits laitiers avec l'Union européenne parue le 8 octobre. Pourtant la France, deuxième producteur de lait de vache de l'UE derrière l'Allemagne, a de larges disponibilités pour ses exportations. Mais depuis la fin des quotas laitiers, la concurrence s'est fortement accentuée en Europe, où de nombreux pays (Irlande, Belgique, Pologne, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni) ont accru leur production et leurs exportations. « *Ces pays sont devenus des concurrents de la France, sur le marché français, mais aussi sur leurs marchés respectifs, ou sur le marché intra-UE, impactant à la fois le niveau des importations et des exportations françaises* », explique FranceAgriMer. En 2019, la France ne dégage plus que 11% de ses excédents commerciaux en valeur de son commerce avec l'Union européenne, contre 31% en 2016 et plus de 50% sur les années 2000.

► Point de vue

Les éleveurs ont besoin de prix!

Depuis plusieurs semaines, les prix de vente des broutards ne cessent de baisser, et ce de façon totalement décorrélée des réalités du marché : exports vers l'Italie stables voire en hausse par rapport à 2019, demande du marché européen présente… Pourtant, depuis des semaines, avec un prix de vente à 2,38 €, nous perdons 150 € par animal vendu ! Beaucoup d'entre nous n'ont d'autre choix, face à la situation climatique et économique, que de vendre leurs animaux. Certains profiteraient-ils de la situation ? Nous ne pouvons pas rester sans agir face au hold-up des 4 exportateurs qui font le marché aujourd'hui. Aussi, si nous sommes conscients que peu d'entre vous seront en capacité de le faire, nous vous incitons à ne pas mettre vos broutards sur le marché. Il n'est pas question de demander l'impossible à ceux qui n'ont ni le fourrage, ni la place, ni la trésorerie nécessaire au décalage des ventes, mais simplement d'inciter ceux qui le peuvent, à ne pas se précipiter. Cette action, menée au niveau du territoire peut porter ses fruits. Les marchés réagissent vite et ces quelques animaux retenus en ferme peuvent faire la différence.

Jean Luc Gerbron, secrétaire général de la commission Bovins Viande

► Formations

22/10 S'initier à la méthode Obsalim - niveau 1
Nord Côte-d'Or. Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 Tél. 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

22/10 Maîtriser la reproduction en élevage bovin
Châtillon-sur-Seine. Contact : Virginie Pabiou, GDS21 - virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com Tél. 06 09 14 55 07

02/11 L'histoire agricole du Châtillonnais est encore à écrire
Châtillon-sur-Seine. Contact : Mathilde Matrat, CA21 Tél. 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

2, 9 et 16/11 Évoluer et (ré)agir en période de changements
Bretenière. Contact : Aline Parize, CA21 Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

17/11 Rédiger son DUER
Châtillon sur Seine. Contact : Aline Parize, CA21 Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Agrilocal 21

Une affaire qui roule

Une nouvelle rencontre entre producteurs et acheteurs de la restauration collective était organisée le 7 octobre à Talant.



Fervents défenseurs de l'agriculture côte-d'orienne, Marc Frot et François Sauvadet ont eux-mêmes échangé avec chaque producteur, histoire de « *prendre la température* » du terrain.

C'était leur troisième édition. Les rencontres Agrilocal se sont tenues la semaine dernière en présence de 35 producteurs et 39 représentants de la restauration collective. Cette journée organisée par le Conseil départemental de la Côte-d'Or, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a permis aux agriculteurs de présenter leur savoir-faire, de faire déguster leurs bons produits et de nouer de nouveaux contacts professionnels dans le respect, bien sûr, des mesures sanitaires en vigueur.

Tout au long de l'année

Au-delà de ces rencontres annuelles, Agrilocal est une plateforme ouverte à tout utilisateur du département via le site www.agrilocal21.fr. Cet outil facilite là aussi la mise en relation et les achats entre producteurs et acheteurs publics. Depuis son lancement en 2018, 69 acheteurs et 115 fournisseurs se sont laissé tenter par la plateforme.

Vive la proximité

Avec Agrilocal 21, le Département poursuit son engagement pour promouvoir l'agriculture de proximité. L'objectif de la démarche est double : répondre à la demande émanant des consommateurs et des chefs de cuisine de consommer des produits agricoles locaux et de qualité, créer de la valeur ajoutée par une diversification de débouchés pour les agriculteurs du territoire, dans un contexte de crise et d'incertitudes au sein de la profession.

AG



Aline de Bast, éleveuse de chèvres à Barjon, prenait part à son troisième salon consécutif. Cette productrice de fromages, yaourts et faisselles a noué plusieurs contacts avec des professionnels de la restauration collective : « *Ces rencontres sont vraiment les bienvenues, elles permettent à des petits producteurs comme moi de se faire connaître et de trouver de nouveaux débouchés. J'espère que les échanges de ce jour vont se concrétiser* ».

Charles Virely, accompagné d'un stagiaire, est venu présenter ses pommes de terre cultivées sur deux hectares à Époisses. L'agriculteur avait à cœur d'entretenir et développer ses contacts professionnels : « *Ces rencontres sont intéressantes, Agrilocal est un très bon outil, vraiment. Pour être encore plus au top, il faudrait pouvoir regrouper certaines livraisons et travailler un peu plus en amont. Les produits locaux le méritent : les commandes ont explosé durant le confinement. Les consommateurs ont pris conscience qu'il était possible de manger de bons produits locaux à des prix raisonnables. Nous sommes malheureusement en train de perdre cette dynamique : à nous, producteurs, de la retrouver* ».





La P'tite Ferme, créée en 2015 à Poiseul-la-Ville, participait à ses toutes premières rencontres Agrilocal. Valérie et Jean Bertrand ont échangé avec les responsables de plusieurs établissements, notamment des écoles. Le couple côte-d'orien souhaite diversifier sa clientèle pour écouler ses viandes de bœuf, de veau, d'agneau, de porc et ses excellentes charcuteries.

Chambres d'agriculture

Un invité de choix

Sébastien Windsor participait au dernier bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Le président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) était à Bretenière lundi après-midi. Exploitant agricole en Normandie, Sébastien Windsor avait à cœur de rencontrer ses collègues de Côte-d'Or et participer à leurs travaux. *« Pour bien accompagner et coordonner un réseau, cela va sans dire, il faut bien connaître le terrain et les différents enjeux agricoles »*, soulignait cet homme de 50 ans, élu en février dernier pour représenter l'APCA, organisme à la tête des 103 Chambres d'agriculture françaises. Sébastien Windsor a évoqué l'actualité de l'APCA, et notamment une récente rencontre avec le ministre de l'Agriculture : *« Julien Denormandie nous a assuré qu'il n'y aurait pas de baisse de la TATFNB (taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti), c'est une bonne nouvelle, notre budget 2021 sera maintenu et nous permettra de continuer nos différentes missions sans perturbations. Le fonctionnement des Chambres départementales est aussi conforté. C'est une autre satisfaction : le ministre mise beaucoup sur le plan stratégique 2019-2025 des Chambres d'agriculture, un certain nombre des objectifs relève justement du plan de relance »*. Sébastien Windsor a présenté ce plan stratégique aux membres du bureau côte-d'orien : *« celui-ci vise à accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques, il affiche la volonté de créer davantage de valeur dans les territoires et de faire dialoguer l'agriculture et la société. Notre plan, élaboré en pleine concertation avec le réseau, compte seize domaines d'activité bien définis. En pratique, chaque Chambre rédige une feuille de route pour atteindre ces objectifs. Rien n'est bridé dans le fonctionnement, ce plan laisse la part belle aux initiatives locales »*.

Réactions

Sébastien Windsor juge *« très intéressants »* les échanges du jour, en faisant remarquer que la Côte-d'Or est très en avance dans certains domaines, notamment celui de la formation dispensée aux agriculteurs. Ce Normand orienté dans les grandes cultures et dans un atelier porcin s'est également exprimé sur deux points à l'ordre du jour, à savoir le photovoltaïque au sol et les zones intermédiaires : *« votre département est très impliqué dans ces deux dossiers. La situation économique des zones à faibles potentiels est dramatique, 10 à 15 % des exploitations agricoles pourraient arrêter leurs activités dans les deux prochaines années. Pour ces zones, de l'argent est nécessaire à court terme pour pouvoir franchir le cap. Un débat autour de la prochaine Pac est aussi amorcé pour obtenir un rééquilibrage des soutiens. Des réponses structurelles doivent être apportées, c'est même la plus grande des priorités selon moi. Les solutions peuvent émerger de la production d'énergie, du stockage et de la revente de crédits carbone, de nouvelles filières… La Côte-d'Or est très impliquée dans le photovoltaïque au sol, elle prend ce sujet à bras-le-corps, seuls un ou deux autres départements sont au même stade de réflexion, et encore… Vos élus tentent de bien cadrer les choses pour ne pas laisser faire n'importe quoi sur vos territoires. Leur démarche est très pragmatique dans l'idée d'apporter des compléments de revenus au plus grand nombre d'agriculteurs. La démarche est conjointement menée avec la DDT : les futurs porteurs de projets non agricoles devront se plier à des critères bien définis et s'inscrire dans cette démarche où l'activité agricole restera dominante »*.

AG



Sébastien Windsor et Vincent Lavier, en début de semaine à la Maison de l'agriculture.

Réaction de Vincent Lavier

Le président de la Chambre d'agriculture voyait d'un très bon œil la venue de Sébastien Windsor : *« Le président de l'APCA réalise une tournée des départements et prend le temps d'aller à la rencontre des élus, c'est le meilleur moyen de faire fonctionner notre réseau. Le projet qu'il nous a présenté nous apporte une certaine lisibilité, ce plan stratégique montre aux services de l'État et au ministère que nous utilisons l'argent public de manière intelligente »*. Vincent Lavier livre son ressenti sur les zones intermédiaires et le photovoltaïque au sol : *« un certain nombre de planètes sont aujourd'hui alignées pour que les secteurs à faibles potentiels fassent enfin l'objet d'une reconnaissance. Nous ne savons pas encore comment celle-ci se matérialisera. Pour le photovoltaïque au sol, nous sommes très sollicités par des porteurs de projets… La DDT s'est proposé d'écrire une doctrine qui servira de base de discussion »*.

Plaquette forestière

Une alternative au paillage

Un agriculteur de Francheville met à disposition un produit moins cher et plus absorbant que la paille.



Olivier Jacquand commercialise et fait livrer de la plaquette forestière aux éleveurs. La société Jacquand Énergie répond à tout type de demande.

Les mois de mars et avril laissaient présager une très mauvaise récolte de paille. *« Ça n'a pas raté, la baisse de rendement a été de 60 % dans notre secteur et même au-delà »*, déplore Olivier Jacquand. Cet exploitant agricole de 48 ans avait aussitôt anticipé un problème de disponibilité. Gérant d'une société dédiée à l'achat, à la transformation et à la revente de fourrages, Olivier Jacquand s'est aussitôt approvisionné en plaquette forestière destinée à la litière animale. Le produit provient de différents marchands de bois basés dans le département. *« Plusieurs essences sont présentes, aussi bien des conifères que des feuillues, à l'exception du chêne dont les tannins pourraient engendrer des problèmes d'acidité »*, décrit le Côte-d'orien. La société Jacquand Énergie répond à tout type de demande et peut livrer jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres de Francheville. La plaquette forestière présente deux avantages de taille avec son prix (30 % moins cher que celui de la paille) et son pouvoir absorbant (parfois 10 à 15 % plus important). Olivier Jacquand, rencontré le 29 septembre sur son exploitation, faisait livrer trois camions de plaquette forestière dans la même journée, tous en direction de Saulieu et de ses alentours. Deux premiers camions étaient partis quelques jours plutôt dans le secteur de Semur-en-Auxois. *« Compte tenu des faibles volumes de paille disponibles cette année, sans parler de leur prix, il paraît judicieux de consacrer sa paille uniquement pour l'alimentation des animaux, pour ne pas risquer d'en manquer en fin d'hiver. Plusieurs alternatives existent pour le paillage et la litière, la plaquette forestière fait partie des possibilités à envisager. La Chambre d'agriculture de la Nièvre avait consacré une étude à ce produit, en démontrant ses bénéfices »*, commente l'agriculteur. Contact : 06 87 21 21 00, ojacquand@gmail.com. **AG**

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Groupement de défense sanitaire

La contre-attaque est lancée

Un nouveau plan de lutte contre la tuberculose bovine a été présenté puis validé par le préfet, la semaine dernière à Dijon.



Jean-Luc Chevalier, président du GDS, a dévoilé les grandes lignes du dispositif. Casser le cycle des recontaminations fait partie des principaux objectifs. Les premières actions seront déployées sur le secteur de Montbard, les vallées de l'Ouche et de l'Ozerain.

Des chiffres qui repartent à la hausse (9 foyers lors de la dernière prophylaxie), un taux de recontaminations jamais atteint (88 %) : la situation face à la tuberculose bovine était suffisamment inquiétante pour réagir et redonner des perspectives au monde de l'élevage côte-d'orien. Le Groupement de défense sanitaire a pris les choses en main en dévoilant un nouveau plan de lutte le 7 octobre lors de son assemblée générale. *«Ce plan a la vocation de casser le cycle des recontaminations en apportant des solutions techniques et financières aux éleveurs concernés, et en baissant le nombre des foyers bovins et dans la faune sauvage sur les cinq prochaines années»*, souligne Jean-Luc Chevalier, président du GDS. Le plan engagera trente-cinq partenaires publics et privés dans une quarantaine d'actions destinées à renforcer les mesures de biosécurité en zone infectée, agir sur les équilibres de la biodiversité, tirer les enseignements de la recherche appliquée et mobiliser les dépenses nécessaires.

Embauche d'un coordinateur

«Ce plan se doit d'être évolutif, en tenant compte des avancées du terrain et des nouvelles technologies», poursuit Jean-Luc Chevalier. *«Cette partition composée par les éleveurs, devra être jouée par plusieurs instruments avec chacun sa tonalité. Ces instruments, ce sont nos différents partenaires para-agricole, de l'univers de la faune sauvage, de l'administration, des collectivités départementales et régionale. Il nous faut ici un chef d'orchestre : pour ce plan départemental, cela se traduira par l'embauche d'un coordinateur des actions mises en place. Ce poste, financé par l'État, sera en relation avec les éleveurs de la zone concernée et les 35 partenaires du plan identifiés à ce jour, de façon à coordonner au mieux les mesures, en particulier de biosécurité, en fonction des risques constatés»*.

Soutien de la DDPP

La Direction départementale de la protection des populations accompagnera le GDS et l'ensemble de ses partenaires en assurant la coordination des actions, de manière à faciliter leur mise en œuvre et leur financement. Près de 135 000 euros seront déjà engagés pour la campagne 2020-2021 sur la base d'un conventionnement, avec un financement apporté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Parallèlement, le plan de relance, dans son volet *«modernisation des élevages»* apportera un appui financier en matière d'investissement dans la biosécurité et dans le bien-être animal. Les premières actions concrètes seront déployées avant la fin de l'année sur le secteur de Montbard, les vallées de l'Ouche et de l'Ozerain. La réalisation des actions sera pluriannuelle et territorialisée au plus près des territoires concernés par ces problématiques sanitaires. *«Chacun doit se responsabiliser, chacun doit comprendre que ces mesures sont faites pour lui et chacun doit s'investir dans cette lutte»*, a souligné Isabelle Bourion, sous-préfète de l'arrondissement de Montbard, qui a ouvert puis clôturé cette assemblée.

AG

Le Département répond présent

François Sauvadet, président du Conseil départemental, a lui aussi salué le travail du GDS. La « *première des priorités* » est d'être aux côtés des éleveurs qui subissent les recontaminations : *«La situation est très dure pour ceux qui sont touchés de manière récurrente. Nous devons les accompagner. La solidarité doit jouer dans les zones à risques identifiées. Un grand travail collectif et de pédagogie s'impose avec la Chambre d'agriculture et les services de l'État. Les efforts de recherches doivent aussi se poursuivre».*

Exemples de mesures

De nombreuses mesures ont été citées lors de cette assemblée, comme celles relatives à la biosécurité stratégique sur le foncier (MAE, aménagement foncier, échanges parcellaires, accords de voisinages, réorientation temporaire technico-économique des parcelles classées à haut risque) ou encore sur le mode d'élevage (changement d'orientation, adaptation aux changements climatiques).

Insolite

Décomplexés, ces jeunes

Les JA de Côte-d'Or préparent un nouveau calendrier version *«Dieux du stade»*.


Quinze personnes - sans le moindre vêtement - apparaîtront dans cette nouvelle édition, disponible début novembre.

2021, année érotique ! Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or se lancent dans de nouvelles photos dénudées pour garnir les pages de leur calendrier de la nouvelle année. Quinze personnes (13 garçons et deux filles) se sont prêtées au jeu mardi 6 octobre à Verrey-sous-Salmaise, en présence de Christophe Fouquin, photographe professionnel. Ont relevé le défi : Antoine Carré, Paul Lagoutte, Cyril Bret, Florian Dureuil, Benoît Laprée, Antoine Guyon, Thomas Fromentin, Julien Baulot, Lilian Jannier, Geoffrey Sauvageot, Vianney Thivant, Yannick Salomon, Ludovic Guenebaut, Lisane Carré et Émilie Delferrière. *«Le succès enregistré en 2020, pour notre première tentative, nous a motivés à relancer l'opération. L'idée est une nouvelle fois de faire le buzz pour que l'on parle en bien des Jeunes agriculteurs»*, indique Marjolaine Perraudin, animatrice du réseau JA. Pas moins de 700 exemplaires seront disponibles début novembre à la Maison de l'Agriculture de Bretenière. JA21 n'exclut pas de procéder à de nouvelles commandes, selon les besoins.

Une participation d'au moins 5 euros sera demandée pour se procurer ce calendrier 2021, dans lequel sont déjà impliqués plusieurs partenaires du monde agricole. Renseignements : 03 80 68 67 70.

AG

Reproducteurs charolais

La Côte d'Or exporte bien

La vente de Charolles s'est tenue le 30 septembre, 25 des 47 veaux charolais présentés à cette édition ont trouvé preneur dans les quatre coins de la France. Trois animaux de Côte-d'Or ont réalisé de très belles enchères : Roi des près (Gaec Froidurot, Jours-lès-Baigneux) a été vendu 5 200 euros à deux éleveurs de la Creuse, Raceur (Gaec Virely, Ecutigny) a été acquis pour la coquette somme de 6 500 euros par trois éleveurs du Puy-de-Dôme, Ricardo (Gaec de Saint Roch, Recey-sur-Ource) a enregistré une enchère de 4 700 euros pour rejoindre un cheptel en Moselle. La Côte-d'Or s'est également distinguée du côté des acheteurs : le Gaec Froidurot a réalisé la deuxième enchère la plus élevée de ce rendez-vous en achetant Rossignol, un veau né en Saône-et-Loire, pour un montant de 7 700 euros. La top-vente de cette réunion charolaise a atteint la somme de 9 000 euros.



Expertises de terrains et de stabulations

L'appel à un(e) géobiologue

Elsa Bizouard propose ses services pour comprendre et résoudre certains problèmes rencontrés dans le monde agricole. En élevage, mais pas seulement.



Les baguettes en laiton en L réagissent au champ magnétique de la terre et permettent de détecter l'emplacement des réseaux souterrains avec précision.

Elsa Bizouard, architecte paysagiste, s'est récemment spécialisée dans la géobiologie. Cette discipline étudie des phénomènes invisibles qui impactent la santé et le bien-être des êtres vivants. *« Les animaux et les humains sont concernés. Ces influences peuvent provenir de la terre, des technologies modernes ou encore des mémoires parasites qui peuvent polluer certains habitats »*, précise cette fille d'agriculteurs originaire de Beurey-Bauguay. La jeune femme de 31 ans est intervenue dans plusieurs habitations depuis le lancement de sa nouvelle activité : *« un certain nombre de personnes se plaignent de mal dormir, de se sentir mal dans telle ou telle pièce du logement… Les diagnostics de géobiologie révèlent assez souvent la présence d'une ou de plusieurs veines d'eau sous le lieu considéré. Le champ magnétique naturel de la terre est alors perturbé, il est à l'origine du problème ressenti. Il est possible d'intervenir et d'harmoniser le lieu de vie en neutralisant l'influence en question »*.

Le monde agricole sollicite un géobiologue dans certaines situations, les professionnels ayant déjà tenté l'expérience ne sont jamais déçus.

Bienfaits en élevage

« Des éleveurs peuvent rencontrer des anomalies inexpliquées dans leurs cheptels. Des problèmes de fertilité, de cannibalisme, des baisses de production de lait ou d'œufs, par exemple, trouvent souvent une explication puis une solution avec la géobiologie », souligne Elsa Bizouard, qui déconseille la construction des bâtiments d'élevage sur des veines d'eau souterraines ou sur des failles. La Côte-d'orienne rappelle que les animaux ont une sensibilité beaucoup plus élevée que celle des hommes : *« c'est notamment le cas face aux ondes électromagnétiques qui peuvent aussi poser des problèmes »*. La proximité avec des antennes relais, des lignes haute tension, des transformateurs et des réseaux wi-fi est à éviter selon la géobiologue : *« leurs champs magnétiques et électriques peuvent être importants. Une veine d'eau qui passe près d'un pylône peut aussi amener l'électricité jusqu'à une stabulation et donc impacter la santé des animaux »*. La pose de panneaux photovoltaïques est déconseillée sur les bâtiments d'élevage : *« il faut privilégier, dans l'idéal, les bâtiments de stockage, il y aura moins de problèmes. Il faut faire aussi très attention à l'endroit où l'on positionne le transformateur : plus il sera proche des animaux et plus l'impact sera important »*. Elsa Bizouard évoque également l'installation d'une prise de terre : *« il ne faut pas dépasser 100 ohms selon les normes françaises. Mais pour les géobiologues, la limite est plutôt de 15 ohms… Des courants dits vagabonds peuvent se propager, c'est le risque encouru. Tous les cornadis et autres tubulaires métalliques amplifient le problème. Ce sont des aspects à ne pas négliger »*.



Certaines baisses de productions s'expliquent et se résolvent avec la géobiologie.



La pose d'une ou de plusieurs pierres levées, à des endroits opportuns, permet de contenir les influences souterraines.

Demande de devis

Elsa Bizouard répond à tout type de demande, quelle que soit la localisation de l'agriculteur qui la contacte. Un pré-diagnostic gratuit peut être établi à distance. Un devis sera proposé en cas de problème avéré, le montant dépendra notamment de la surface *« à travailler »* : *« le premier niveau de diagnostic s'intéresse aux influences souterraines, avec les veines d'eau, les failles géologiques et le réseau tellurique. Le second niveau étudie les ondes électromagnétiques, le troisième se dédie sur quelque chose de plus subtil : la mémoire des lieux. Pour ce dernier point, un agriculteur m'a récemment contactée pour un problème agronomique sur une parcelle en grandes cultures… »*. Elsa Bizouard utilise la technique de la pierre levée pour harmoniser les lieux ciblés. D'autres approches plus spécifiques existent pour contenir les influences des ondes électromagnétiques. Ces dernières semaines, la jeune femme a été sollicitée par trois agriculteurs qui souhaitaient chacun réaliser un puits.

AG

Contact : 06 21 27 80 27, elsa.bizouard.pro@gmail.com, site internet : elsabizouard.fr, page Facebook « Elsa Bizouard Géobiologue ».

« C'est pas sorcier ! »

Utiliser un pendule ou des baguettes en L est à la portée de tous, assure Elsa Bizouard : *« Ce n'est pas un don, c'est un peu comme le chant : nous avons plus ou moins de facilités au départ, mais ça s'apprend. Pour comprendre le phénomène, il faut savoir que nous avons tous des cristaux de magnétite dans notre corps. Ces cristaux sont sensibles au champ magnétique de la terre, ce qui explique notre ressenti. Pour ma part, c'est mon père, qui a toujours su détecter la présence d'eau, qui m'a sensibilisée à ces notions »*. Diplômée de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, Elsa Bizouard avait suivi une formation dédiée à la géobiologie pendant son parcours professionnel : *« je m'intéressais déjà à tout ce qui tourne autour de l'énergie, et j'ai voulu valoriser cette formation en lançant mon autoentreprise. La géobiologie est utilisée depuis la nuit des temps, même si son terme actuel n'existe que depuis une vingtaine d'années maintenant »*.



Élevage ovin

Bien choisir son chien de protection

Le 23 septembre dernier, le service élevage de la Chambre d'agriculture a organisé chez Nadine et Gérard Cotet une formation qui vise à intégrer le chien de protection dans un troupeau ovin. Une première dans le département. L'occasion d'en savoir un peu plus sur les modalités d'accompagnement.



Gérard Cotet avec son chien Phalco. Lui et son épouse Nadine, ont accueilli la toute première formation de chien de protection mise en place par la Chambre d'agriculture.

C'est un outil essentiel mais méconnu des éleveurs du département : l'intégration d'un chien de protection dans son troupeau ovin. Le service élevage de la Chambre d agriculture avec le soutien de l'Idele a récemment mis en place une formation sur ce sujet chez Nadine et Gérard Cotet, éleveurs à Verneuil. L'objectif du stage est d'apporter un conseil technique et opérationnel destiné à optimiser la mise en œuvre des moyens de protection des troupeaux contre la prédation des renards, blaireau, chiens errants et les dommages collatéraux de la chasse. L'accompagnement de la Chambre d'agriculture n'est pas destiné à améliorer les performances économiques de l'exploitation mais bien à réduire les contraintes et les effets de la prédation qu'ils soient directs ou indirects. Il ne peut pas consister en une prestation opérationnelle de gardiennage ou d'installation des parcs ou d'autres structures. Il n'y a pas non plus de visée de recherche ou d'étude. Peuvent prétendre au financement de l'accompagnement technique les éleveurs mettant en œuvre au moins l'un des trois moyens de protection reconnus en France : le gardiennage, les chiens de protection des troupeaux et les clôtures électriques.

Comment bien choisir son chien ?

Il est important d'observer certaines règles avant de vous lancer dans l'achat de ce type de chien. La Chambre d'agriculture recommande de se rapprocher des éleveurs spécialement formés à l'élevage de chien de protection. Les races les plus couramment utilisées sont le Montagne des Pyrénées (chien Français), le Berger de Maremme et des Abruzzes (chien Italien) ou encore le Serra de Estrella (chien portugais). Nadine et Gérard Cotet ont opté eux pour un berger d'Asie Centrale de race Alabaï. Parmi les caractéristiques communes de ces races, il faut que le chien inspire confiance au troupeau et qu'il le respecte : mieux vaut éviter que le chien ait un comportement de prédation envers les moutons. Ensuite, le chien doit être dissuasif envers tout intrus qui dérange les animaux du troupeau : C'est-à-dire qu'il doit veiller en permanence à la sérénité du troupeau. Enfin, qu'il ne soit pas agressif envers l'homme : Il faut bien avoir en tête que le chien va exercer sa mission seul avec les moutons et sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important. Pour les éleveurs nivernais, il vaut mieux pour le moment privilégier l'achat de chiots provenant de zones où le loup est présent et où la qualité des chiens au travail a pu être appréciée.

Quel financement possible ?

Plusieurs niveaux de financement sont possibles en fonction des zones définies par l'État. Ces zones sont appelées des cercles et la Nièvre fait partie du plus haut niveau à savoir le C3 en raison des récentes attaques de moutons en Saône-et-Loire. Le taux d'aide publique est fixé à 100 % de la dépense éligible. En ce qui concerne le plafond de dépense annuel, il est de 2 000 euros (sous-plafond de 600 euros par visite pour le conseil individuel) et de 150 euros par journée de formation collective. Dans la Nièvre, un stage de perfectionnement sera mis en place prochainement avec les éleveurs ayant acquis un chien.

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

Retour sur l'AG de l'Association Salers de Bourgogne

Le 9 septembre 2020 l'association Salers de Bourgogne a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de la Nocle-Maulaix. Le herdbook Salers était représenté par Bernard Lafond ainsi qu'Olivier Tournadre le technicien. Une trentaine d'éleveurs étaient présents malgré le contexte particulier lié au covid 19. Cette assemblée s'est déroulée avec le respect des mesures barrières et au cours de l'après-midi une visite d'élevage était organisée à l'EARL Blaise. La présentation du nouveau bâtiment lié a l'engraissement et la qualité des animaux de l'EARL a suscité de nombreuses questions. L'association tient à remercier chaleureusement la famille Blaise qui s'est beaucoup investie pour la tenue de cette assemblée.

JP MAUGUIN



La visite de l'exploitation de l'EARL Blaise a suscité de nombreuses questions

Éleveur & Engagé

Quand des éleveurs prennent en mains leurs débouchés

Depuis plusieurs mois, un groupe d'agriculteurs de la périphérie de Nevers a entamé des discussions avec l'enseigne Leclerc pour valoriser leurs vaches charolaises avec la démarche Éleveur & Engagé. La signature de cet accord a été réalisée le 30 septembre entre les trois éleveurs à l'origine de la démarche, Jean-François Mousset, le président de la SAS Nevers DIS Centre Édouard Leclerc, la FDSEA et les JA.



Les éleveurs pendant l'exercice de l'interview face caméra.

Prendre en main son avenir et son débouché, c'est la démarche qu'on entreprit des éleveurs de la périphérie de Nevers. Ils sont une vingtaine à s'être engagés dans la démarche *« Éleveur & Engagé »* (voir encadré). Une démarche qui va leur permettre de valoriser leurs vaches charolaises dans les supermarchés Leclerc. Julie Cadiot l'une des éleveuses à l'origine des discussions revient sur la genèse du projet : *« Avec certains collègues* (Julie Cadiot, Valentin Fassier et Dimitri Fayet ndlr), *nous savions que les responsables de Leclerc recherchaient des éleveurs pour travailler en circuit court. Nous nous sommes rapprochés de la FDSEA et nous nous sommes lancés dans la démarche en emmenant d'autres éleveurs. Pour faire partie du groupe, il fallait être installé à 20 km maximum de Nevers et de son agglomération et surtout être syndiqué soit au JA ou à la FDSEA, sachant que la démarche est une émanation directe de la FNB »* explique simplement l'éleveuse de Challuy. Avec la démarche *« Éleveur & Engagé »*, les parties prenantes du projet vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement de la part de la FDSEA, aussi bien sur le plan administratif et juridique que sur les supports de communication. Des photos des éleveurs seront en effet visibles sur les points de vente du magasin. *« C'est un engagement entre nous, l'abattoir Socopa (dans l'Allier) et le transporteur qui sont prestataires de services. Nous engageons nos bêtes au trimestre avec un prix fixe qui peut-être revu tous les trois mois. Mais nous devons être précis dans notre travail et ne pas engraisser trop la bête sous peine de ne pas la voir valorisée dans le cahier des charges. Chez Socopa, la vache est découpée à la troisième côte et suivant le gras, c'est l'abattoir qui nous dit si oui ou non elle peut partir dans la démarche, sachant qu'il faut une conformation entre 380 et 500 kg »* précise l'éleveuse. Le groupe s'est engagé à fournir 150 bêtes par an avec un potentiel d'engraissement qui peut atteindre 350 vaches.

Communiquer, ça s'apprend

Dans le cahier des charges de la démarche, il y avait pour les éleveurs l'obligation de se former à la prise de parole sur le bien-être animal. Au-delà de ce sujet qui revient à de nombreuses reprises dans les débats, cette formation était l'occasion pour les membres du groupe d'apprendre à bien réagir et à donner des réponses précises aux journalistes et aux futurs consommateurs qu'ils vont rencontrer pendant leurs animations point de vente. Une journée de formation mise en place par Interbev pour la première fois dans notre département : *« L'enjeu pour les participants est de bien vulgariser leur métier et d'assumer leurs pratiques, ce qui n'est pas toujours aisé pour eux. Cette journée se déroule en trois temps : dans un premier temps, nous demandons aux éleveurs de se présenter et de nous donner leur vision du bien-être animal (BEA). Ensuite nous leur donnons des éléments de réponses pour argumenter sur ce thème. Et enfin, nous mettons en place des plateaux TV pour permettre aux participants de valoriser son métier face caméra »* explique Caroline Mousseron, chargée de missions à Interbev BFC. Parmi les sujets abordés lors des plateaux, il y a la question de l'élevage industriel et du circuit de l'élevage à l'abattage. Les participants ont dû répondre à ces sujets devant une (pseudo) journaliste apparentée à Élise Lucet de France 2 et un (pseudo) contradicteur assimilé à l'association L214. Enfin, par groupe de trois, les participants se sont prêtés au jeu de l'interview face caméra en se mettant dans la situation du Salon de l'agriculture à Paris : Utilisez-vous des antibiotiques, c'est quoi le bien-être animal ? Pourquoi engraisser une vache ? Telles sont les questions posées durant cet exercice de l'interview. Cette séquence est ensuite visionnée à la fin de la journée par l'ensemble du groupe pour un retour d'expérience.

À l'issue de la journée, les éleveurs étaient ravis d'avoir pu participer à ce type de formation assez nouvelle pour eux.

Des retours positifs

Collectivement, ils se sont aperçus qu'ils ont tendance à utiliser du vocabulaire trop technique et que les réponses étaient parfois trop longues. *« Je pense que cette journée a permis de mieux répondre aux attentes du consommateur et d'appréhender sa perception du métier »* estime Éric Dessauny. *« Ce n'est pas facile de parler de nous, et je pense qu'il vaut mieux insister sur nos pratiques plutôt que la technicité du métier »* a ajouté Nicolas Nolin. En conclusion, Stéphanie Cousin, l'intervenante leur a livré un dernier conseil : *« Il faut que vous soyez capables en quelques minutes d'expliquer votre métier car le consommateur en magasin ne reste pas longtemps »*. Le groupe doit se retrouver pour une journée de lancement dans un mois.

THÉOPHILE MERCIER



Julie Cadiot, Valentin Fassier et Dimitri Fayet, les trois éleveurs à l'origine du projet entourés de Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA, de Jean-François Mousset, président de Leclerc et Jérôme Nourry, le boucher.

Zoom sur… La démarche Éleveur & Engagé

La démarche vise à valoriser la viande bovine issue de vaches allaitantes à un prix juste pour les éleveurs, basé sur ses coûts de production. La démarche permet une valorisation des systèmes herbagers au sein des élevages, composés principalement de prairies. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet : eleveur-et-engage.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

▸ Agenda

24/10 Concours bovins
La société d'agriculture organise son traditionnel concours le samedi 24 octobre à la ferme du Marault. Cette année, 200 bêtes sont engagées. Au programme : jugement des bêtes à partir de 8 heures L'après-midi visite libre des professionnels désirant faire du commerce et remise des prix en soirée.
Contact : André Boury au 06 14 48 42 55.

29/10 Bâtiment d'élevage, construisez votre avenir
La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte chez Claude Blaise au lieu-dit Maulaix, 58 250 La Nocle-Maulaix. L'objectif est d'étudier les évolutions en matière de bâtiment d'élevage. Rendez-vous à 14 heures.

29/10 Agriculture et faune sauvage
La Fédération départementale des chasseurs organise une visite de sa ferme pilote du programme Agri Faune. Rdv de 9 h 30 à 12 heures à la Ferme des Pessottes, 58 270 Limon. Au programme : présentation du dispositif et visite des aménagements (jachères, bandes enherbées…) Inscriptions au 03 86 36 93 16 ou fdc-58@wanadoo.fr.

03/11 Foire concours
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organisera sa foire concours bovins reproducteurs le mardi 3 novembre sur le champ de foire de Moulins-Engilbert et sous abri. Comme la Covid 19 bouleverse toujours notre façon de vivre et de travailler le concours n'aura lieu que le matin sans repas ni animation. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 0650194235.

10/11 La reproduction à l'heure du changement climatique
La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte de 10h à 16h, au Gaec Taupin situé au 1 rue de la porte Monnot à Saisy. L'objectif est d'étudier les adaptations à mettre en place pour adapter la reproduction face au changement climatique.

▸ Formation

22/10 Concevoir mon aliment fermier en élevage de volailles bio
Bio Bourgogne organise le jeudi 22 octobre à Varzy, une formation sur l'alimentation des volailles en agriculture biologique. Objectif : savoir produire les aliments fermiers sur son exploitation dans la recherche d'autonomie et construire une ration équilibrée en fonction du stade physiologique de l'animal. Inscription auprès de Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou par mail : damien.nicolas@biobourgogne.org.

Cosne-sur-loire

Un méthaniseur va sortir de terre

Partie intégrante du projet agroalimentaire à Cosne-sur-Loire, ce futur méthaniseur doit permettre la valorisation des déchets produits à l'abattoir et alimenter pas moins de 1 500 foyers.


Antoine Guyon va diriger le projet de méthanisation à Cosne.

Nous vous en parlions la semaine dernière, un méthaniseur va voir le jour à l'horizon 2023 sur le secteur de Cosne-sur-Loire. Ce projet est porté depuis six ans par Didier Guyon rejoint ensuite par Cyrille Forest, Christophe Bonnard et Jérémie Jaupitre. C'est l'un des seuls projets collectifs porté par un collectif d'agriculteurs. D'autres projets sont parfois portés par des industriels ou des collectivités. Ce projet, appelé Val de Loire Biogaz va consommer uniquement des intrants végétaux issus des exploitations et des coproduits comme des déchets verts et des déchets de l'abattoir. Cela va permettre de valoriser les déchets produits par l'abattage des animaux et d'économiser des frais de transport d'équarrisseur estimés entre 70 000 et 100 000 euros. Grâce à cette base d'alimentation, le fertilisant naturel appelé digestat, qui est obtenu à la fin du processus de méthanisation, sera valorisé dans les champs des associés. Son utilisation est possible également en agriculture biologique. Des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) vont être incorporées dans les rotations culturales des quatre exploitations, cela va permettre de produire trois cultures en deux ans en complément des cultures alimentaires. Ces CIVE seront dédiées au méthaniseur et ainsi les sols des parcelles agricoles seront couverts toute l'année.
Le choix de l'emplacement du méthaniseur a été guidé par la proximité immédiate avec le réseau de gaz et centré avec les champs.

Un emplacement stratégique

Le biométhane (biogaz épuré) sera injecté dans le réseau de distribution de GRDF existant et permettra d'approvisionner environ 1 500 foyers ou bus roulant au gaz naturel. La qualité des accès routier et autoroutier a été un autre élément décisif pour l'emplacement du méthaniseur. Ce maillage permet de limiter les traversées des villages. Le rayon d'action est très court : 8 km en moyenne. Selon les promoteurs du projet, le biométhane injecté permet aujourd'hui d'émettre 90 % de moins de CO_2 équivalent que le gaz naturel fossile en considérant toute sa chaîne de valeur. Par ailleurs, le processus de fermentation de la matière est confiné car il doit se faire en l'absence d'oxygène. Les cuves en béton sont recouvertes d'une membrane étanche qui recueille le biogaz issu de la fermentation. Le risque d'odeurs se situe donc uniquement sur la zone de stockage des matières entrantes. Des végétaux mal stockés peuvent sentir mauvais, tout comme le tas de compost au fond du jardin. Pour préserver ainsi de toute nuisance olfactive, le stock sera bâché. 8 000 tonnes de CIVE et 2 000 tonnes de déchets par an vont permettre de produire 9 000 tonnes de digestat. Ce dernier sera ensuite épandu sur les parcelles diminuant ainsi de 30 % les engrais chimiques. *« Ce projet donne des perspectives dans les zones intermédiaires à faible potentiel car il constitue une diversification non négligeable pour les agriculteurs intégrés au projet. Avec, en plus de la sérénité car le tarif du gaz est bloqué et fixé à l'avance. Il sera même revalorisé sur quinze ans en fonction de la quantité de gaz produite. Il faut ajouter qu'il s'agit d'un projet de territoire qui est soutenu par les parlementaires, les élus régionaux et départementaux, la communauté cœur de Loire et la mairie de Cosne-sur-Loire. Sans oublier non plus, les services de l'État au travers de la DTT qui nous soutiennent également »* a précisé Didier Guyon, président de la SAS Val de Loire Biogaz.


L'unité de méthanisation cosnoise doit sortir de terre en 2023.

L'emploi local préservé

Ce projet territorial va permettre la création directe d'ici 3 ans, (date à laquelle l'unité de méthanisation Cosnoise doit entrer en fonctionnement) d'un emploi en la personne d'Antoine Guyon. Le jeune homme vient de terminer sa formation de responsable de site de méthaniseur agricole qu'il a suivi en alternance au lycée agricole de Bar-le-Duc dans la Meuse et sur une unité de méthanisation en injonction gaz dans l'Aube. Cette formation lui a permis d'être retenu pour piloter le méthaniseur de la SAS Verrières Céréales Trouy dans le Cher qui injecte depuis le 15 juin dernier. Ce site a la particularité d'être identique à l'unité de méthaniseur qui sera installée à Cosne-sur-Loire. Cette embauche sera suivie par de nombreux emplois indirects en phase de construction et d'exploitation (maintenance et entretien). Sur le plan du calendrier, le permis de construire devrait être déposé d'ici la fin de l'année pour une mise en fonctionnement définitive mi-2023.

THÉOPHILE MERCIER

Économie

Le revenu des agriculteurs s'érode encore un peu plus

CERFrance Alliance Centre a présenté comme chaque année le panorama des exploitations agricoles nivernaises. Deux productions ont été principalement étudiées : les grandes cultures et l'élevage.

Ce n'est pas un scoop, l'année 2020 n'est pas une année exceptionnelle tant sur les résultats des rendements en céréales que sur les prix de la viande en élevage. Lorsque l'on regarde dans le détail en grandes cultures, on constate que l'assolement est de plus en plus diversifié. Les cultures d'hiver sont passées de 65 à 40 % en dix ans. À la place des cultures de printemps comme le tournesol, orge de printemps et le maïs a été emblavé de manière plus importante, ce qui explique en partie les difficultés de cette année. En ce qui concerne les rendements moyens on constate qu'une exploitation sur deux se situe entre 4,8 et 6,5 tonnes. L'année 2020 a donc vu les rendements baisser mais avec une variabilité plus importante comparativement aux autres années. Dans le détail en blé tendre la moyenne est de 5,3 tonnes. En orge, le rendement se rapproche du résultat de 2016 à savoir 4,9 tonnes cette année contre 4,7 il y a quatre ans. Le colza est la culture qui a subi la plus forte variabilité : 2 tonnes cette année contre 3,7 en 2017 avec dans le même temps un pourcentage de parcelles emblavées qui a chuté à 2,9 % cette année contre 20 % en 2015. De manière générale, les rendements s'érodent depuis les années 2000 dans la plupart des productions principales.

Des revenus hétérogènes en grandes cultures

Si l'on regarde les revenus, ils sont là aussi très hétérogènes : un tiers des exploitations se trouvent dans une situation déficitaire, un tiers dans une fourchette entre 10 000 et 20 000 euros et un petit tiers au-dessus de 20 000 euros. L'assurance récolte permet aux exploitations de capter un peu de revenus. Le taux d'assurés est passé de 26 % en 2016 à 40 % 2020. Cependant, même en étant assurés, les exploitants n'ont récupéré en moyenne que 13 €ha en plus par assurance. Ce chiffre s'explique par trois choses : d'une part, le nombre de cotisants qui n'est pas encore assez élevé pour espérer une indemnisation plus importante. Ensuite, la règle des rendements historiques et les seuils de déclenchement sont deux problématiques dans les niveaux d'indemnisations. Au final, les exploitations céréalières du département ont perdu 7 % de produits entre 2019 et 2020 soit 80 € euros/ha en moins, et ce malgré la diminution des charges. Au-delà des fluctuations, ce qu'il faut retenir en grande cultures c'est la tendance : les revenus diminuent de 3 % chaque année.

Bovins maigres : une conjoncture toujours très tendue

En ce qui concerne l'élevage, on note la nette évolution à la hausse du prix des vaches maigres qui passe d'environ 1,70 € en 2017 pour atteindre 1,90 €. En revanche, les broutards et les laitonnes continuent de chuter même si les services d'Alliance Centre précise que la diminution des prix dans ces deux catégories n'est pas aussi marquée qu'il y a quelques années, c'est une année intermédiaire. En ce qui concerne la santé financière des exploitations, les niveaux sont plus resserrés qu'en grandes cultures. 23 % des fermes se trouvent en situation déficitaire, 48 % sont dans des niveaux de revenus entre 10 000 à 20 000 et 23 % au-delà de 30 000 euros. Sur les 20 dernières années le revenu par UTAF n'a cessé de diminuer : de 20 000 euros en 2020 à 7 000 euros. En élevage, le poste qui tire le plus son épingle du jeu c'est l'engraissement des femelles avec une moyenne de revenu entre 2011 et 2020 de 18 100 euros. En revanche, les bovins gras reculent pour s'établir à 5 700 euros de revenu sur la même période. Et de manière similaire au grandes cultures, les revenus baissent de 3 % par an en élevage.



Les cultures de printemps comme le tournesol ont pris une place plus importante dans les rotations des agriculteurs qui perdent en moyenne 3 % de revenus tous systèmes confondus.

La Nièvre championne de l'investissement

Depuis plusieurs années, Nicolas Roche, chargé de mission études et références chez CERFrance, constate chez les agriculteurs nivernais une tendance à l'investissement de renouvellement du parc de matériels agricoles plus importante que dans les départements limitrophes, malgré une conjoncture peu favorable. Les niveaux d'emprunts en grandes cultures sont d'un peu moins de 50 000 euros par UTAF et environ 25 000 euros par UTAF en bovins maigres. Avec une précision en élevage où les emprunts sont plus importants que le besoin en financement. Malgré tout en grandes cultures, la situation financière des exploitations se maintient avec 40 % des fermes en situation à risque élevé et 60 % en situation correcte. En élevage, c'est plus régulier car les revenus sont plus stables : 35 % se situent en risque nul et 31 en risque moyen.

THÉOPHILE MERCIER

Élevage bio

Une visite instructive

La Chambre d'agriculture a organisé le 1er octobre, une après-midi portes ouvertes sur l'exploitation de Sandrine et de Thierry Martin installés en agriculture biologique à Savigny-Poil-Fol. Une visite qui a suscité de nombreux échanges.

Une après-midi instructive pour la vingtaine de personnes présentes à Savigny-Poil-Fol sur l'exploitation de Sandrine et Thierry Martin. Le couple exploite 161 hectares en élevage allaitant charolais, spécialisé herbager avec une production de bovins maigres et finis. Ils ont également un atelier volailles avec des poules pondeuses en plein air et une production de 64 000 œufs qu'ils commercialisent en vente directe. Les cailles pondeuses sont en cours de développement. L'exploitation est par ailleurs en agriculture biologique depuis 20 ans. L'après-midi porte ouverte a débuté par la présentation de l'exploitation avec un focus particulier sur le volet économique. Sur ce sujet, les deux exploitants sont impactés par le gel pour le moment des aides au maintien bio. Un manque à gagner d'environ 11 900 euros pour l'exploitation. *« Je ne me suis pas converti pour les aides mais avant tout par conviction. Je ne pense pas qu'on puisse passer au bio sans y croire un minimum. Pour le moment, je suis bien comme ça, j'ai trouvé mon rythme de croisière »* explique Thierry Martin. L'autre point important dans la conduite économique de l'exploitation, c'est la recherche d'autonomie. Au niveau du matériel, Thierry Martin réalise beaucoup d'entretien lui-même ce qui lui permet d'utiliser ses tracteurs plus longtemps grâce à un usage qui n'est pas excessif. Ce dernier cherche aussi à devenir autosuffisant pour alimenter ses animaux, il réfléchit donc à diminuer le nombre de bêtes. Pour le moment au niveau de son système fourrager, il apporte deux tonnes de matières sèches fourrages récoltés par UGB à hiverner et son niveau d'identification est de 0,80 UGB/ha d'herbe pour des rendements de fourrage en première coupe qui sont en moyenne de 4,35 t MS/hectare.



Les éleveurs très attentifs à la présentation de l'exploitant.

« Ne pas annoncer trop vite ses bêtes »

Ce système fourrager sert à nourrir par exemple des génisses de 2017 finies qu'il réussit à valoriser 0,85 € de plus que dans le circuit traditionnel soit 5,87 € du kilo de carcasses. *« L'inconvénient en agriculture biologique c'est qu'il n'y a pas de stock dans les exploitations. Par conséquent lorsque vous annoncez une bête à la Sicaba, vous avez intérêt à ce qu'elle soit prête tout de suite car elle peut très bien être expédiée rapidement. Je conseillerais plutôt de prendre son temps pour bien finir la bête que l'on souhaite vendre et l'annoncer à la vente une fois qu'elle est bien conformée »* conseille l'éleveur. Au niveau des cultures à présent, Thierry Martin effectue des rotations tous les quatre ou cinq ans sur ses prairies temporaires. Des parcelles conduites avec un passage de herse étrille à l'automne selon la météo et le salissement et un ou plusieurs au printemps entre le 15 février et le 15 avril. Particularité, le sol doit être ressuyé ce qui peut compliquer le travail lorsque les années sont humides. Cette conduite lui a permis d'obtenir 30 q/ha en triticale et 38 q/ha pour le mélange triticale, pois avoine, épeautre en 2019. Une après-midi qui aura permis aux exploitants et membres d'OPA présents, d'avoir des données économiques sur une exploitation ayant de l'expérience en agriculture biologique.

THÉOPHILE MERCIER

Viticulture

Un projet de recherche pour lutter contre l'enroulement viral

Le mercredi 7 octobre, une cinquantaine de viticulteurs étaient présents au BIVB pour assister au lancement du projet Lutenvi. Un programme porté par le groupe Jeunes de La Chablisienne avec pour objectif de mener des recherches dans un coteau à Courgis, pour lutter contre l'enroulement viral, un virus de la vigne.

L'enroulement viral, un virus de la vigne, est devenu préoccupant pour les vignerons. Un virus qui cause de nombreux phénomènes de dépérissement du vignoble : la diminution du volume foliaire, une perte de vigueur, l'apparition et la propagation des symptômes dans le temps, la diminution des rendements, et des taux de mortalité importants.

Afin de trouver des solutions face à cette problématique, le projet Lutenvi a été lancé. Un programme porté par le groupe Jeunes de La Chablisienne, en partenariat avec le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), l'Inrae, le comité Champagne, le Civa (Comité interprofessionnel des vins d'Alsace), la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la société Chouette.

« *L'enroulement viral est un gros problème qui entame notre potentiel de rendement* », indique Camille Balacey, président du groupe Jeunes de La Chablisienne. « *L'objectif principal est de sécuriser notre potentiel de rendement sur le long terme. C'est une maladie qu'on connaît mal. Le but est de l'étudier suffisamment longtemps* (le projet est basé sur 4 ans sur une parcelle de 40 ha à Courgis, ndlr) *et de trouver des méthodes de lutte ou au moins de ralentissement. Des méthodes qui soient applicables sur l'ensemble du vignoble icaunais mais aussi français* ». Car le programme Lutenvi s'inscrit dans un projet national dans lequel on compte trois autres coteaux : en Alsace, en Champagne et dans le Mâconnais. « *On a choisi de mettre en place ce projet pour être acteur face à cette problématique* », ajoute Yannick Collon, vice-président de La Chablisienne.

Un virus pouvant être asymptomatique

Si l'enroulement viral se développe dans les vignes, c'est à cause de la cochenille (un petit insecte piqueur suceur) qui se nourrit de sève élaborée provoquant des dégâts sur les végétaux. « *Le projet Lutenvi a pour objectif d'étudier à la fois le virus mais aussi le vecteur pour trouver des solutions* », poursuit Camille Balacey.

Cependant, « *la complexité de ce virus c'est qu'il peut être asymptomatique. Des pieds de vigne sont malades mais on ne le voit pas forcément. Par contre, si un foyer est présent dans la vigne, il peut se propager rapidement* », explique-t-il. « *Cela entame le potentiel génétique également. Parfois, on veut sélectionner des plants pour les reproduire et les planter. Mais on va se retrouver à sélectionner des plants malades sans le voir. Car le seul moyen de voir si un plant est malade est de faire une analyse ADN* ».

Mais que pourrait expliquer le développement de ce virus ? Si l'on pense immédiatement aux évolutions climatiques, cela ne serait pas la seule raison. « *Il y a aussi l'arrêt des insecticides de ces dernières années* », répond Yannick Collon. « *Avant, il y avait des insecticides à large spectre, qui nettoyaient tout, ce qui n'est plus le cas. Et cela favorise l'apparition de virus que l'on ne voyait pas avant. Depuis 2000 et l'arrêt de l'arsénite de soude, on ne fait que courir après les maladies. L'esca est notamment ressortie. Et on est en permanence face à de nouvelles maladies qui arrivent. Pour l'instant, le seul remède que l'on a, c'est l'arrachage et le repiquage* ».


Le projet est porté par le groupe Jeunes de La Chablisienne avec pour objectif de mener des recherches dans un coteau à Courgis, afin de lutter contre l'enroulement viral.

Un budget de 500 000 euros

Le projet est doté d'un budget de 500 000 euros, prévu sur 4 ans, financé par le plan national de dépérissement du vignoble, aux fonds provenant des interprofessions (comme le BIVB), ainsi que du ministère de l'Agriculture et de France AgriMer. « *La première année sera plus consacrée à la prospection et à l'état des lieux des coteaux. Puis, nous serons sur la mise en œuvre des éléments de lutte, les années suivantes* », détaille Héloïse Mahé, responsable de la coordination technique au BIVB.

Quant à la première étape ? « *Cela consistera à faire la cartographie du coteau de Courgis en arpentant les rangs et en reconnaissant les symptômes de la maladie* », poursuit Héloïse Mahé.

Un travail qui sera fait par les viticulteurs participants au projet. La mise en place des premiers moyens de lutte ne devrait pas intervenir avant 2022.

CHRISTOPHER LEVÉ

Biodiv'dating

La viticulture a aussi ses techniques en faveur de la biodiversité

Toute la semaine, des rendez-vous ont eu lieu sur la thématique de la biodiversité dans les vignes. Un événement nommé Biodiv'dating, porté par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec pour but de mettre en lumière des pratiques d'agriculteurs de l'Yonne qui œuvrent pour la biodiversité et l'agroécologie sur le territoire.

Cette semaine était celle de la biodiversité dans les vignes, avec l'événement Biodiv'dating. « *Depuis 2015, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la DTT et l'EPL des terres de l'Yonne, organise des semaines thématiques autour de l'agroécologie dans l'Yonne. Le but de cette dynamique est de mettre en lumière des pratiques d'agriculteurs de l'Yonne qui œuvrent pour la biodiversité et l'agroécologie sur le territoire icaunais* », indique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Après les volailles et les grandes cultures en 2019, c'est au tour de la viticulture et ses techniques favorisant la biodiversité d'être mise en avant. Toute la semaine, professionnels du vin et grand public (sur les journées de mardi et vendredi) ont pu et pourront découvrir les choix portés par les vignerons de l'Yonne.

« La viticulture a un rôle important à jouer »

Alors, pourquoi faire un zoom sur la biodiversité dans les vignes ? « *Dans la viticulture icaunaise, il y a de plus en plus de projets faits par des vignerons pour favoriser la biodiversité, apprendre à la connaître et voir les aspects utiles pour la vigne et l'environnement* », répond Jean-Baptiste Thibaut. « *La viticulture est présente et a un rôle important à jouer, comme tous les secteurs agricoles, sur notre environnement* ».

Un rendez-vous ouvert aussi au grand public

Le but de ces journées pour les professionnels est de montrer que la biodiversité « *peut participer à l'adaptation au climat* », assure le vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Cette semaine est là pour donner des idées, une ouverture d'esprit aux vignerons, pour qu'ils s'adaptent et qu'ils puissent, en fonction de leur vigne, savoir ce qu'ils peuvent emmener comme idées, comme techniques et les reproduire sur leurs exploitations, pour progresser* ».


Jean-Baptiste Thibaut a présenté l'événement Biodiv'dating.

Ces journées ont aussi vocation à montrer au grand public « *que ce qui est fait permet la durabilité des systèmes* », souligne Jean-Baptiste Thibaut. Ainsi, deux des cinq rendez-vous sont ouverts à tous. Le mardi 13 octobre, une sortie a eu lieu sur le vignoble d'Épineuil, avec l'intervention du Syndicat viticole d'Épineuil, pour permettre de présenter les travaux engagés de biodiversité sur ce vignoble. La LPO a également présenté le résultat de son diagnostic biodiversité réalisé sur le vignoble d'Épineuil.

Quand à la seconde journée ouverte au grand public ? Elle a lieu ce vendredi, à Treigny, sur la thématique : « *Des vignes, des arbres et des trognes !* ». Une journée où interviendra la SRPM (Station de recherche pluridisciplinaire des Metz), durant la matinée. « *Notre objectif, c'est d'améliorer l'autonomie et la résilience des fermes et des territoires. Avec une entrée systémique de la place des arbres au sein des systèmes d'exploitations* », détaille Gaëlle Massé, représentante de la SRPM. Un départ dans les vignes est ensuite prévu durant l'après-midi.

CHRISTOPHER LEVÉ

Informations supplémentaires auprès de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 15 ou sur www.yonne.chambagri.fr.

Initiative

Un projet collectif sur la culture de la noix

En Puisaye, une dizaine d'agriculteurs se sont lancés dans un projet collectif de production de noix. Un projet né à la suite de la récolte catastrophique de 2016. Si les premiers noyers ont été plantés début 2018, il faut compter entre 6 et 11 ans pour récolter les premières noix.

De céréalier à nuciculteur, il n'y a parfois qu'un pas. Suite à la récolte catastrophique de 2016, une poignée d'agriculteurs de Puisaye, rejoints plus tard par des Nivernais, se sont lancés dans un projet collectif : la production de noix.

«Nous avons répondu à un appel à projets Écophyto de l'Agence de l'eau. Nous avons présenté la faisabilité de planter une trentaine d'hectares de noyers», explique Loïc Guyard, agriculteur à Thury. *«L'idée de base était de produire un produit fini et de le vendre directement au consommateur»*.

Pour se lancer, la dizaine d'agriculteurs a suivi des formations. Une de cinq jours en Loir-et-Cher, une autre dans le Lot sur l'implantation et la culture du noyer. Puis une formation juridique par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ainsi que sur la vente directe et la commercialisation de la noix. Si le projet est aujourd'hui en place, les agriculteurs continuent de se former.

Si le projet ne prévoyait que 30 hectares de noyers, il en compte désormais pratiquement 70. *«Les plantations ont été échelonnées sur deux ans. Les premières ont été faites début 2018 (environ 17 hectares sur quatre exploitations). Et le reste l'année suivante»*, détaille Loïc Guyard.

L'eau est primordiale pour le noyer

Alors, combien faut-il de temps avant de récolter des noix ? *«Il faut compter au moins 6 ans, voire jusqu'à 10-11 ans»*, répond Loïc Guyard. *«L'eau est importante pour le noyer sur la période estivale»*, ajoute Arnaud Delestre, agriculteur à Thury. *«Alors, nous nous intéressons également à l'irrigation (un système d'installation a été installé sur l'exploitation de Laurent Yverneau, ndlr). Il faut environ 80 litres d'eau par arbre par semaine la première année, puis 120 litres la deuxième année. On arrose 12 semaines par an. L'eau joue beaucoup sur le calibre et la taille des cerneaux (le fuit, ndlr)»*.

Pour lancer ce projet, les agriculteurs ont fait une analyse de la terre. *«Nous avons également regardé si le climat était favorable ou non. Ce qui est le cas. Historiquement, il y avait beaucoup de noyers dans l'Yonne»*, continue Arnaud Delestre.



Les agriculteurs membres du projet collectif : Arnaud Delestre (Thury), Damien Guyard (Linsecq), François Coupechoux (Étais-la-Sauvin), Laurent Yverneau (Chevigny), Thierry Joinnault (Étais-la-Sauvin), Loïc Guyard (Thury), Hugo Verdonck (Coulanges-sur-Yonne), Mathieu Bentley (Anthien, Nièvre), Emmanuel Faucheux (Courson-les-Carrières) et Christian Raffeau (Tannay, Nièvre).

Si le noyer peut être sensible au gel durant l'hiver, le groupe a fait attention à planter des variétés tardives pour essayer d'éviter les dégâts dus aux gelées, *«tout en faisant en sorte d'avoir des variétés gustatives»*, précise-t-il.

De l'emploi créé

Quant au coût du projet ? *«Il faut compter 15 € le plant, soit environ 2 000 € de l'hectare pour la plantation d'arbres uniquement (on compte près de 130 arbres à l'hectare, ndlr)»*, indique Loïc Guyard. Un budget auquel il faut ensuite ajouter l'équipement, la protection, le paillage et l'entretien. *«Ce projet a d'ailleurs permis de créer de l'emploi car nous embauchons une personne pour l'arrosage et l'entretien (la tonte) deux à trois mois dans l'année, avec AVE 89»*.

Pour ce projet collectif, les agriculteurs ont bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le projet Écophyto : en moyenne 50 % subventionnés sur la plantation des arbres sur la base des 30 ha du projet initial.

À noter qu'en 2018, une association pour la promotion des noix et noisettes s'est créée (NNB : Noix et noisettes de Bourgogne), dont Hugo Verdonk est le président. Cette association a pour but de mélanger planteurs et consommateurs afin d'échanger et répondre aux questions autour de ces cultures.

CHRISTOPHER LEVÉ

Innov'action

L'alternative des légumes de plein champ

Le lundi 5 octobre, une après-midi Innov'action a eu lieu à Sainte-Magnance, sur la thématique : *«Se diversifier avec des légumes de plein champ»*. À cette occasion, les aspects techniques de ces cultures et leur commercialisation ont été présentés aux agriculteurs.

«Se diversifier avec des légumes de plein champ», c'était la thématique de l'après-midi Innov'action, qui a eu lieu le lundi 5 octobre, à Sainte-Magnance, sur l'exploitation d'Étienne Prévot.

Cet agriculteur en polyculture-élevage a d'abord pris le temps de présenter son exploitation, un exemple concret de la culture de légumes de plein champ. En bio depuis 2009, c'est ensuite qu'il se met à cultiver principalement de la pomme de terre, ainsi que de la carotte, du potimarron et de l'oignon. *«Il s'est équipé petit à petit»*, indique Alice Demolder-Bilhot, conseillère spécialisée en agritourisme et diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Il s'est récemment équipé d'une chaîne d'emballage qui permet à la fois de nettoyer, trier, mettre en filet et étiqueter les pommes de terre»*.

Les circuits de commercialisation abordés

Anne-Laure Galimard, conseillère légumes à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est intervenue pour apporter ses connaissances sur les légumes, plutôt sur le département côte-d'orien, à la vingtaine d'agriculteurs présents lors de ce moment. *«Elle a expliqué plus globalement comment l'on peut faire des légumes de plein champ, si c'est adapté ou non à toutes les exploitations. La question de l'irrigation a aussi été abordée»*, continue Alice Demolder-Bilhot.

Cette dernière a ensuite parlé des débouchés dans le département icaunais, en termes de circuits de commercialisation. *«L'idée était de donner des aspects techniques aux agriculteurs, de leur montrer quels circuits existent dans le département»*, explique-t-elle. *«Les légumes de plein champ sont plutôt orientés sur des volumes plus conséquents de vente. Les agriculteurs ont souvent peu d'espèces de légumes mais ont du volume»*.

Un complément de la rotation céréalière

Si peu d'agriculteurs icaunais cultivent des légumes de plein champ, beaucoup se questionnent néanmoins. *«Ces cultures sont une alternative pour remplacer certaines cultures qui ne fonctionnent plus. Les légumes de plein champ s'intègrent très bien dans les rotations céréalières. Ils viennent en complément de leur rotation. Pour les agriculteurs, c'est aussi un autre débouché même si cela les oblige à aller jusqu'à la commercialisation, chose qu'ils ne font pas forcément aujourd'hui»*, poursuit Alice Demolder-Bilhot.

La question du type de sol a aussi été évoquée. *«Cela va dépendre du légume que l'on va faire. Par exemple, pour la carotte, il est préférable d'avoir un terrain sableux»*, assure la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Les légumes de plein champ ne s'adaptent pas partout. Il est aussi nécessaire de s'équiper. S'il n'y a pas de matériel pour mécaniser le système, cela devient vite compliqué»*, conclut-elle.



Les aspects techniques des cultures de plein champ et leur commercialisation ont été présentés aux agriculteurs lors de l'après-midi Innov'action.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

CHRISTOPHER LEVÉ

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Initiation à l'homéopathie avec un module à distance

Le 19 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance

Le 20 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Mettre un chien de protection dans un troupeau

Le 26 novembre et 6 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Eleveur infirmier en élevages ovin

Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Bon dosage en minéraux, oligo éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé

Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.



Alysé

L'élevage du secteur Alysé souffre

Le mardi 29 septembre ont eu lieu les assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Alysé, à Charmoy. Le rapport de l'année 2019 a été fait, avec le constat d'une nouvelle année délicate pour l'élevage des départements du secteur Alysé. On note notamment une diminution des cheptels de 3 à 5 % selon les départements et de 2 % des effectifs bovins laits.



Pour Nicolas Michaud, 2019 est encore une année compliquée pour l'élevage des départements du secteur Alysé.

Lors des assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Alysé, qui se sont tenues le 29 septembre à Charmoy, Nicolas Michaud, le président, a fait le constat de l'année 2019, *« une année encore compliquée pour l'élevage des départements du secteur Alysé »*. *« Le contexte économique n'a toujours pas permis de dégager un revenu satisfaisant pour les éleveurs laitiers, allaitants ou ovins de la zone »*, poursuit-il.
Un contexte économique en difficulté auquel il faut ajouter un contexte climatique *« qui prend une ampleur catastrophique concernant la sécheresse. Une grande partie des éleveurs ont eu un déficit de rendement de récolte fourragère cet automne »*, assure Nicolas Michaud. *« Nous pouvons constater malheureusement que le réchauffement climatique est une réalité immédiate pour les éleveurs. L'autonomie fourragère est un défi majeur pour nos élevages »*. Avec pour conséquence des arrêts d'élevages dans la *« zone »* Alysé, notamment en élevage laitier. *« En un an, la diminution est, selon les départements, de 3 à 5 % des cheptels et de 2 % des effectifs bovins laits »*, confie le président d'Alysé.

La nouveauté Agrinir

À l'occasion de l'assemblée générale, Nicolas Michaud a également parlé de l'appareil Agrinir, dont Alysé s'est doté en 2019. *« C'est un outil pour calculer les valeurs nutritives des fourrages. Il nous permet d'être plus réactifs pour donner les résultats aux éleveurs. Sur le terrain, nous pouvons également prévoir les dates optimums de récolte des ensilages de maïs »*.
Le président d'Alysé a aussi parlé du partenariat au sein d'A2E (Alliance expertise élevage) sur les services machine à traire, bâtiments et parage d'onglons, qui est *« désormais une réalité »*.
Quant à l'alliance avec les Chambres d'agriculture ? *« Elle est toujours d'actualité. Et elle sera renforcée et précisée afin d'apporter le complément des expertises nécessaires au milieu de l'élevage de notre zone »*.
Pour Nicolas Michaud, *« Alysé doit disposer des expertises dont les éleveurs qui se spécialisent de plus en plus ont besoin. C'est une volonté forte du conseil d'administration »*.
Un conseil d'administration qui a également réfléchi à comment mieux se positionner et répondre aux attentes des éleveurs. *« Notre métier de contrôle de performances et de conseil évolue. Nous devons nous réorienter vers l'expertise de qualité dans les élevages afin de les aider à s'adapter aux différents défis qu'ils soient climatiques, économiques et maintenant sociétaux avec l'agribashing. Pour ce faire, nous sommes accompagnés par un cabinet d'audit. Les administrateurs et les salariés doivent contribuer à ce changement »*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Alysé ont eu lieu le mardi 29 septembre, à Charmoy.

Alysé en quelques chiffres

Alysé est présent sur 6 départements : l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre, l'Aube, le Loiret et le nord du Cher. Alysé c'est aussi 3 534 coopérateurs en 2019, 1 646 exploitations bovines (187 045 bovins), 1 163 exploitations ovines (57 023 reproducteurs) et 491 exploitations caprines (11 293 reproducteurs). Enfin, c'est 24 administrateurs, 60 salariés et mises à disposition (dont 56 équivalents temps plein), et 1 507 711 km parcourus par les collaborateurs.

Une table ronde sur l'Agriloving

En fin d'assemblées générales, une table ronde sur la thématique : *« Agriloving, on ose tout, c'est même comme ça qu'on nous reconnaît »* a eu lieu. François-Xavier Lévêque, président de l'association Agriloving, Florence Dupraz, directrice de l'association l'Open Agrifood et François Ziesaire, président de l'association Terres et Vignes de l'Aube étaient présents pour échanger autour du sujet.

Gîtes de France

Le bel été des gîtes icaunais

L'assemblée générale des Gîtes de France de l'Yonne a eu lieu le mardi 29 septembre, à Beine. L'occasion de dresser le bilan de la saison touristique. Si le confinement a fait mal, le taux d'occupation sur la période estivale a été très bon, meilleur que les années précédentes.



Photo : Gîtes de France

Avec des vacances françaises pour les Français, le taux d'occupation des gîtes icaunais a augmenté en juillet et août

L'assemblée générale des Gîtes de France de l'Yonne s'est tenue le mardi 29 septembre, à Beine. À cette occasion, le nombre d'hébergements en 2019 a été rapporté. *« On comptait 202 gîtes, 53 maisons d'hôte (soit plus de 150 chambres dans le département) et 15 gîtes de groupes (à la capacité d'accueil de plus de 15 personnes) »*, indique Nadine Thomas, directrice des Gîtes de France de l'Yonne.
Le bilan de la saison touristique a également été fait. *« Il y a eu énormément d'annulations de réservations à cause de la Covid-19, alors que 2020 partait très bien. Il y avait beaucoup de réservations au début de l'année »*, continue Nadine Thomas.
Cependant, les Français sont restés en France cet été. *« Mais ils sont partis quand même »*, assure Nadine Thomas. *« Les mois de juillet et août se sont très bien passés pour nous dans l'Yonne. Le taux d'occupation a augmenté en août cette année par rapport aux autres années »*.
Une fréquentation en hausse notamment grâce à la communication portée par les Gîtes de France sur la scène nationale, mais aussi par le Conseil départemental et Yonne Tourisme à l'échelle icaunaise, avec la promotion des vacances locales. *« La période estivale a si bien marché que la demande de création de gîtes est actuellement plus importante que d'habitude »*, poursuit Nadine Thomas. *« L'esprit des Gîtes de France, c'est avant tout la convivialité et la rencontre de personnes »*. Ce dont ont besoin les Français dans une telle période de crise.

CHRISTOPHER LEVÉ

Association pour la qualité de l'eau potable

À la reconquête de la qualité de l'eau

L'association pour la qualité de l'eau potable s'est réunie, fin septembre, en assemblée générale. Le bilan de la qualité des eaux des bassins d'alimentation de captage de l'Auxerrois, la présentation de la charte locale et de son futur déploiement ont été des sujets à l'ordre du jour de cette réunion.



Le bilan de la qualité des eaux des bassins d'alimentation de captage de l'Auxerrois et la présentation de la charte locale et de son futur déploiement étaient au programme de l'assemblée générale.

L'association pour la qualité de l'eau potable est née, il y a plus de 20 ans, en 1998. Suite à des dépassements du taux de nitrate au-delà des 50 mg/l, sur la plaine du Saulce, la communauté de l'Auxerrois, la communauté de communes du Pays Coulangeois, les communes de Migé et d'Escolives-Sainte-Camille ont décidé de développer une politique commune. Ils ont choisi de développer des actions préventives pour remédier à ces dépassements.
Parmi les travaux préventifs engagés en 2019 et dans la poursuite des actions déjà menées, l'élaboration d'une charte locale a été une étape importante. L'objectif de cette charte pour la reconquête de la qualité de l'eau a été de travailler localement avec l'ensemble des acteurs concernés (administration, communauté d'agglomération, organismes économiques, agriculteurs).
Le dialogue institué a permis de déterminer de manière consensuelle les thèmes sur lesquels il était nécessaire de travailler prioritairement et les actions à mener. Deux grands enjeux ont été priorisés : la diminution du taux de nitrate et de désherbants dans les eaux.

Concernant l'enjeu nitrate, l'objectif est d'obtenir une eau en dessous des normes (50 mg/L) sur l'ensemble de l'année. Pour ce qui concerne la présence de produits phytosanitaires, le but est de diminuer le transfert des molécules de désherbants dans les eaux.

L'émergence de deux groupes spécifiques

Pour répondre à la demande, l'association a permis l'émergence de deux groupes spécifiques : l'un orienté viticulture et l'autre orienté grandes cultures. Les programmes d'actions élaborés ont été construits par les exploitants et adaptés au territoire. Les mesures ont été choisies pour qu'elles soient facilement applicables par la majorité des exploitants, qu'elles aient un effet sur l'eau et qu'elles soient observables sur le terrain pour limiter les contrôles documentaires.

Les propositions retenues ont été validées par l'ensemble des acteurs en début d'année 2020. L'association, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, a pour mission de déployer la charte auprès des exploitants des territoires de la plaine du Saulce, de la plaine des boisseaux et des Isles afin d'atteindre les objectifs définis.

Pour rappel, l'eau de la communauté de l'Auxerrois n'est traitée par aucune usine et seules les pratiques agricoles préventives mises en place permettent et permettront d'obtenir une eau de qualité.

Sandrine Vatinelle,
animatrice de l'association pour la qualité de l'eau potable

▸ *Agenda*

17 et 18/10 Week-end portes ouvertes au Ranch de l'espoir
Le samedi 17 et le dimanche 18 octobre, de 10 heures à 17 h 30, le Ranch de l'espoir, basé à Villefranche-Saint-Phal (commune de Charny-Orée-de-Puisaye), organise des journées portes ouvertes. L'occasion de venir découvrir le travail fait par l'association et ses bénévoles. Pour rappel, l'association Ranch de l'espoir est un refuge pour animaux domestiques et de la ferme. Pour plus d'informations, contacter les bénévoles au 03 58 44 80 51.

25/10 Les marchés des Terres de France
Le dimanche 25 octobre aura lieu la 27e édition du Dimanche des Terres de France, rue de Chine, à Paris. Une vingtaine de producteurs de la FDSEA 89 seront présents sur place pour faire découvrir leurs produits : fruits et légumes, miels, terrines, foies gras, vins ou encore cidres, entre autres.

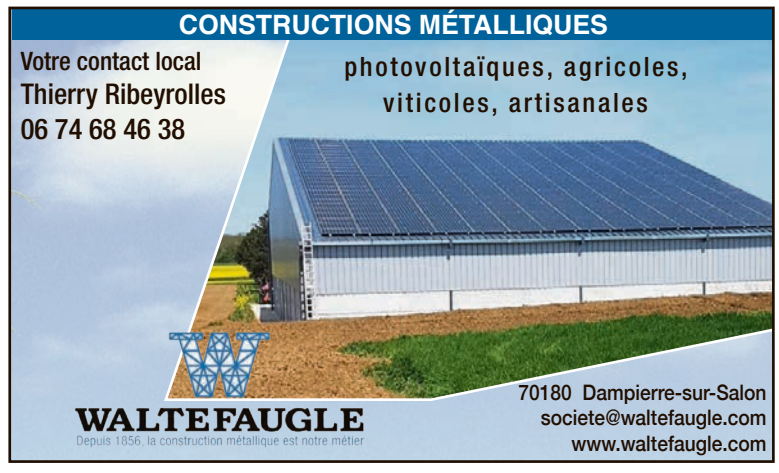
31/10 Fête de la citrouille
Le samedi 31 octobre aura lieu la première édition de la Fête de la citrouille, organisée par la FDSEA 89. Ce petit marché de producteurs se tiendra à Perrigny, sur le parking de Botanic. Un stand de découverte de l'univers des courges sera installé. Une dégustation de vin chaud sera également proposée. Les clichés du concours photos des JA 89 seront exposés à cette occasion.

Vins Le Concours du Grand Auxerrois annulé
Alors qu'il devait se tenir le 7 novembre prochain, le Concours des vins du Grand Auxerrois, édition 2020, a été annulé, comme l'ont annoncé les organisateurs de l'événement Élodie Chalmeau, Magali Bernard, Bastien et Carole Mathias, Pierre-Louis Bersan, Guilhem Goisot et Thomas Sorin. *«Nous avons souhaité attendre les directives gouvernementales (concernant la Covid-19) donnant une certaine visibilité quant aux prochaines semaines pour prendre notre décision»*, ont-ils indiqué.

Emploi L'Anefa et AVE 89 retrouvent le chemin des forums

Le mercredi 7 octobre a eu lieu le forum des opportunités à Migennes, organisé par la Mission locale de Joigny/Migennes. Le premier forum emploi depuis le déconfinement.
Une trentaine d'exposants, entreprises ou centres de formation étaient réunis dans un seul but : recruter leurs futurs stagiaires et salariés parmi les demandeurs invités par la Mission locale et Pôle emploi. L'Anefa et AVE 89 ont ainsi pu orienter plusieurs personnes intéressées par le milieu viticole, soit vers le CFPPA d'Auxerre La Brosse qui se chargera de mettre en place la formation adaptée à leurs profils, soit vers des embauches en direct.





Interview

«Le profil des candidats à l'installation évolue profondément»

Nouvellement réélu à la présidence des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, Florent Point revient sur les priorités qu'il compte donner à ce second mandat.


La Terre de chez nous

Florent Point (troisième en partant de la droite, lors de l'assemblée générale qui l'a élu, début octobre dans le Doubs) place son second mandat dans le contexte de la conception de la future PAC, qui entraînera aussi une évolution de la Dotation jeune agriculteur (DJA), essentielle pour garantir un niveau suffisant de renouvellement des générations.

■ **Vous avez été réélu président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (JA BFC) le 2 octobre à l'issue d'une assemblée générale tenue dans le Doubs. Est-il facile, aujourd'hui, de parvenir à motiver des jeunes dans l'engagement pour la défense de l'agriculture ?**

Florent Point : *«Non cette mobilisation n'est pas toujours évidente, surtout dans le contexte qui est le nôtre actuellement. Les contextes climatique, sanitaire, sociétal font que, sur les exploitations, les jeunes se sentent obligés de se recentrer sur leurs activités afin de pouvoir s'assurer un revenu au minimum décent. On peut comprendre que, dans de telles circonstances, il soit difficile de parvenir à se dégager le temps nécessaire à un engagement syndical. Néanmoins, la volonté est là au sein des équipes».*

■ **Quels sont les axes prioritaires que vous fixez à ce nouveau mandat de deux ans ?**

FP : *«Le premier axe, c'est le renouvellement des générations d'agriculteurs. Nous avons aujourd'hui un taux de renouvellement assez faible. On est actuellement en capacité de renouveler un départ à la retraite sur deux. Il est certain que nous avons un gros défi à relever sur ce sujet. Nous œuvrons à trouver des porteurs de projet et nous travaillons sur tout le dispositif d'accompagnement afin de faire en sorte que ces porteurs de projet puissent accéder au métier avec le plus de bagages possibles. Nous défendons les enveloppes budgétaires qui sont allouées à l'installation des jeunes, telles que la Dotation jeune agriculteur (DJA), mais aussi tout ce qui concerne les formations, l'accompagnement… L'autre axe qui nous interpelle énormément, c'est l'économie. Nous sommes dans une profession où la majeure partie des productions ne rémunère pas correctement les agriculteurs. Un gros travail reste à accomplir sur ce point, conjointement avec les autres Organisations professionnelles agricoles (OPA). Nous partons du principe que le renouvellement des générations ne peut se faire dans des productions qui ne sont pas rémunératrices. Le défi du renouvellement ne pourra trouver sa solution que dans la récupération du prix de nos produits, au sein d'une économie renouvelée du monde agricole».*

■ **Cette problématique du renouvellement des générations est-elle particulièrement marquée en Bourgogne Franche-Comté ou la rencontre-t-on partout en France ?**

FP : *«On la rencontre à peu près partout en France de la même manière mais on se rend compte que dans les filières où la rémunération des agriculteurs est bonne, le taux de renouvellement est plus important, ce qui est logique».*

■ **De quelle manière comptez-vous agir concrètement pour faire sauter des verrous qui, aujourd'hui, handicapent le renouvellement ?**

FP : *«La première des choses, c'est de retrouver du prix. Cela passe par l'application des États généraux de l'alimentation (Égalim). Il faut ramener de la valeur à nos produits et jusque dans les cours de fermes. Il y a évidemment, comme axe de travail la future Politique agricole commune (PAC). Il faut aussi penser à la promotion de l'agriculture, de nos métiers, des multiples dimensions propres à ces métiers. Il faut que cela soit présent dans la tête de beaucoup de jeunes. Cela passera par une importante communication».*

■ **Parmi les jeunes agriculteurs qui s'installent aujourd'hui, leur typologie est-elle la même que celle de ceux qui s'installaient il y a dix ou quinze ans, ou observez-vous une grande différence ?**

FP : *«On constate effectivement que le public des porteurs de projet évolue fortement. Il y a quelques années, nous étions encore dans des installations majoritairement de type familial dans les productions « historiques » qu'on connaît. Depuis quelques années on voit une évolution nette qui se caractérise par une plus grande diversité des productions, de la diversification qui se développe, aussi bien sur les productions que sur les modes de commercialisation avec une montée de la vente directe, des magasins de producteurs… L'évolution climatique rentre également en jeu ce qui entraîne pour les agriculteurs déjà en place et pour ceux qui arrivent, la nécessité de prendre en compte cette donnée et de s'y adapter. Une forme de prise de recul par rapport aux moyens historiques de production est en train d'émerger et je la trouve assez intéressante, même si nous ne disposons pas encore de toutes les solutions face à ces problèmes. Indéniablement, les profils de porteurs de projet s'adaptent à toutes ces évolutions. Malgré tout, et au-delà de la question des nouveaux profils, on constate que le changement climatique va plus vite que la capacité d'adaptation des agriculteurs, donc, sur ce point, nous souhaitons trouver des solutions pour nous adapter, mais nous avons besoin de temps pour expérimenter, chercher de nouvelles solutions. Mais tout cela, c'est difficile, avec des trésoreries qui ne sont pas des plus élevées sur les exploitations».*

■ **Sur votre agenda, quel est le prochain grand rendez-vous que vous vous fixez ?**

FP : *«Il y en a beaucoup ! Mais le plus important pour les jeunes c'est le travail que nous allons mener, dans le cadre des négociations sur la future PAC et sur la partie concernant l'installation des jeunes. La DJA est une composante de la PAC et nous sommes en train de construire la future DJA. Cela nous mobilise à plein temps. Nous devons parvenir à construire un dispositif qui soit au cœur des attentes et des besoins des porteurs de projet».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Un éleveur polyculteur

Âgé de 29 ans, Florent Point est agriculteur dans la Nièvre. Il est associé, au sein d'une Société civile d'exploitation agricole (SCEA) avec son frère, sur une exploitation de polyculture-élevage (charolaises et grandes cultures) basée à Verneuil, près de Decize.

Lait

Le Lial a une nouvelle directrice

Recrutée pendant le confinement, Laurence Bruneau a pris la suite de Jean-Paul Cussac au terme de trois mois de transition, à la tête du Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières de Rioz, en Haute-Saône.


Haute-Saône agricole et rurale

Jean-Paul Cussac et Laurence Bruneau ont assuré collégialement la direction du Lial jusqu'à la fin septembre.

Jean-Paul Cussac, directeur du Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) de Rioz, en Haute-Saône, a fait valoir ses droits à la retraite. C'est Laurence Bruneau, ingénieure de l'école supérieure d'agriculture d'Angers, qui a pris sa succession. *«Je suis arrivée le 1er juillet, et nous avons travaillé en doublons jusqu'à la fin septembre»*, explique-t-elle. Compte-tenu du contexte sanitaire, elle a été recrutée par visioconférence, du moins jusqu'au dernier entretien : *«la plupart des recrutements à cette période se sont fait à distance, via Skype ou Zoom… je me souviens que lors de mon premier entretien, la petite fille de mon interlocuteur avait du mal à comprendre que ce n'était pas le moment de venir parler à son papa ! Ça donne des situations cocasses, mais ça permet aussi de briser la glace. J'ai aussi des enfants ! Pour mon dernier entretien, en face-à-face avec la direction et des membres du conseil d'administration, nous avons bénéficié d'une dérogation. C'est important quand même d'avoir un contact humain, sans écran, pour vérifier que nous sommes bien en phase…»*

Une ingénieure polyvalente

Spécialisée en assurance qualité à l'Institut supérieur d'agriculture de Lille, après une formation d'ingénieur en agriculture à l'École supérieure d'agriculture (ESA) d'Angers, Laurence Bruneau a effectué l'essentiel de sa carrière chez Pomona, un grossiste alimentaire spécialisé dans la restauration hors domicile. *«J'y ai exercé différentes compétences, d'abord au service qualité, puis dans la logistique, ensuite au service des achats et enfin comme directrice commerciale»*, relate-t-elle. Autant d'expériences qui lui seront précieuses au service du Lial de Rioz : *«la qualité est le cœur de métier de ce laboratoire, mais il faut aussi intégrer un volet logistique important, avec le flux des échantillons à analyser… les achats, bien entendu, car cette activité d'analyses ne va pas sans des achats de consommables aussi bien que d'investissements dans du matériel de pointe, pour lesquels des capacités de négociation sont indispensables. Enfin, le Lial ne se cantonne pas aux analyses réglementaires mais doit aussi entretenir et développer ses relations clients, tant avec le contrôle laitier qu'avec le secteur de l'agroalimentaire…»*

Bien qu'originaire de Mayenne, Laurence Bruneau ne sera pas dépaysée en Franche-Comté. *«J'étais basée à Dijon jusqu'à présent, et ma belle-famille est haut-saônoise».*

ALEXANDRE CORONEL

Alsoni Conseil Élevage

Une assemblée générale statutaire particulière…

L'assemblée générale d'Alsoni Conseil Élevage s'est déroulée le jeudi 1er octobre à Beaulon (03). Celle-ci était programmée initialement fin avril mais l'épidémie de la Covid-19 est passée par là et a obligé les administrateurs à revoir le calendrier.

« *Revenir sur l'année 2019, alors que 2020 est presque terminée est un exercice, qui me fait constater que les contextes climatique et économique ne se sont pas améliorés depuis 2018. Ces trois années impactent fortement l'économie et le nombre de bovins présents dans les exploitations ; ainsi que le nombre d'élevages* » précise le président Nicolas Bouchard dans son rapport moral. Sur les activités de l'association, le nombre d'élevages suivi avoisine les 900 pour environ 82 000 vaches.

Sur les activités, une centaine d'éleveurs sont engagés avec un suivi alimentation, une quarantaine en planning d'accouplements et environ 60 en pelvimétrie.

Le président juge que les choix réalisés au moment de la fusion commencent à porter ses fruits. Il précise : « *Ces orientations portent, sur le mode de cotisation incluant le principe «je paie ce que j'utilise» et sur l'apport de conseils techniques à nos adhérents qui le souhaitent. D'ailleurs le nombre d'adhérents utilisant un conseil grandit, certes on souhaite toujours que ce soit plus rapide ; mais cette progression raisonnable nous permet, par la formation, de développer les compétences de nos agents, qui parallèlement, prennent aussi de plus en plus confiance en eux* ».

« Il faut créer des synergies »

Alsoni Conseil Élevage assure également des prestations pour différents partenaires comme le lycée de Neuvy, le Herd-Book Charolais, les Chambres d'agriculture et les bovins croissance des départements limitrophes.

Le président insiste sur la nécessité de créer des partenariats forts avec les structures de nos départements afin de trouver des synergies sur les différentes compétences de nos services.

Le directeur présente également une autre activité de l'association qui concerne l'organisation de la vente aux enchères de Moulins, qui depuis 2017 connaît un pourcentage de vente très positif (entre 70 et 80 %).

Au niveau financier, 2019 se termine avec un résultat d'exercice positif de 20 978 €. La volonté du conseil d'administration reste la même depuis la fusion à savoir, arriver à un budget à l'équilibre. « *Les années difficiles que traverse l'élevage vont impacter obligatoirement l'association sur le plan budgétaire et organisationnel* » précise le directeur Cyril Collin.

Le conseil d'administration a fait le choix de stabiliser les cotisations pour l'exercice 2020 au regard de la situation économique des exploitations agricole. « *L'avenir de l'association passera par des choix stratégiques car ne pas en faire serait nous condamner à une disparition certaine. Dans ce contexte difficile, il nous faut se projeter dans l'avenir, prendre de la hauteur, d'autres diraient du recul, nous essayerons de le faire ensemble pour construire l'avenir d'Alsoni* » précise Nicolas Bouchard.

Enfin, l'assemblée générale a renouvelé son tiers sortant. Rosanne Lemaitre, de Montaron dans la Nièvre intègre le conseil d'administration en remplacement de François Gauthé. Jérôme Corneloup, Stéphane Jardin, Yvon Laboisse, Frédéric Renaud, Jean Luc Robin et Yves Robellet renouvellent leur mandat d'administrateur.

ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

Le nouveau bureau

À la suite de l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni pour élire le nouveau bureau de l'association :
- **président : Bouchard Nicolas (58)**
- **vices présidents : Vannier Pierre Yves (71) et Jardin Stéphane (03)**
- **trésorier : Loreau Jean François (71)**
- **secrétaire : Renaud Frédéric (58)**
- **membre : Leroy Jérémy (03)**

Broutards

Les éleveurs appelés à retenir au maximum les animaux en fermes

Dans un communiqué daté du 12 octobre, Christian Bajard, coordinateur du berceau des races à viande du Massif Central, appelle à retenir les bêtes, en réaction à la baisse continue des prix.

Depuis plusieurs semaines, les prix de vente des broutards ne cessent de baisser, et ce, de façon totalement décorrélée des réalités du marché. Rappelons que pour 2020, les exports vers l'Italie sont stables par rapport à 2019, et même en hausse sur la semaine précédente. La demande du marché européen est là. Pourtant, depuis des semaines, un éleveur perd 150 € par animal vendu !

Alors que le prix d'un broutard devrait être de 3,25 €/kg sur la base de l'indicateur du coût de production national (issu de la méthode validée par les opérateurs de l'interprofession), il est à ce jour à 2,38 €/kg.

Face à cette évolution des prix incompréhensible et inacceptable, les éleveurs de races à viande du Grand Massif Central sont dans l'obligation de réagir. Nous appelons les éleveurs du Massif Central – ceux qui le peuvent et le temps qu'ils pourront – à la rétention des broutards en ferme. Il n'est plus question de vendre à ces niveaux de prix, il est vital de faire remonter les cours rapidement, en cohérence avec les signaux des marchés.

Via diverses actions départementales, la pression doit aussi être maintenue sur les quatre exportateurs qui pèsent à ce jour 83 % des volumes entre la France et l'Italie. Nous devons alerter les pouvoirs publics sur ce hold-up. Les chiffres sont plus têtus que les discours, les éleveurs ont besoin d'une réponse cohérente des acheteurs et des pouvoirs publics face aux signaux des marchés. Il y va de l'avenir des éleveurs de bovin de race à viande dans le Massif central.

CHRISTIAN BAJARD, COORDINATEUR DU BERCEAU DES RACES À VIANDE DU MASSIF CENTRAL

Coopératives

Nouveau projet d'orientation pour Axéréal

La coopérative, qui opère notamment sur la Nièvre, engage un projet d'amélioration de la performance visant à faire progresser l'efficacité de son modèle économique.

Prenant en compte à la fois les attentes sociétales, les nouvelles habitudes de consommation et le contexte agricole, la coopérative Axéréal, dont le siège est près d'Orléans, mais qui opère aussi en Bourgogne Franche-Comté, dans la Nièvre, présente un projet d'orientations stratégiques qualifié « *d'ambitieux* ». Il comprend un certain nombre de réorganisations qui seront déployées progressivement. L'ensemble du projet devrait permettre une augmentation conséquente de la performance, avec l'objectif de 30 millions d'euros de gains de compétitivité, au service d'un meilleur retour aux agriculteurs.

Le projet porté par la coopérative se revendique comme « *plus fort, plus solide, plus réactif.* » L'entreprise compte intensifier les plans de formation, permettant notamment de mieux accompagner les producteurs dans la transition agri-écologique. « *Il est de notre responsabilité*», précise Jean-François Loiseau, président d'Axéréal, «*de faire évoluer l'organisation des métiers de l'agriculture vers un schéma plus orienté « filières ». Nous avons décidé de prendre un virage dans l'organisation des activités agricoles, dans les politiques commerciales, la stratégie d'investissement, la digitalisation, l'innovation agronomique en faveur d'une meilleure valorisation des productions des agriculteurs et d'une qualité sanitaire des grains reconnue par les consommateurs.* »

Capitaliser sur plusieurs points clés

L'innovation agronomique et digitale est placée au centre de la politique de développement avec les objectifs suivant : capitaliser sur les sols, déployer des solutions alternatives et combinatoires avec les exploitants, accélérer la décarbonation des itinéraires culturaux, améliorer l'efficience des sites de collecte et de transformation. « *Le cap de la coopérative sera guidé par de nouvelles voies de valorisation des productions agricoles proposées aux agriculteurs, et l'excellence dans nos métiers*», précise pour sa part le directeur-général de la coopérative, Paul-Yves L'Anthoën. «*Le virage stratégique vers lequel nous nous projetons, en collaboration avec les agriculteurs élus de la coopérative, nous mènera vers une organisation régionale renforcée, une politique commerciale plus simple et plus locale, et des infrastructures recalibrées.* »

Les transitions agroécologique et digitale sont plus que jamais au cœur de la mutation ainsi lancée.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Brèves

Territoire L'État et la Région veulent améliorer la couverture en téléphonie mobile

Le 7 octobre, Fabien Sudry, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, et Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, ont présenté leur démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile. L'État et la Région ont lancé cette démarche avec le soutien de la Banque des Territoires, dans le but d'accélérer la résorption des zones blanches, et d'améliorer la couverture du réseau téléphonique mobile. La démarche se compose de deux outils distincts. Le premier dispositif consiste à mener des campagnes de mesure « *drivetest* ». Il s'agit d'effectuer des mesures similaires et en tout lieu à l'aide de sacoches composées de smartphones préréglés (2G/3G/4G voire ultérieurement 5G), placées dans un véhicule ou dans le sac à dos d'un piéton. L'idée est de mettre à disposition douze sacoches au profit des communes ou intercommunalités. Le second dispositif est une nouvelle application de crowdsourcing grand public baptisée « Tadurezo ». Il s'agit d'une application participative qui va permettre à chacun de mesurer la qualité de la couverture mobile, simplement à l'aide de son smartphone. Les utilisateurs qui auront accepté de télécharger l'application sur leur téléphone, pourront réaliser des tests dont les résultats enrichiront un outil de cartographie en ligne, qui indiquera la couverture et la qualité de service du réseau des opérateurs. L'ensemble de cette opération permettra d'évaluer avec précision la réalité de la couverture mobile du territoire, en voix, SMS et données et de mesurer la qualité du service mobile délivré. C'est la première fois qu'une opération de ce type est engagée simultanément sur huit départements avec ces deux dispositifs, ce qui permettra de disposer de données stratégiques pour l'aménagement futur du territoire.

Machinisme L'Icaunais Phenix Agrosystem passe un accord avec Latitude GPS

Phenix Agrosystem, nouveau constructeur français spécialisé dans les techniques de désherbage mécanique de précision et basé dans l'Yonne, à Vermenton, entre Avallon et Auxerre, vient de conclure un accord de distribution avec Latitude GPS, une société de services pour l'agriculture de précision. Cette dernière est basée dans l'Eure. Les deux entreprises partagent un ADN commun : créées par des agriculteurs, focalisées sur les techniques nouvelles et l'agriculture de précision, en croissance rapide et avec une vraie exigence de conseil, de proximité et de qualité de service aux agriculteurs. Phenix Agrosystem développe des matériels, bineuses de précision de nouvelle génération et houes rotatives, dédiés à la grande culture, plantes sarclées comme céréales à paille, en bio comme en conventionnel, pour le marché français et pour l'export. Le système de guidage RTK est aussi un sujet qui rapproche les deux entreprises puisqu'un partenariat avec la société Trimble, dont Latitude GPS commercialise les équipements, va permettre aux bineuses autoguidées Phenix d'embarquer prochainement cette technologie en complément ou en alternative au guidage caméra. Selon l'accord conclu, Latitude va assurer le support commercial, le service après-vente et la distribution des matériels Phenix Agrosystem sur les secteurs où elle est présente (35 départements au nord, centre et est de la France), auprès des concessions du réseau actuel des deux entités, qui bénéficieront d'un appui technique de proximité pour le conseil et le service.

Jaunisse nanisante

Comment réduire le risque dès le semis ?

La lutte directe contre les pucerons à l'automne vecteurs de la JNO est relativement pointue, en particulier depuis le retrait du traitement de semences à base d'imidaclopride. L'orge d'hiver est plus sensible que le blé tendre.

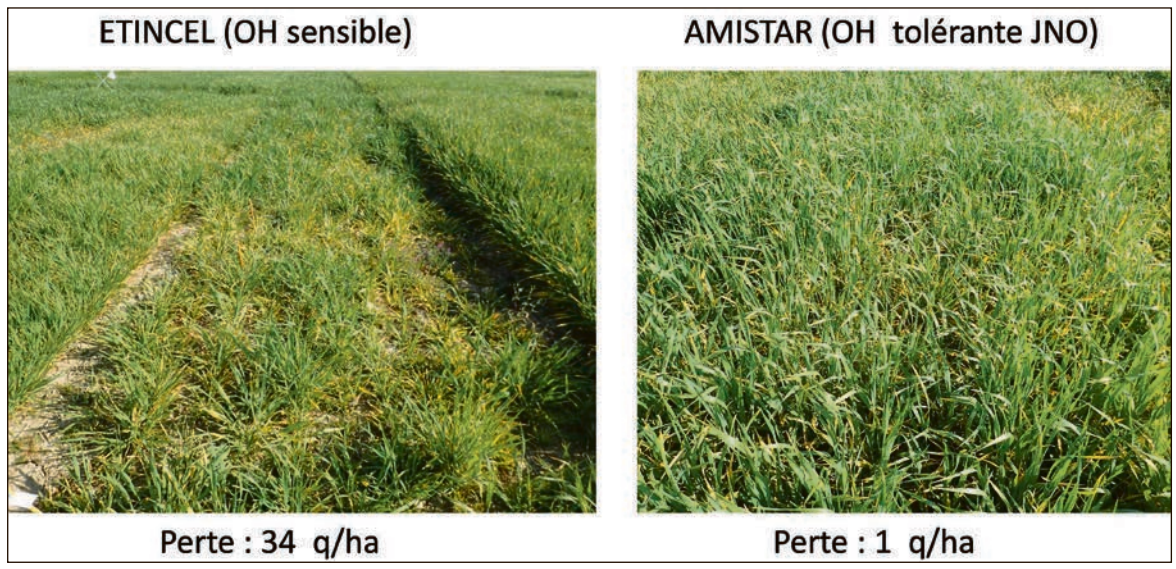


Figure 2. Essai Variétés-JNO Arvalis à Livron sur Drome (26), Photos du 8 avril 2020 (Non Traité insecticide) et perte de rendement (comparativement au traité insecticide)

Sur orge, la JNO entraîne assez fréquemment des pertes de plantes et d'épis, alors que sur blé cette maladie affecte plus généralement le remplissage des grains. À situation comparable en termes de localisation géographique et de date de semis, la nuisibilité est environ deux à trois fois plus élevée sur orge d'hiver comparativement au blé tendre d'hiver. Il n'en demeure pas moins que la protection contre la JNO ne doit pas être négligée sur blé tendre.

Les conditions climatiques de l'automne sont déterminantes

Durant l'automne, des conditions favorables à la multiplication et à la dispersion des pucerons favorisent une transmission des virus à un plus grand nombre de plantes. Plus tard, les conditions hivernales qui suivent la transmission du virus à la plante influencent la multiplication du virus dans les plantes. Une croissance continue des plantes au cours de l'hiver est favorable à la multiplication des particules virales dans les plantes. À l'inverse, une période de froid ne sera favorable ni au développement des plantes, ni à l'activité des virus au sein de celles-ci. Enfin, une infestation de pucerons relativement limitée peut avoir de fâcheuses conséquences dans le cas d'un enchaînement d'évènements favorables aux virus et défavorables à la plante. Toutes les régions ne sont pas soumises aux mêmes conditions climatiques automnales et chacune doit subir le risque en tenant compte du climat. Par exemple, à Dijon *(fig 1)*, les températures ont été élevées au long cours aussi bien au cours de l'automne 2018 qu'au cours de celui de 2019. Par ailleurs, il y a un an, la pluviosité de l'automne a pu être contraignante pour intervenir au bon moment sur les pucerons.

En amont des méthodes de lutte chimiques, il existe cependant deux leviers pour gérer les risques de JNO : le choix de la variété en orge d'hiver et la date de semis.

Les variétés d'orge d'hiver tolérantes à la JNO sont robustes

Plusieurs variétés d'orge d'hiver sont tolérantes à la JNO. Malheureusement, dans une région brassicole comme l'est la Bourgogne Franche – Comté, une seule est sur la liste des variétés recommandées par l'aval de la filière (CBMO). Même si des pucerons peuvent coloniser les plantes de ces variétés, leur transmettre le virus de la JNO et occasionner quelques symptômes de JNO (décolorations de bouts de feuilles), les pertes de rendement liées à cette virose sont négligeables alors que, dans de mêmes conditions, les variétés d'orges sensibles peuvent perdre plus de 50 % de rendement *(fig 2)*. Il est donc recommandé de semer ces variétés sans anticiper sur les dates optimales de semis et de ne pas appliquer de protection insecticide en végétation (même si quelques pucerons peuvent être observés à l'automne). En revanche, aucune de ces variétés n'est tolérante à la maladie des pieds chétifs ce qui impose de surveiller la présence des cicadelles susceptibles de transmettre le virus WDV et d'intervenir si nécessaire.

À ce jour, aucune variété de blé tendre tolérante ou résistante à la JNO n'est disponible en France. Des travaux de recherche sont en cours.

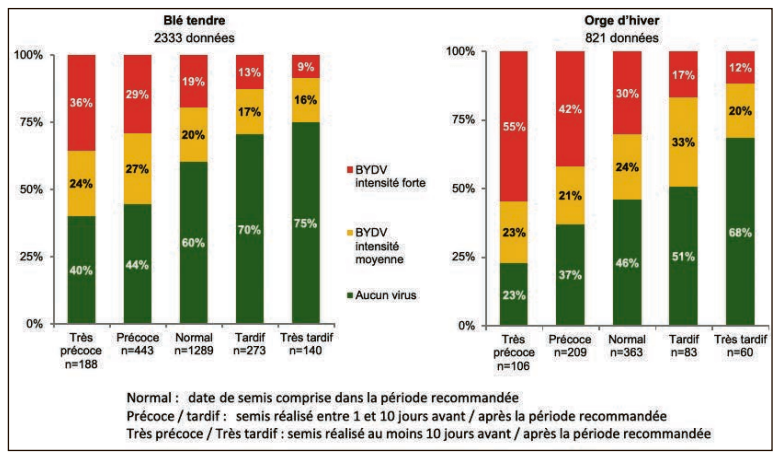


Figure 3 : Fréquence et intensité de la détection des virus BYDV de la JNO en lien avec la date de semis. Données France entière, 2002 à 2015, source enquêtes pluriannuelles Bayer / Inrae / Arvalis.

La date de semis est un levier pour limiter le risque mais pas une solution

Les semis les plus précoces rencontrent plus souvent des conditions favorables aux insectes vecteurs de viroses. À l'opposé, les semis plus tardifs rencontrent en règle générale des conditions qui leur sont moins favorables et par conséquent limitent la transmission de virus aux plantes. Ceci explique pourquoi la proportion de parcelles présentant une forte intensité de virus de la JNO est fréquemment plus élevée pour les semis plus précoces et diminue lorsque les semis sont plus tardifs.

Le risque de viroses demeure néanmoins présent pour les semis tardifs : les enquêtes pluriannuelles (Bayer/Inrae/Arvalis) ont révélé près de 30 % des parcelles de blé et jusqu'à 40 % des parcelles d'orge d'hiver concernées lorsque le semis est réalisé après les dates optimales recommandées (*fig. 3*).

Il ne faut donc pas anticiper les périodes de semis préconisées dans chaque région par Arvalis pour limiter une exposition excessive des cultures aux pucerons et aux cicadelles. Choisir les dates les plus tardives de la plage recommandée (avec des variétés adaptées) permet à l'opposé de réduire dans une certaine mesure le risque de viroses *(fig. 4 et fig. 5)*. Mais cette précaution ne permet en aucun cas de faire complètement disparaître le risque. Un semis tardif n'affranchit donc nullement de la surveillance des cultures à l'automne et éventuellement de la lutte insecticide en végétation. Cette dernière peut s'avérer plus fructueuse qu'en cas de semis précoce, car elle s'applique généralement sur des populations plus faibles de ravageurs.

LUC PELCÉ ET DIANE CHAVASSIEUX
(ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL)

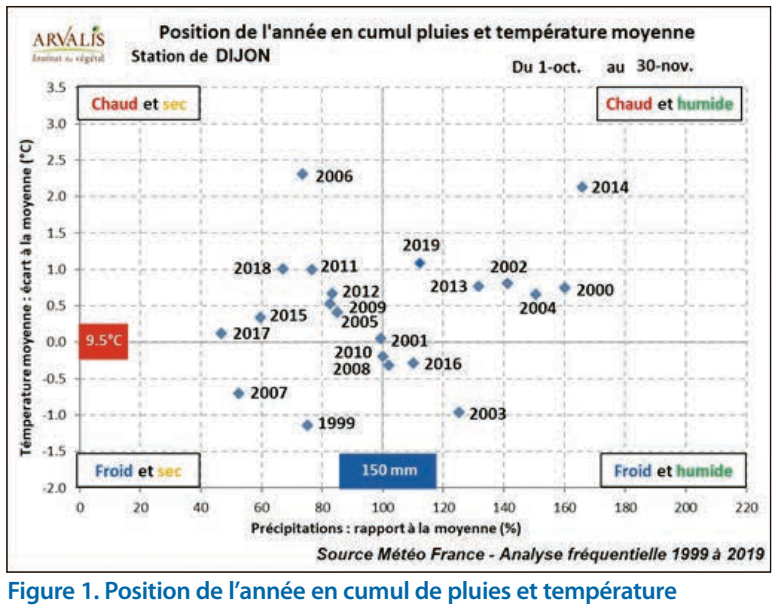


Figure 1. Position de l'année en cumul de pluies et température moyenne du 1er octobre au 30 novembre (Arvalis/Météo France)

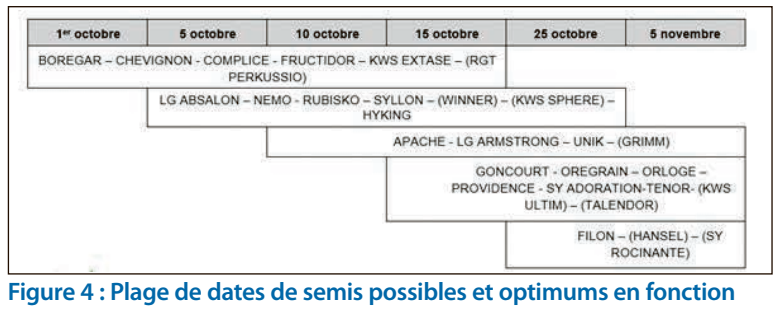


Figure 4 : Plage de dates de semis possibles et optimums en fonction des précocités variétales en Bourgogne Franche-Comté - Choisir et Décider – interventions d'automne 2020 (Arvalis)

Plateaux tardifs d'altitude > 350m	Semis à partir du 25/09	Semis à partir du 1/10	Semis à partir du 5/10
Plaines et vallées	Semis à partir du 1/10	Semis à partir du 5/10	Semis à partir du 10/10
	**DEMENTIEL**, HIRONDELLA*, KWS OXYGENE, LG Casting, MANGOO, MARGAUX*, **MASCOTT**, Memento	COCCINEL*, **ETINCEL**, **ISOCEL**, **KWS FARO**, **KWS JOYAU***, **PASSEREL**, **PIXEL**, **ROSSIGNOLA**, **Salamandre**, TEKTOO	KWS BORRELLY*, KWS JAGUAR*, KWS FILANTE*, LG ZEBRA*, RAFAELA*, SENSATION*, TOUAREG, **VISUEL**

EN MAJUSCULES : 6 rangs, en minuscules : 2 rangs – **Brassicoles en gras**
*Variétés tolérantes à la jaunisse nanisante

Figure 5 : Plage de dates de semis possibles et optimums en fonction des précocités variétales en Bourgogne Franche-Comté – Choisir et Décider – interventions d'automne 2020 (Arvalis).

Porcs

Biosécurité, réduction des émissions et bien-être

L'association Interporc de Franche-Comté, très impliquée dans la communication-promotion du métier d'éleveur porcin, consacre aussi des moyens importants à préparer les évolutions techniques, à travers des expérimentations et des formations. Un engagement rappelé à l'occasion de sa dernière assemblée générale.



Philippe Monnet et Romaric Cussenot ont présenté le bilan de l'exercice 2019, à l'occasion de l'assemblée générale d'Interporc.

Le 29 septembre, Interporc tenait son assemblée générale à Pirey, dans le Doubs, près de Besançon, pour dresser le bilan de l'exercice 2019, avec la présentation des comptes et le rapport d'activité. Sans négliger d'évoquer l'actualité, et notamment le fameux RIP *« pour les animaux »*, qui prévoit l'interdiction de l'élevage en cases, stalles, cages et boxes d'ici 2025, et que certains parlementaires de la région ont signé, parfois par empathie pour les dauphins ou les animaux de cirque… *« Nous les avons rencontrés pour leur expliquer notre position : l'élevage hors-sol est économe en intrants, écologiquement propre, avec des émissions contrôlées dans le milieu naturel, et favorable au bien-être animal ! »*, a exposé Philippe Monnet, le président de l'association.

Adaptation aux attentes sociétales

Pour autant, l'interprofession n'est pas sourde aux attentes sociétales, comme en témoignent de nombreux travaux et expérimentations conduits sur ces thèmes. *« En 2019, au sein du réseau ''bien-être animal'' de Coop de France, nous avons participé au groupe de travail spécialisé porc, en contribuant notamment à la création de fiches techniques sur l'abreuvement, la luminosité et les matériaux manipulables, facteurs de bien-être des animaux et réglementairement encadrés : ces fiches ont été diffusées auprès de l'ensemble des éleveurs de la région grâce à notre newsletter »* détaille Romaric Cussenot, le directeur. L'obligation de fournir un accès permanent à un dispositif d'abreuvement (pipette ou abreuvoir) aux porcs âgés de plus de deux semaines, y compris dans les élevages avec une alimentation en soupe, a ainsi été explorée. *« Dans un élevage franc-comtois, deux salles d'engraissement disposant de pipettes ont été équipées de compteurs d'eau pour relever les consommations… sur les 20 semaines d'engraissement, la consommation en eau complémentaire au liquide de la soupe a varié de 133 à 183 litres par porc, sans impacter les niveaux de consommation »*. La poursuite des expérimentations sur les matériaux manipulables, ces *« jouets »* mis à disposition des porcs pour qu'ils puissent satisfaire leurs besoins de manipulations, a permis de tester de nouvelles essences de bois et de nouvelles formes. *« Le bois d'épicéa, plus tendre que celui du sapin, est plus utilisé par les animaux… mais s'use aussi plus rapidement. Le format parallélépipédique, fixé dans l'axe de l'épaisseur, voit son accessibilité améliorée par rapport au cube fixé dans l'axe de la longueur »*. Enfin, une campagne de mesures de l'intensité lumineuse dans les élevages a permis de démontrer l'intérêt de l'éclairage artificiel pour atteindre le seuil réglementaire des 40 lux pendant 8 heures dans toutes les cases.

Concept de bâtiment

Dans le cadre du projet *« NH3 Control »* retenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) sur la thématique de la réduction des émissions d'ammoniac en élevage, Interporc a poursuivi ses travaux, dont l'objectif à terme est de définir un concept de bâtiment qui allie couverture de fosse, système de maîtrise des effluents sous caillebotis et centralisation d'air pour une éventuelle récupération d'énergie. *« Nous avons effectué des séries de mesures sur la concentration d'ammoniac en période hivernale dans deux porcheries d'engraissement, analysé ces mesures et engagé la réflexion et le chiffrage d'un bâtiment type »*. Le dossier sanitaire reste un axe important pour l'association : l'enregistrement d'un cas de peste porcine africaine le 10 septembre en Allemagne, dans le Land de Brandebourg à proximité de la frontière polonaise, démontre une nouvelle fois l'acuité de cette question. Le cluster allemand a entraîné la fermeture du marché asiatique pour ce pays fortement exportateur, et les cours européens commencent à se dégrader. *« Une information est régulièrement diffusée aux éleveurs pour relayer les messages de vigilance et rappeler les mesures de biosécurité en élevage »*. Deux collaboratrices d'Interporc ont suivi la formation de formateur en biosécurité en élevage et animent des sessions de formation destinées aux éleveurs. *« 133 référents biosécurité en élevage porcin ont été formés en 2019, dont 89 par Interporc FC »*, précise Romaric Cussenot. Cela représente 137 sites d'élevage et 74 % des places de la région. Deux sessions sont programmées sur 2020. Le volet promotion du métier, enfin, a été abordé, avec le recrutement de Maude Philippe, dans le cadre du Plan Avenir Porc Comtois. *« Il s'agit d'un emploi partagé à l'échelle de la grande région, avec nos voisins d'Interporc Bourgogne. Les missions de Maude concernent principalement l'accompagnement à l'émergence de projet d'installation en élevage porcin, à la transmission d'activité et la présentation de la filière porcine dans les établissements scolaires agricoles de la région »*.


Porcs charcutiers de plein air à la Ferme de la Rente Rouge (en Haute-Saône) : une opération portes ouvertes en septembre 2019 a permis de sensibiliser 30 élèves à l'élevage porcin.

Zoom sur… Les chiffres de la valorisation

En 2019, 146 353 porcs ont été abattus pour la filière salaisons, un effectif en recul de 7 % par rapport à 2018. Cela représente 80,9 % des porcs produits, qui ont été abattus dans la filière IGP *« saucisse de Morteau » ou « saucisse de Montbéliard »*. En moyenne, 31,1 kg par porc sont valorisés dans ces démarches qualité. 52 % de la viande issue de porcs élevés en Franche-Comté est valorisée sous IGP, soit sous forme de viande fraîche (porc franc-comtois de petit-lait) soit en salaisons. *« Près de 13 000 porcs ont également été labellisés en Label rouge en 2019 »*, précise Romaric Cussenot. La production porcine en agriculture biologique progresse de 36 % pour atteindre 1 734 porcs charcutiers abattus.

ALEXANDRE CORONEL



Éclairage

Coup de projecteur

Au champ comme dans les bâtiments, les phares de travail procurent confort et sécurité. Par leur bon rapport puissance/consommation et leur effet «*plein jour*», les leds présentent de sérieux atouts pour faire de l'ombre aux lampes halogènes.



Chez Claas, l'option éclairage 360 led permet une bonne visibilité sur l'ensemble du chantier. Claas



Sur ses tracteurs de plus de 230 chevaux, Deutz-Fahr propose de série l'éclairage led apprécié lors des travaux de plein champ. Same Deutz-Fahr

La capacité d'éclairage d'une lampe de phare prend en compte quatre critères : sa puissance (en watt), qui indique la quantité d'énergie consommée, son flux lumineux (en lumen) informant de la quantité de lumière émise, sa couleur (en kelvin) et la quantité de lumière reçue sur une surface donnée (en Lux). Les phares halogènes, montés de série sur la plupart des tracteurs du fait de leur prix abordable, demandent beaucoup de puissance pour un éclairage de couleur se rapprochant du jaune (2 500 kelvin). Pour les utilisateurs les plus exigeants, les projecteurs leds offrent un éclairage de qualité. La couleur blanche fournie par les leds se rapproche en effet des conditions de jour (6 500 Kelvin). Elles contribuent ainsi à diminuer la fatigue du chauffeur lors des travaux demandant davantage d'attention, tels que la moisson ou la récolte des pommes de terre, puisque les petits détails sont plus facilement visibles.

Eclairer plus en consommant moins

Les phares à leds absorbent, eux, moins d'électricité pour un même rendement lumineux. A titre d'exemple, un projecteur de travail se contente de 70 W pour fournir 4 500 lumens alors qu'un modèle halogène consomme 140 W pour ne produire que 2800 lm. Le rendement de la technologie led est donc quatre fois plus élevé. Coté entretien, le constructeur Hella certifie une durée de vie de 10 000 h pour ses feux de travail à leds, puisqu'ils sont moins sensibles aux vibrations et aux variations de températures engendrant des défaillances sur une ampoule halogène. De plus, les leds chauffent moins que les lampes halogènes, ce qui limite les risques d'incendie en présence de poussière ou de casse de l'optique de phare.

Diverses qualités de leds

Tous les phares à leds n'affichent pas la même capacité à maintenir la quantité de lumière émise lors d'une utilisation prolongée. Concrètement, après plusieurs heures d'utilisation, la surface éclairée (exprimée en Lux) diminue en raison de la chauffe du réflecteur. Guillaume Varon, responsable commercial chez Hella avertit : «*Deux composants sont à prendre en compte sur un phare à leds : la qualité du réflecteur et la qualité de la conception de la carte électronique. Certains constructeurs proposent des cartes puissantes, mais côté optique, la répartition de lumière se dégrade au fil du temps*». C'est pourquoi, en fonction de l'outil et de sa largeur de travail, il est nécessaire d'installer deux types de feux adaptés à la distance d'éclairage souhaitée. Le premier, dit phare de proximité, éclaire sur une surface relativement large mais ne porte pas très loin. Le second, de type longue portée, éclaire loin mais présente un faisceau étroit.

Moduler la disposition de l'éclairage

Sur un tracteur neuf, différents



Une carte électronique est moins sensible aux vibrations qu'une ampoule, favorisant la durée de vie d'un phare à leds. Hella



John Deere introduit un bouton situé sous le marchepied, afin d'allumer depuis l'extérieur un éclairage led pour faire le plein en toute sécurité, par exemple. V. Garnier



CORMAT

Zone Plein Est	52000 CHAUMONT	03.25.02.65.31
ZI Des Franchises	52200 LANGRES	03.25.84.30.12
Rue Corneille	21800 NEUILLY LES DIJON	03.80.66.77.79

sur les phares leds

packs d'éclairage sont proposés par les constructeurs. Certaines marques retiennent des phares à leds de série sur les grosses puissances, comme chez Deutz-Fahr. Pour des tracteurs de 50 à 250 chevaux, l'halogène reste privilégié, avec la possibilité d'opter pour des leds en option, ce qui entraîne un surcoût. A titre d'exemple, deux phares halogènes de travail arrière, de 1 200 lumens chacun, peuvent être remplacés sur les Fendt 900 et 1000 par deux phares à leds totalisant 4200 lumens pour 330 euros.

En plus du pack de base, l'acheteur peut choisir en supplément des feux se plaçant en hauteur sur le montant de la cabine, afin d'améliorer la visibilité lorsqu'un outil frontal est attelé, par exemple. Chez Kubota, en plus des 10 feux de série à leds sur les tracteurs M6, quatre feux supplémentaires, facturés 500 euros, permettent d'obtenir un effet d'éclairage à 360 degrés, utile lors de la manutention de nuit.
Lors de travaux spécifiques comme la pulvérisation de nuit, l'utilisateur peut installer deux projecteurs à leds à éclairage bleu et faisceau «pencil» à chaque angle arrière de cabine pour surveiller la distribution de chaque buse.
Une adaptation des fixations et un changement des connecteurs est parfois nécessaire. Certains tracteurs n'acceptent pas tout type de phare, il faut alors se renseigner auprès du constructeur pour connaître les marques compatibles au système électrique ou alors consulter la fiche technique du projecteur.

Des détails bien pensés

Sur les nouvelles générations de tracteur, le terminal en cabine offre une gestion de l'éclairage. C'est le cas des cabines Fendt one, New Holland T8 ou encore les John Deere 7R et 8R où le chauffeur vient paramétrer, depuis l'écran, le nombre de projecteurs souhaités. Il suffit ensuite d'utiliser les boutons dédiés sur l'accoudoir pour activer la configuration de feux enregistrés.

Pour faciliter l'éclairage lorsque le chauffeur est en dehors de la cabine, de nouvelles fonctions apparaissent sur les tracteurs. John Deere introduit un interrupteur situé sous les marches du tracteur, permettant d'allumer et d'éteindre à sa guise l'éclairage d'accueil depuis l'extérieur du tracteur. Sur les tracteurs Deutz-Fahr avec l'option led de courtoisie, le conducteur a la possibilité d'allumer un éclairage incrusté dans le rétroviseur et orienté vers le marchepied, afin de faire le plein et de monter en cabine en toute sécurité. Une fonction permettant de laisser les phares de travail allumés pendant deux minutes après avoir coupé le contact est aussi proposée, le chauffeur quitte ainsi les alentours du tracteur en sécurité.

La puissance d'éclairage adaptée en permanence

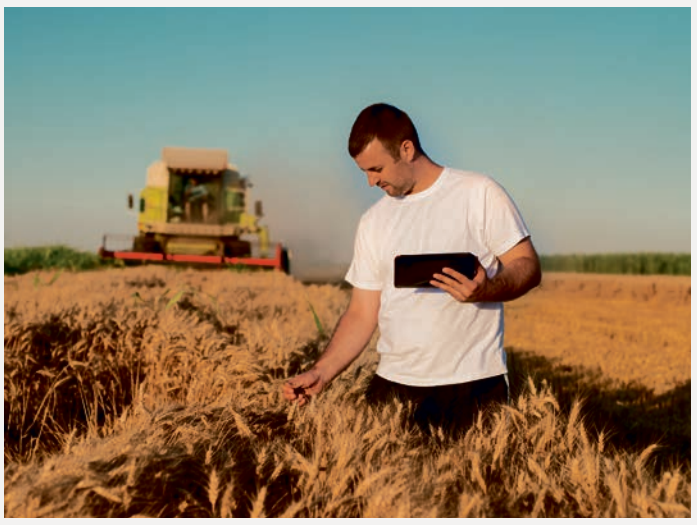
Outre le fait de gérer l'ensemble de l'éclairage depuis la cabine du tracteur, il est possible d'automatiser celui-ci. Dénommé Smart light System ou système intelligent d'éclairage, le dispositif de feux à leds de l'équipementier Hella permet une gestion automatique de l'éclairage sur plusieurs machines présentes sur un chantier. Le système module la puissance et le nombre de projecteurs actifs en fonction des besoins d'éclairage autour de l'engin. Par exemple, lorsqu'un tracteur s'approche d'une moissonneuse-batteuse ou d'une ensileuse pour remplir la remorque, le faisceau orienté vers la machine s'éteint automatiquement. En utilisant une caméra analysant les mouvements des yeux du chauffeur, le Smart Worklight System peut activer les projecteurs en fonction de sa zone d'observation et assombrir le reste de son champs de vision. Cette fonctionnalité sera disponible fin 2021, d'après le constructeur.



Le système Smart light System gère automatiquement l'ouverture et la fermeture de l'éclairage pour éviter l'éblouissement lors des travaux de nuit. Hella

ASSURANCES CLIMATIQUES

LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.

Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

10/2020 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images. BETC

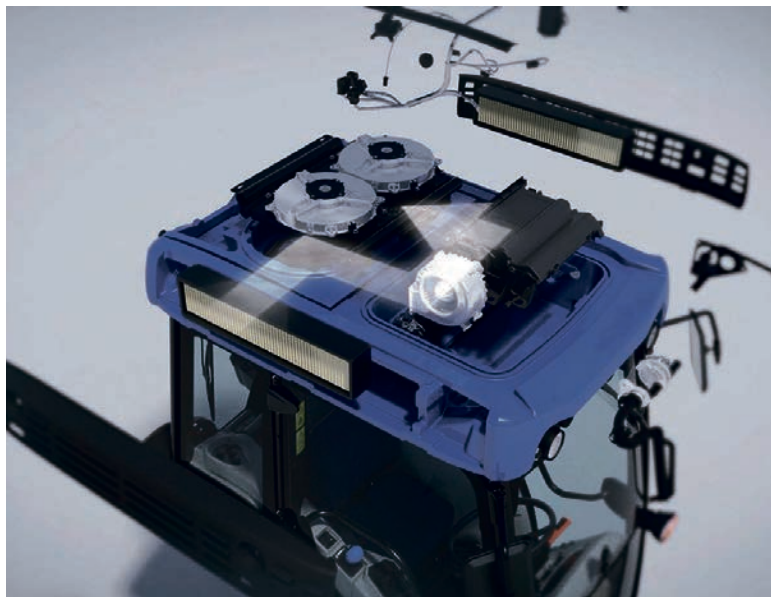
Surclasser la filtration de cabine en sécurité

Les systèmes de filtration de cabine sont classés en quatre catégories selon une norme européenne. Le niveau 4 s'avère le plus efficace, mais il équipe encore peu de tracteurs standards.



John Deere

Les tractoristes commencent à proposer des solutions pour bénéficier d'une filtration de niveau 4 sur les tracteurs standards, à l'instar de John Deere qui annonce l'arrivée en décembre 2020 d'un kit pour les tracteurs 6R.



Case IH

Le système de filtration classe 4 des tracteurs spécialisés Case IH et New Holland utilise deux filtres embarqués en permanence dans le toit, l'un retenant uniquement la poussière pour les travaux classiques, l'autre dédié à la pulvérisation.

Indiquée sur une plaque apposée sur la cabine, l'efficacité du système de filtration est déterminée par la norme NF EN 15695-1 et classée en quatre catégories (voir tableau). *«Le règlement 167/2013 impose aux constructeurs d'informer l'utilisateur sur le niveau de protection qu'il peut attendre de sa cabine, au travers d'un marquage indiquant la catégorie sur le véhicule et d'une information dans la notice, avec en particulier une alerte indiquant que les trois premiers niveaux ne sont pas adaptés aux traitements phytos»*, précise Benoit Moreau de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Selon les termes de la norme européenne, la cabine de catégorie 1 ne fournit aucun niveau spécifié de protection contre les substances dangereuses, tandis que celle de catégorie 2, la plus courante, assure une protection contre la ou les poussières. La cabine de catégorie 3 fournit une protection contre la ou les poussières et les aérosols. Peu de tractoristes la propose, à l'exception de Claas qui vend de série, depuis le 1er octobre 2020, ses modèles Arion et Axion avec des cabines de catégorie 3. La plus efficace, la catégorie 4 est la seule conseillée pour les traitements phytosanitaires. Son système de filtration est en effet capable de filtrer les poussières, les aérosols ainsi que les vapeurs. Cette performance est permise par la combinaison d'un habitacle étanche, d'une ventilation permettant un renouvellement d'air avec un débit d'au moins 30 m3/h, d'une pressurisation de la cabine de 20 Pascal et d'un indicateur de pression. Elle repose aussi sur l'installation d'un filtre spécifique conforme à la norme EN 15695-2 et composé de trois étages : le premier capte les poussières, le deuxième retient les aérosols et le troisième stoppe les vapeurs émanant de l'évaporation des produits phytosanitaires. Ce filtre est assez coûteux : 200 à 500 euros selon les marques. Il est recommandé, a minima, de le renouveler tous les ans ou après 150 heures d'utilisation (au premier des deux termes échus et conformément aux préconisations de la notice d'utilisation du filtre).



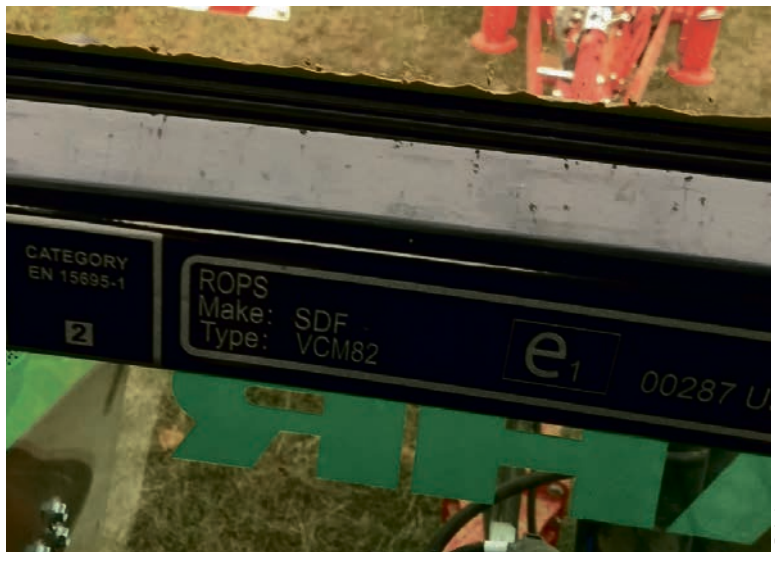
Honoré Filtration

L'équipementier français Honoré Filtration propose des kits pour convertir à la catégorie 4 les cabines des tracteurs standards et spécialisés.

Les tracteurs spécialisés les mieux lotis

Les méthodes de traitement employées en arboriculture et viticulture (pulvérisation vers le haut) ont incité certains constructeurs à équiper, en priorité, les tracteurs spécialisés d'une cabine filtrante de catégorie 4. Bobard a été l'un des premiers à proposer une cabine de catégorie 4 montée d'usine sur ses tracteurs enjambeurs. Le groupe CNH s'est démarqué en présentant en 2015 un dispositif capable de travailler en catégorie 2 ou 4 sans intervention du chauffeur sur le filtre. Commercialisée depuis 2016 et baptisée Blue Cab4 chez New Holland, cette solution est disponible en option sur les tracteurs pour vergers, cultures en rangs serrés et vignes T4V, N, F et LP. Elle se retrouve aussi sur les spécialisés Case IH Quantum V, N, F et CL. Ce procédé présente l'avantage d'être plutôt abordable économiquement (moins de 1 000 euros), contrairement aux équipements adaptables facturés entre 3 000 et 4 000 euros. Il se distingue par l'installation de deux filtres distincts, permettant d'atteindre, au choix, les performances de filtration d'une cabine de catégorie 2 ou 4. Le premier est employé pour les travaux classiques (travail du sol, entretien…). Le second est utilisé pour les traitements phytos et demeure isolé de toute pollution le reste du temps. Sa durée de vie moyenne est alors de 150 heures réelles de pulvérisation (ou d'un an) et son coût avoisine 500 euros. Au travail, le fonctionnement de la cabine CNH de catégorie 4 est sécurisé : un témoin vert s'allume pour indiquer que l'habitacle est pressurisé. La marque italienne Same propose de série une cabine

Protège contre		Classe de cabine	Exigences minimales	
Poussières	Oui	Catégorie 4	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	Oui		Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	Oui		Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	Oui	Catégorie 3	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	Oui		Pressurisation	20 Pa
Vapeurs	Non		Indicateur de pression	Obligatoire
Poussières	Oui	Catégorie 2	Débit d'air neuf	30 m³/h
Aérosols	Non		Pressurisation	50 Pa sans indicateur de pression (20 Pa si indicateur)
Vapeurs	Non		Indicateur de pression	
Poussières	Non	Catégorie 1	Débit d'air neuf	Aucune
Aérosols	Non		Pressurisation	Aucune
Vapeurs	Non		Indicateur de pression	Aucune



D. Laisney

L'emplacement du marquage précisant la catégorie de la cabine, selon la norme NF EN 15695-1 - 2017, n'est pas normalisé. Il peut se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur de la cabine et regroupé avec d'autres éléments sur la plaque indiquant les masses, ROPS, date de mise sur le marché…



Claas

Le kit externe commercialisé par Claas pour la cabine des tracteurs spécialisés Nexos permet au chauffeur de bénéficier d'un système de filtration satisfaisant aux exigences de la catégorie 4.


New Holland

Avec sa solution rétrofit, New Holland permet de bénéficier d'un système de filtration répondant aux exigences de la catégorie 4 sur les tracteurs T6000, T7000, T6 et T7, ainsi que sur les T5 Auto Command et Dynamic Command (suivant les finitions).

de catégorie 4 sur ses tracteurs Frutteto CVT. Ces modèles spécialisés disposent également d'une double filtration qui, par défaut, ne filtre que les poussières (niveau 2). Pour les traitements phytos, il suffit au chauffeur d'engager la pressurisation et le circuit d'air bascule sur le filtre de catégorie 4. Claas, pour sa part, ajoute en option un kit se greffant sur le toit de la cabine des spécialisés Nexos, qui s'accompagne d'un module de filtration à trois étages et d'un système de pressurisation, afin de satisfaire aux exigences de la catégorie 4. Pour atteindre ce niveau, John Deere, comme d'autres marques, fait appel à des solutions adaptables et confie le montage aux concessionnaires ou à l'équipementier.

Le constructeur propose, par exemple, pour les tracteurs 5G (N, F et V), un kit fourni par Honoré Filtration. Cette société française travaille aussi avec Carraro, Fendt, Massey Ferguson et Same pour leurs modèles spécialisés. Elle a aussi développé pour le marché français un moulage de toit spécifique pour une meilleure intégration du dispositif sur les Kubota M5 Narrow. Le module Honoré Filtration n'embarque qu'un seul type de filtre et demande donc d'en placer un conforme à la catégorie 4 lors des travaux de pulvérisation. Il s'accompagne notamment de l'ajout en cabine d'un indicateur de surpression.

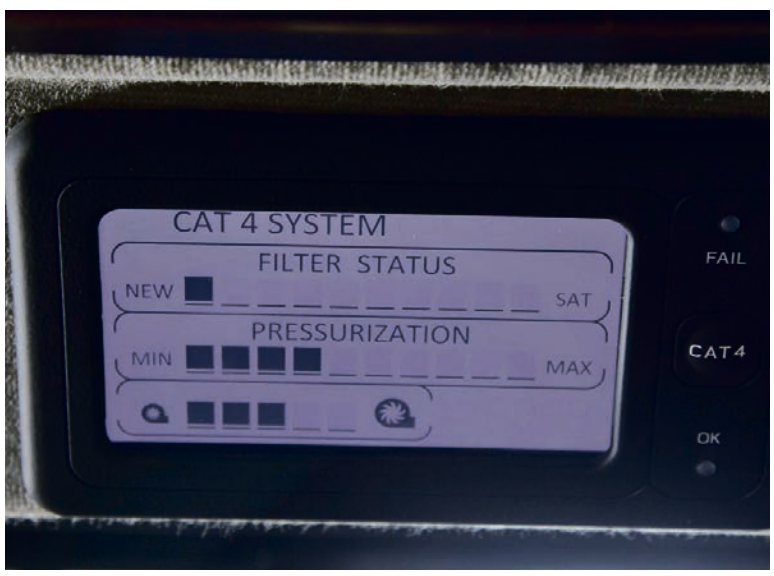
La catégorie 4 en rétrofit

En tracteurs standards, New Holland s'apprête à proposer un kit permettant d'atteindre les exigences décrites dans le protocole de la catégorie 4 en termes de protection de l'opérateur vis-à-vis des vapeurs chimiques. Cette solution s'adresse à de nombreux clients de la marque, car elle concerne les tracteurs des séries T6000, T7000, T6 et T7, ainsi que les T5 Auto Command et Dynamic Command (suivant les finitions).

Elle résulte de l'étude d'un institut allemand, qui a mesuré que le système de filtration de ces gammes répond aux exigences en matière de débit d'air et de pressurisation de la catégorie 4. Le kit comprend l'installation d'un indicateur de pression et d'un filtre adapté. Pour valider les résultats, New Holland France a, en septembre 2020, soumis la cabine d'un tracteur T7 aux tests de l'Utac.

La transformation réalisée en concession devrait coûter environ 500 euros, sous réserve de l'état des joints d'étanchéité. Elle comprend le montage d'un filtre à deux étages, qui s'installe à la place du simple filtre à poussière fourni initialement. Ce filtre est à renouveler, a minima, toutes les 150 heures et son prix sera d'environ 200 euros. Dans la pratique, le constructeur recommande de monter le filtre adapté aux cabines de catégorie 4 au printemps avant la période des traitements, puis de le remplacer par un modèle de catégorie 2 pour les travaux d'été. Il déconseille en revanche de le retirer après chaque traitement, afin de ne pas s'exposer aux résidus de phytos et de ne pas détériorer les joints en répétant les opérations de pose et dépose. De son côté, John Deere annonce l'arrivée en décembre 2020 d'une solution pour bénéficier du niveau de sécurité d'une cabine de catégorie 4 sur les tracteurs de la série 6R. Le kit développé en interne sera commercialisé et monté par les concessionnaires. *«L'intégration de systèmes de filtration conçus par les constructeurs revêt un intérêt sur le plan de la facilité de remplacement des filtres, une opération parfois périlleuse avec les montages en rétrofit. L'article 32 du règlement (UE) n°1322/2014 et annexe XXIX, qui traite de la protection du conducteur contre les substances dangereuses, prévoit notamment, dans son point 3.1, que les porte-filtres doivent être de dimension adéquate pour permettre d'effectuer les opérations d'entretien des filtres sans difficultés et sans risques pour l'opérateur. Cela doit alors conduire les constructeurs à retenir un emplacement des porte-filtres dans une zone où l'opérateur est libre de ses deux mains, au sol ou sur une plate-forme sécurisée fixe ou temporaire »*, souligne Benoit Moreau.

David Laisney



Case IH

Les systèmes de filtration de catégorie 4 les plus perfectionnés intègrent un écran indiquant l'état du filtre (1 barre = 15 heures d'utilisation), le niveau de pressurisation (1 barre = 10 Pascal) et le débit d'air, ainsi qu'un voyant vert informant du bon fonctionnement.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

• les***nouveautés*** • les***nouveautés*** • les***nouveautés*** •

Case IH
Les Puma Stage V adoptent un nouveau look

Les tracteurs de la gamme Puma bénéficient d'une touche de modernité grâce au montage d'un capot moteur au design inspiré de celui des Optum et Magnum. Ces modèles, déclinés en deux empattements (court sur les 140 à 175 et long sur les 185 à 240), sont tous équipés d'un moteur six cylindres 6,7 l FPT conforme au Stage V avec la technologie Hi-eSCR2 (avec AdBlue et sans FAP) et pouvant fonctionner avec 100 % de biocarburant HVO. Les Puma 185 à 240 profitent par ailleurs d'une meilleure finition en cabine (nouveau volant, porte-documents, support de téléphone et de tablette…). Leur support de troisième point arrière évolue pour dégager davantage la visibilité sur l'attelage, tandis que leur relevage avant redessiné s'accompagne de commandes extérieures plus accessibles.


Case IH

Claas
Les tracteurs Xerion en version chenillée


Claas

Les tracteurs Xerion 4500 et 5000 sont désormais commercialisés en version Trac TS, dotée de quatre chenilles Zuidberg de 762 mm de large offrant une surface au sol 25 % supérieure à la monte pneumatique la plus large, tout en limitant la largeur à 3 m. Ces chenilles intègrent une suspension oscillante préservant le confort en association avec la suspension de cabine. Le Xerion Trac TS affiche un poids de 24 t et un PTAC de 30 t. En parallèle, les Xerion profitent de nouvelles motorisations MTU conformes à la norme Stage V, grâce à une combinaison DOC, FAP et SCR. Les Xerion 4500 et 5000 gagnent en couple, tandis que le nouveau Xerion 4200, remplaçant du 4000, profite de 30 ch supplémentaires. En cabine, ces tracteurs adoptent l'accoudoir multifonction et le terminal tactile Cebis, commun à celui des Arion et Axion.

Modèle : Xerion 4200, 4500 et 5000 - **Cylindrée :** 10,6 ; 12,8 et 12,8 l - **Puissance maxi :** 462, 490 et 530 ch



Claas
Moteur Stage V pour les tracteurs Arion 500/600 et Axion 800

Les moteurs des tracteurs Arion 500/600 et Axion 800 sont désormais conformes à la norme antipollution Stage V. Les Arion 500 conservent un moteur DPS 4 cylindres 4,5 l équipé de deux turbos en série, tandis que le 6 cylindres 6,8 l des Arion 600 reçoit un seul turbo à géométrie variable. Ces deux blocs sont dépollués par une combinaison EGR, DOC, FAP et SCR. L'Axion 800 reste fidèle à son moteur FPT 6 cylindres 6,7 l combinant EGR, DOC et SCR, ce dernier intégrant également une fonction de filtration des particules. Tous ces moteurs profitent désormais d'un régime de ralenti à 650 tr/min. Les modèles équipés de la transmission semi-powershift robotisée Hexashift bénéficient d'un nouveau limiteur de régime moteur, offrant des fonctionnalités proche de la variation continue. En option, les Axion 800 accèdent à un débit hydraulique de 205 l/min (au lieu de 150).
En cabine, le terminal tactile Cebis intègre désormais la compatibilité Isobus pour le pilotage des outils. Claas a revu l'affichage, afin de simplifier l'utilisation du Cebis. L'utilisateur peut plus facilement le personnaliser en disposant de trois modes : débutant, normal et expert. Le terminal peut aussi afficher les images de deux caméras. Au chapitre du confort, la cabine accueille un nouveau siège Grammer Dual Motion et un nouvel autoradio à kit mains libres avec micro externe. Ces tracteurs reçoivent aussi de nouveaux phares à leds et une prise d'air comprimé sur le côté droit facilitant l'entretien.
Modèle : Arion 510, 530, 550, 610, 630, 650, 660
Puissance maxi : 125, 145, 165, 145, 165, 185, 185 ch (205 avec boost)
Modèle : Axion 800, 810, 830, 850, 870
Puissance maxi : 205, 215, 235, 264, 280 ch (295 avec boost)


Claas

Claas
Le Cemos optimise les réglages du tracteur

Bien connu sur les moissonneuses-batteuses Lexion, le dispositif électronique d'assistance aux réglages Cemos est désormais disponible sur les tracteurs Arion et Axion équipés d'une transmission à variation continue C-Matic et du terminal Cebis. Le chauffeur renseigne les informations concernant le tracteur, l'outil et le travail réalisé. Le Cemos préconise un lestage optimal et, en fonction des masses disponibles, la pression des pneumatiques. Le chauffeur choisit ensuite une stratégie de conduite priorisant le débit de chantier ou l'économie de carburant. Au cours du travail, le Cemos peut analyser les paramètres et proposer des améliorations dans les réglages. Cet assistant guide également l'utilisateur dans les étapes de réglages de l'outil attelé, comme une charrue.


Claas

• les***nouveautés*** • les***nouveautés*** • les***nouveautés*** •

Claas
Moteur Stage V et télégonflage pour les tracteurs Axion 900


Claas

Norme antipollution Stage V oblige, Claas fait évoluer sa gamme de tracteurs Axion 900 qui conservent leur moteur FPT 8,7 l, toujours sans EGR, mais disposant d'un nouveau catalyseur SCR assurant également la filtration de particules. Ce dispositif de post-traitement monobloc positionné en alignement du montant de la cabine améliore la visibilité. Ce moteur, caractérisé par sa puissance maximale atteinte au régime de 1 800 tr/min et son couple élevé (1 860 Nm à 1 400 tr/min pour l'Axion 960), est toujours associée à la transmission à variation continue C-Matic (ZF TMG 45). L'Axion 900 conserve ses aptitudes à la traction avec son empattement de 3,15 m et des pneus arrière de 44 pouces, notamment la dimension 750/70 R44 de Trelleborg. A noter également que la gamme comprend deux modèles 930 et 960 Terra Trac dotés de chenilles à l'arrière limitant la largeur à 3 m avec des chenilles de 890 mm de large. Le circuit hydraulique profite d'un booster load sensing qui offre une adaptation plus rapide et précise du débit avec les prises power beyond. En cabine, un nouveau pack d'équipements en cuir et la vitre arrière teintée et dégivrante sont proposées en option. L'Axion 900 accède au nouveau dispositif de télégonflage intégré CTIC développé par Claas. Avec le modèle CTIC 2800, le tracteur embarque un compresseur offrant un débit de 2 800 l/min pour un gonflage rapide des pneumatiques : seulement 20 s pour passer de 0,8 à 1,8 bars avec des pneus 600/70 R28 et 710/70 R38. Ce compresseur peut aussi alimenter un véhicule remorqué, équipé pour le télégonflage. Le système CTIC est piloté depuis un terminal Isobus, en l'occurrence le Cebis sur l'Axion 900. La gestion du CTIC pourra être optimisée par l'assistant au réglage Cemos proposé en option. Sur les modèles CIS+ qui ne disposent pas du Cebis, le pilotage peut s'effectuer à partir de la console S10 ou Cemis 700. Les CTIC et CTIC 2800 peuvent ainsi être montés sur des tracteurs déjà commercialisés des gammes Arion 500, 600 et Axion 800, 900.
Modèle : Axion 920, 930, 940, 950, 960 - **Puissance :** 325, 355, 385, 410, 445 ch
Capacité de relevage (Av./Ar.) : 5 ou 6,5 / 11 t - **Débit hydraulique :** 150 ou 220 l/min
Poids à vide : 12,5 et 16,5 t (Terra Trac) - **PTAC :** 18 et 22 t (Terra Trac)

Deutz-Fahr
Un 144 chevaux dans la gamme 6.4 RCShift


Deutz-Fahr

Le tractoriste complète vers le bas la gamme de tracteurs 6.4 avec le 6145.4 RCShift. Reprenant la même construction que ses grands frères 6155.4 et 6165.4, il s'en distingue par sa puissance nominale de 144 ch toujours délivrée par un moteur Deutz 4 cylindres de 4,1 litres, doté d'un EGR, d'un DOC, d'un FAP passif et d'un SCR, pour passer la norme Stage V. Ce tracteur reçoit une transmission RCShift à cinq gammes robotisées et six rapports sous charge (3 en marche arrière), permettant de rouler à 40 km/h au régime de 1 158 tr/min. Disposant d'un relevage de 9,7 t de capacité, le 6145.4 RCShift peut recevoir un chargeur FZ 50.1 monté d'usine, capable de soulever 2,75 t et lever à 4,62 m de haut.

Deutz-Fahr
La série 8 combine puissance et polyvalence


Deutz-Fahr

La série 8 se compose pour l'instant d'un seul modèle, culminant à 287 ch, grâce à un moteur Deutz 6 cylindres 6,1 litres biturbo, répondant à Stage V (avec EGR, FAP, DOC et SCR). S'intercalant entre les séries 7 et 9, ce tracteur est doté de freins à disques externes sur le pont avant et d'une nouvelle transmission à variation continue maison, baptisée SDF7780.
La pompe load sensing de 160 l/min alimente 5 distributeurs électrohydrauliques arrière et un ou deux avant (tous à commande proportionnelle), mais également les relevages avant et arrière, affichant respectivement 5,45 et 11 t de capacité.
Certifié Isobus (fonctionnalité TIM comprise), le 8280 TTV dispose d'une nouvelle antenne de guidage SR20 (intégrant la réception du signal Galileo et l'option Skybridge en cas de perte de signal), ainsi que de la fonction Xtend permettant de visualiser sur une tablette les fonctions Isobus UT et de les modifier en dehors de la cabine. La série 8 accède également au service de télématique SDF Fleet Management.
D'un poids à vide de 9,5 t, il dispose d'un PTAC de 16 t.
Côté confort, Deutz-Fahr annonce un pont avant suspendu intelligent, une cabine à suspension pneumatique, le kit main libre, le support de smartphone, la climatisation automatique, un réfrigérateur à bouteilles, le siège en cuir pour le chauffeur et le passager, ainsi qu'un pack de feux à leds (jusqu'à 23).

Fendt
Les 1100 MT adoptent la Vario

La gamme de tracteurs à chenilles Fendt 1100 Vario MT se décline en quatre modèles de 511 à 673 ch. Les trois plus petits modèles abritent une motorisation Man six cylindres de 15,2 l, tandis que le 1167 Vario MT loge un bloc du même motoriste affichant une cylindrée de 16,2 l. Pour répondre à la norme antipollution Stage V, ces tracteurs compilent EGR, DOC, FAP et SCR. La gestion du moteur a été conçue pour travailler à bas régime : la puissance maximale est atteinte entre 1 500 et 1 700 tr/min, quand le couple maxi s'étale sur une large plage de 1 000 à 1 500 tr/min. Circulant à 40 km/h au régime de 1 550 tr/min, les 1100 Vario MT abandonnent la transmission full-powershift pour une CVT VarioDrive. Pour le confort, les 1100 Vario MT accèdent à une suspension composée de ressorts et de vérins hydrauliques jouant le rôle d'amortisseurs. Ces vérins peuvent être pilotés depuis le poste de conduite pour monter ou descendre (80 mm de course) l'avant du tracteur, en vue notamment de dételer le lestage avant, dont une masse monobloc de 2 t. Le poste de conduite bénéficie également d'une nouvelle suspension à ressort à l'arrière et à silentblocs à l'avant. Ces tracteurs partagent leur environnement de conduite avec les autres modèles Fendt, mais ne bénéficient pas encore de la cabine Fendt One. De série, ces tracteurs sont proposés sans relevage et sans prise de force. En option, ils accèdent à une barre oscillante de catégorie 5. Cette barre peut être libre ou contrôlée, grâce à un pilotage hydraulique, offrant une course de +/- 28 degrés. En outre, les 1100 Vario MT peuvent recevoir un relevage arrière de 9 t de capacité. Enfin, le circuit hydraulique load sensing s'appuie en standard sur une pompe de 220 l/min, pour alimenter 4, 6 ou 8 distributeurs. Une seconde pompe aux mêmes performances est proposée en option pour doubler les performances.
Modèle : 1151, 1156, 1162 et 1167 Vario MT
Puissance : 511, 564, 618 et 673 ch


Fendt



Le Fendt 700 Vario équipé d'une nouvelle commande FendtONE

Depuis de nombreuses années, la série Fendt 700 Vario est le produit le plus plébiscité du programme Fendt. Les clients européens et internationaux de la série Fendt 700 apprécient le concept global qui couvre l'équipement high-tech réputé de Fendt et l'utilisation polyvalente au champ, en prairie comme sur route. La nouvelle philosophie d'utilisation intuitive FendtONE est présentée pour la première fois sur le nouveau Fendt 700 Vario. À quoi il faut encore ajouter des fonctions supplémentaires, comme la connexion ISOBUS à l'avant et un multicoupleur sextuple pour procurer non plus quatre mais six distributeurs au chargeur frontal, destinés à renforcer la polyvalence du Fendt 700 Vario. En allongeant les largeurs de voies disponibles, Fendt répond aux exigences du marché mondial. Le Fendt 700 Vario est conforme à la norme antipollution Stage V.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**

21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**

et son agent :BSA
89 Cussy les Forges
03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

• les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* •

JCB
Des ponts plus costauds sur les tracteurs Fastrac 4000


JCB

Les trois Fastrac de la série 4000, développant de 160 à 235 ch, logent désormais une motorisation Stage V. Ils conservent le moteur Agco Power six cylindres 6,6 l équipé d'un SCR et d'un FAP. Leurs ponts redimensionnés présentent une capacité de charge de 14,5 t, 33 % supérieure à celle des modèles antérieurs. Ils adoptent des freins à disques externes plus grands et des vérins de direction plus puissants. Le pont avant voit son différentiel à glissement limité remplacé par une variante à blocage hydraulique. Ces tracteurs accèdent à de nouvelles options de pneumatiques de technologie VF en dimensions 540/65 R30, 540/65 R34 et 600/70 R30. Ils sont par ailleurs disponibles d'usine avec la console Isobus Trimble GFX-750 à écran tactile couleur de 10 pouces, pour la gestion des solutions GPS embarquées.
Modèles : Fastrac 4160, 4190 et 4220 - **Puissance :** 160, 189 et 217 ch

John Deere
Les 7R montent en puissance


John Deere

La gamme de tracteurs 7R se renouvelle avec cinq modèles, dont le plus gros 7R 350 délivre une puissance maxi boostée de 388 ch. Son rapport poids/puissance atteint ainsi 29 kg/ch. Suivant les modèles, ces tracteurs sont motorisés par un six cylindres John Deere 6,8 l ou 9 l répondant à la norme Stage V. Deux transmissions sont disponibles : la full powershift e23 ou la variation continue AutoPowr. En association avec cette dernière, John Deere propose désormais le levier multifonction CommandPro déjà commercialisé sur les 6R. Les 7R profitent également d'une nouvelle cabine qu'ils partagent avec les nouveaux 8R, lancés simultanément. L'ensemble des modèles accèdent à un PTAC de 18 t, au lieu de 16, uniquement pour les versions homologuées à 40 km/h et disposant de freins sur l'essieu avant. Ces tracteurs peuvent être équipés d'une nouvelle monte de pneus : IF650/60 R34 à l'avant et IF900/60 R42 à l'arrière. Le dispositif de gestion de la direction ActiveCommand Steering 2 donne accès au réglage de l'effort et du nombre de tours de volant d'une butée à l'autre.
Modèle : 7R 250, 7R 270/7R 290, 7R 310, 7R 330 et 7R 350
Cylindrée : 6,8/9 l
Puissance nominale : 250, 270, 290, 310, 330 et 350 ch
Puissance maxi (sans/avec boost) : 275/290, 297/305, 319/332, 341/352, 363/373 et 385/388 ch



John Deere
La variation continue pour les tracteurs 6M


John Deere

Les tracteurs de la série 6M se déclinent en version Autopowr dotée d'une transmission à variation continue, uniquement pour les six modèles 4 cylindres (6090M au 6140M) de 100 à 156 ch. Reprenant l'architecture et la logique de fonctionnement de celle des 6R, cette transmission est disponible en trois configurations au niveau des commandes, afin de s'adapter aux besoins de l'utilisateur. Avec la finition Select +, le levier de transmission est implanté sur la console de droite, accompagné de distributeurs hydrauliques à commandes mécaniques ou électriques. En finition Premium, le levier migre sur un accoudoir multifonction. Les réglages de la transmission s'effectuent dans tous les cas, à partir de la console d'angle des 6M. C'est aussi en utilisant cet écran d'affichage, que l'ensemble de la série 6M (6090M au 6195M) accèdent en option à l'autoguidage intégré Autotrac. Offrant l'enregistrement de 10 lignes de guidage, cet autoguidage impose uniquement l'ajout d'un récepteur StarFire 6000, limitant le tarif à 6 490 euros. Les deux plus gros modèles 6175M et 6195M profitent désormais en option d'un débit hydraulique de 155 l/min.

Kubota
Trois modèles dans la gamme M6002

La nouvelle série de tracteurs M6002 s'intercale entre les MGX-IV et les M7003, dont elle reprend la cabine. Les trois modèles M6002 adoptent le moteur 4 cylindres 6,1 l répondant au Stage V avec une combinaison EGR, DOC, FAP et SCR et bénéficiant d'un boost de 20 ch. Destinés à la polyculture-élevage, ils disposent d'un pont avant Bi-Speed (braquage court) suspendu et d'une nouvelle cabine suspendue mécaniquement avec toit ouvrant et accoudoir multifonction. Leur nouvelle transmission semi-powershift trois gammes et huit rapports sous charge permet de circuler à 40 km/h au régime de 1 640 tr/min. Cette transmission inclut le système Xpress qui permet de freiner et débrayer uniquement avec la pédale de frein. Si les quatre régimes de prise de force 540, 1 000 tr/min et leur binôme économique sont en standard, le terminal K-Monitor 7 pouces est en option. De série, 10 feux à leds équipent ces tracteurs (six optionnels) qui peuvent recevoir un chargeur frontal en montage d'usine, issu de chez MX. Cette nouvelle gamme entrera en production au second semestre.
Modèle : M6122, M6132 et M6142
Puissance : 120, 130 et 140 ch - **Hydraulique :** load sensing 115 l/min
Relevage : 7 t - **Réservoir GNR :** 230 l


Kubota

• les***nouveautés*** • les***nouveautés*** • les***nouveautés*** •

Laforge
Le relevage avant des John Deere 8RX soulève 6 500 kg

Laforge fabrique déjà pour John Deere les relevages avant des tracteurs 7R et 8R, qui sont montés par le tractoriste américain dans son usine de Waterloo aux États-Unis. Il assure désormais la fourniture de ces équipements frontaux pour les tracteurs articulés à quatre chenilles 8RX. Cependant, l'accord diffère, car c'est Laforge qui assure la pose dans l'atelier de sa filiale américaine, située à 12 km de l'usine John Deere. Le relevage avant des 8RX présente une capacité de 6 500 kg aux rotules. Il bénéficie de la fonctionnalité Powerfold permettant, depuis la cabine, d'effacer les bras en les relevant complètement.
Course de levage : 805 mm
Catégorie : 3N



Laforge

Massey Ferguson
Les 6700 S passent au Stage V

Après les 8700 S et les 7700 S, c'est au tour des gros 4 cylindres Massey Ferguson d'accéder à la norme Stage V. Par rapport à leurs prédécesseurs, la seule évolution au niveau du moteur concerne l'arrivée d'un catalyseur de suie en plus des autres équipements de dépollution. Les cinq modèles de la gamme bénéficient d'une puissance maximale sans boost accrue de 5 ch (le plus gros modèle excepté), celle avec boost restant inchangée. Côté transmission, ces tracteurs, toujours déclinés en trois finitions Essentiel, Efficient et Exclusive, adoptent soit la transmission semi-powershift robotisée Dyna-6 Super-Eco permettant de circuler à 40 km/h à 1 500 tr/min, soit la CVT Dyna-VT Super-Eco atteignant 40 km/h à 1 450 tr/min. Ces tracteurs héritent de leurs grands frères du terminal Datatronic 5 (de série sur les Exclusive). Ils accèdent à des pneumatiques de plus grandes dimensions, jusqu'au 650/65 R42.
Modèle : MF 6713 S, 6714 S, 6715 S, 6716 S et 6718 S
Puissance maxi sans/avec boost : 135/150, 145/160, 155/170, 165/180 et 180/200 ch



Massey Ferguson

Lindner
Le lintrac 130 reconnaît les outils attelés

La gamme Lindner s'enrichit du Lintrac 130 destiné à remplacer les Geotrac 124 et 134. Ce nouveau tracteur loge un moteur quatre cylindres 3,6 l Perkins de 136 ch conforme à la norme antipollution Stage V. Il dispose d'une transmission à variation continue ZF et accède en option, comme les Lindner 90 et 110, aux roues arrière directionnelles améliorant significativement la maniabilité. Ce tracteur intègre des solutions de télématique facilitant son utilisation. Par exemple, la fonctionnalité TracLink Smart lui permet de communiquer, via Bluetooth, avec la balise TracLink fixée sur l'outil attelé. Elle identifie ainsi le matériel accroché pour régler automatiquement différents paramètres, tels que les débits hydrauliques, les régimes du moteur et de la prise de force, et les modes de conduite.
Relevage arrière : 5,5 t - **Hydraulique :** 88 l/min (100 l/min en option)



D.Laisney

Lindner
Deux tracteurs Lintrac à transmission mécanique



Linder

Comptant jusqu'à présent trois modèles (90, 110 et 130) équipés d'une transmission à variation continue et de 4 roues directrices, la gamme de tracteurs Lintrac s'enrichit d'une nouvelle version LS déclinée en deux modèles 95 et 115 à l'équipement plus basique. Destinés à remplacer les actuels Geotrac 94 ep et 104 ep, ces Lintrac LS sont dotés d'une transmission ZF 16/8 offrant deux gammes et 4 rapports mécaniques, complétés par un doubleur (en marche avant) et un inverseur électrohydrauliques. Ils sont motorisés par un bloc Perkins 4 cylindres 3,6 l conforme à la norme Stage V, combinant EGR, DOC, FAP et SCR. Le circuit hydraulique, séparé du circuit d'huile de transmission et alimenté par une pompe à cylindrée variable, fournit trois distributeurs, voire cinq en option, avec la possibilité d'opter pour des commandes électriques. Les Lintrac LS n'accèdent pas aux 4 roues directrices. Dans la cabine équipée d'un toit vitré et d'une suspension mécanique, le levier de transmission est complété par un joystick pour le chargeur sur lequel figure également la commande d'inverseur, en plus de celle au volant. Au tableau de bord, le grand écran est remplacé par un affichage plus standard mêlant analogique et numérique.
Modèle : Lintrac 95 LS et 115 LS - **Puissance :** 102 et 112 ch
Débit hydraulique : 80 l/min - **Relevage (av/ar) :** 2,5/4,9 t - **Régimes pdf :** 540/540E/1000/1000E



• les**nouveautés** • les**nouveautés** • les**nouveautés** •

Massey Ferguson
Transmission Dyna 2 sur les 4700 M

Les quatre modèles de la gamme Massey Ferguson 4700 laissent place à trois modèles de la gamme 4700M. Ceux-ci disposent d'un bloc Agco Power 3 cylindres de 3,3 l répondant à la norme Stage V grâce à un DOC, un SCR et à catalyseur de suie. Cet ensemble de dépollution est logé sous la cabine (ou la plateforme) pour ne pas gêner la visibilité.
De série, ces tracteurs disposent d'une transmission mécanique à 12 rapports avant et arrière, combinée à un inverseur mécanique. En option, ils accèdent à un inverseur sous charge, voire à l'inédite boîte Dyna-2 sur les modèles à quatre roues motrices. Composée de deux gammes et six vitesses et deux rapports sous charge, cette transmission propose le SpeedMatching pour sélectionner le rapport sous charge le plus adapté lors des changements de vitesse, ainsi que le débrayage électrique sur le pommeau. Permettant de rouler à 40 km/h à 1 850 tr/min, la Dyna-2 se combine en option au "neutre à la pédale de frein", permettant de s'arrêter uniquement en utilisant la pédale de frein. Cette fonction est aussi proposée sur la boîte 12x12 avec inverseur sous charge. Ces tracteurs accèdent à un nouveau tableau de bord et à une plus large gamme de pneus.
Modèle : 4708M, 4709M et 4710M
Puissance maxi : 82, 92 et 100 ch



Massey Ferguson

Massey Ferguson
Les tracteurs 8S bousculent les codes



Massey Ferguson

Composée de quatre modèles, la gamme de tracteurs MF 8S est motorisée par un bloc AgcoPower 6 cylindres 7,4 l répondant au Stage V (SCR, FAP et catalyseur de suie) et offrant un pic de puissance et de couple à plus bas régime, permettant de limiter la consommation, mais aussi le bruit. Ce moteur est «encapsulé», ce qui permet de mieux gérer le bruit, mais également le refroidissement. Ces tracteurs offrent un choix de trois transmissions : la nouvelle semi-powershift Dyna-7, la variation continue Dyna-VT (disponible fin 2021) ou encore l'inédite Dyna E-Power à double embrayage. Dotée de quatre gammes et sept rapports sous charge, cette dernière affiche, selon le tractoriste, une réduction de 26 % des pertes de puissance à vitesse élevée, par rapport à la Dyna-6. Elle permet de rouler à 40 km/h au régime de 1 200 tr/min. Abritant 28 rapports, la Dyna-7 profite également d'une efficacité au champ accrue de 10 % par rapport à la Dyna-6.
Pour la traction, le pont arrière est renforcé et accueille des pneumatiques jusqu'à 2,05 m de diamètre (Trelleborg TM1000 PT VF 650/75 R42). L'empattement de 3,05 m offre un compromis entre stabilité et maniabilité (5,70 m de rayon de braquage). Le relevage gagne en capacité, aussi bien à l'arrière (+ 7%) qu'à l'avant (+ 20 %). Les performances hydrauliques sont également à la hausse avec une pompe Load Sensing alimentant jusqu'à cinq distributeurs. Disposant d'un pont avant suspendu, ce tracteur bénéficie d'une nouvelle cabine à quatre montants plus spacieuse. Suspendue, elle est entièrement isolée du bloc-moteur (24 cm d'espacement), avec comme particularité un pare-brise incliné vers l'avant. Elle reçoit un nouvel accoudoir avec son terminal Datatronic 5, mais aussi une caméra arrière pour augmenter la visibilité sans avoir à se retourner et un siège ventilé et chauffant.
Disposant en standard de la télématique MF Connect, gratuit pour les trois premières années, ces tracteurs peuvent bénéficier en option du logiciel MF Task Doc Pro et de la connexion à la plateforme Agrirouter, autorisant le transfert de données, comme des cartes de modulation.
Ces tracteurs sont d'ores et déjà disponibles à la vente, en deux finitions : Exclusive et Efficient.
Modèle : MF 8S.205, 8S.225, 8S.245 et 8S.265 - **Puissance maxi :** 205, 225, 245 et 265 ch
Puissance maxi avec boost : 225, 245, 265 et 285 ch
Débit hydraulique : 150 ou 230 l/min - **Relevage (av./ar) :** 4,8/10 t

Massey Ferguson Les 5700 M en Stage V de 95 à 135 chevaux

La nouvelle gamme de tracteurs 5700 M succède aux 5700 et 6700 Global Series et intègre une motorisation Stage V combinant catalyseur de suie, DOC et SCR. À l'exception du 5709, tous les modèles gagnent 5 ch. Ils accèdent selon les modèles à la transmission semi-powershift à quatre rapports sous charge et quatre gammes robotisées Dyna-4 ou à une transmission mécanique 12/12.
Modèle : MF 5709 M/5710 M, 5711 M/5712 M et 5713 M
Puissance maxi : 95, 105, 115, 125 et 135 ch
Transmission : Dyna-4/Dyna-4 ou méca./méca.


Massey Ferguson



Terres de Bourgogne

Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

• les***nouveautés*** • les***nouveautés*** • les***nouveautés*** •

New Holland Une transmission double embrayage sur les T5



New Holland

Comme son grand frère le T6, la gamme de tracteurs T5 peut désormais recevoir la transmission semi-powershift robotisée à double embrayage Dynamic Command. Celle-ci se compose de trois gammes et huit rapports sous charge. Cette transmission intègre la fonction StartStop, qui permet de s'arrêter et de repartir sans utiliser la pédale d'embrayage (uniquement la pédale de frein). Comme le T5 AutoCommand, il est décliné en quatre puissances et bénéficie d'un empattement de 2,49 m, ainsi que de la cabine Horizon avec l'accoudoir SideWinder. Le T5 Dynamic Command dispose également d'un nouveau toit ouvrant vitré, en continuité d'un pare-brise d'un seul tenant, pour une visibilité en continu à la manutention.

Valtra
La série G remplace les petits N

Les quatre tracteurs de la série G remplacent les trois modèles les moins puissants de la série N. Sous leur capot plongeant, le moteur quatre cylindres AgcoPower de 4,4 litres répond à la norme Stage V, grâce à une cartouche de dépollution logée au pied de la cabine et combinant SCR, DOC et FAP passif. Cette série G abrite une transmission à quatre gammes et six rapports sous charge.
La cabine hérite de la structure de la série A avec son pare-brise remonté en son centre et le large toit vitré. L'intérieur de la cabine est en revanche différent, intégrant plus ou moins de technologie selon la finition. On en distingue trois sur la série G : la finition HiTech loge un circuit hydraulique à centre ouvert délivrant 100 l/min. La version Active délivre jusqu'à 110 l/min, grâce à un circuit load sensing, que l'on retrouve sur la finition Versu qui se distingue par des électrodistributeurs et par un accoudoir multifonction comprenant l'écran couleur tactile isobus Smart Touch. Trois régimes de prise de force (540, 540 Eco et 1 000 tr/min) sont proposés en standard.
La série G peut recevoir différents modèles de chargeurs montés d'usine, signés Quicke. Entre les brancards et le godet, Valtra propose en option une interface, baptisée X-Tilt, permettant de faire pivoter le godet de 20 degrés, vers la gauche ou vers la droite.
Modèle : G105 ; G115 ; G125 EcoPower et G135
Puissance : 105 ; 115 ; 115 (Eco)/125 (Power) et 135 ch
Puissance avec boost : 110 ; 120 ; 125/130 et 140 ch
Capacité de relevage (av/ar) : 3,5/6 t
Poids à vide : 5,14 t
PTAC : 9,5 t.



L. Vimond

Zetor
Design et moteur renouvelés pour le Forterra

Best-seller de Zetor, le tracteur Forterra profite du passage à la norme antipollution Stage V pour adopter un nouveau design de capot et de cabine apparu sur les Major. Le moteur 4 cylindres 4,15l, toujours construit en interne, passe la nouvelle norme en conservant sa pompe d'injection en ligne à régulation électronique, ainsi que le post-traitement combinant DOC, FAP et SCR. Le Forterra se décline en trois versions : CL, HSX et HD. Si les trois profitent d'une transmission à trois rapports powershift, seules les deux dernières sont dotées d'un inverseur à passage sous charge et d'un rapport économique à 40 km/h. La version haut de gamme HD se démarque également par ses 4 distributeurs hydrauliques à commande électrique. Suspendue mécaniquement (de série sur l'HD), la cabine accueille un nouveau toit avec un système d'éclairage revu (à leds sur l'HD) et un toit vitré améliorant la visibilité au chargeur. Dans l'habitacle, le tableau de bord intègre un large écran numérique central et les commandes des phares de travail sont désormais regroupées sur un panneau intuitif. Spécifique au Forterra HD, une console de droite plus ergonomique accueille notamment un joystick hydraulique et les commandes des électrodistributeurs. De série sur l'HD, le pont avant à suspensions indépendantes est proposé en option sur le HSX.



Zetor

Modèle : Forterra CL 100, 110, 120, 130, 140/HSX 120, 130, 140/HD 130, 140, 150
Puissance : 96, 107, 117, 127, 136 ch/117, 127, 136 ch/127, 136, 147 ch
Transmission : 24x18/30x30/30x30 - **Capacité maxi de relevage :** 7,7/8,5/8,5 t
Débit hydraulique : 70/70/85 l/min - **Empattement :** 2 490/2 590/2 720 mm
Poids : 4 300 à 4 800/4 300 à 5 310/4 980 à 5 700 kg



BioCover SyreN

Le lisier épandu sans odeur

Distribué en exclusivité en France par Mauguin Citagri, le procédé SyreN de la firme danoise BioCover permet, lors de l'épandage du lisier, de réduire les pertes d'azote ammoniacal et les nuisances olfactives. Ce procédé, recommandé avec les rampes à pendillards, utilise de l'acide sulfurique pour transformer l'azote ammoniacal, particulièrement volatil, en sel d'ammonium. La dose apportée pour abaisser le pH à la valeur cible de 6,4 dépend du pH initial et se situe en moyenne à 1 l/m3 en lisier de bovins, 1,5 l/m3 en effluents de porcs et 4 voire 5 l/m3 en digestat d'unités de méthanisation au pH très élevé. L'apport d'acide sulfurique présente par ailleurs l'intérêt d'assurer la fertilisation soufrée, à hauteur de 577 g/l de S. Le procédé SyreN fait appel à un



Photo : D. Laisney

module accroché sur le relevage frontal du tracteur, qui intègre un conteneur IBC de 1 000 l à double paroi pour le transport de l'acide, ainsi qu'une réserve d'eau pour le rinçage de la tuyauterie. Le transfert de la cuve avant vers la tonne à lisier s'effectue à l'aide d'une pompe en inox et de flexibles spécifiques pourvus de raccords sans écoulement. L'injection s'opère sur la canalisation de refoulement de la tonne à lisier alimentant le ou les broyeurs répartiteurs. La quantité injectée est gérée par le terminal Isobus du tracteur ou par une console fournie par BioCover. Elle dépend de l'objectif recherché : fertilisation soufrée ou réduction du pH. Dans le second cas, le pH est mesuré en permanence par un analyseur embarqué sur la rampe et aucun ajout d'acide n'a lieu dans les cinq premiers mètres cubes épandus à chaque nouveau chantier, le temps du calibrage du système.

Pöttinger

Un déchaumeur à dents semi-porté

Les déchaumeurs à dents semi-portés Terria travaillent de 5 à 35 cm de profondeur et se déclinent en deux types de châssis : à trois ou quatre rangées de dents. La seconde configuration, offrant davantage de dégagement entre les dents, exerce une action plus intense sur les mottes et se révèle plus adaptée pour intervenir en présence de débris végétaux. Ces outils sont disponibles avec des sécurités non-stop mécaniques à ressort ou non-stop hydrauliques, affichant respectivement des forces de déclenchement de 600 et 650 kg, mais présentant le même dégagement de 35 cm. Ils reçoivent des socs à ailettes de 350 mm de large pour scalper sur toute la surface lors des interventions entre 5 et 10 cm de profondeur. Au-delà, le constructeur propose des socs étroits. La profondeur de travail se contrôle à l'aide des roues avant et du rouleau arrière disponible en plusieurs configurations : profilé en acier ou en caoutchouc, tandem Conoroll… Pour le nivellement, Pöttinger retient des disques concaves sans entretien fixés par paires sur le bâti du rouleau, un montage dispensant de réglage lors du changement de la profondeur. Les Terria se caractérisent par l'intégration des roues de transport entre la dernière rangée de dents et les disques de nivellement, afin de limiter la longueur hors tout. Modèle : Terria 4030, 5030, 6030/4040, 5040, 6040.
Nombre de rangées de dents : 3 / 4
Largeurs de travail : 4 ; 5 et 6 m.



▶ Des professionnels à votre service

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
JOURDAIN · ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ·

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
NOUVEAU Modèle
à partir de 7 241,70 €HT*
Garage du Mouësse
*sans le coffre
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Plan de relance

Des primes pour renouveler les vieux pulvés ou investir dans le désherbage mécanique

La réduction de l'usage des produits phytos est un des points-clés de la transition agroécologique. Dans le cadre du plan de relance présenté le 3 septembre 2020, l'Etat français a prévu d'accompagner les investissements dans le domaine de l'agroéquipement, en allouant 250 millions d'euros, dont 135 M€ de primes à la conversion des matériels anciens et peu performants. Le champ d'application de la mesure s'avère assez large, car il comprend les équipements facilitant de nouvelles pratiques, comme celles des cultures combinées ou celles permettant l'amélioration du taux de couverture végétale des sols… Sont par exemple éligibles les pulvérisateurs munis de buses antidérive, bineuses, herses étrilles, robots de travail du sol, outils de travail mécanique du sol, matériels de semis direct sous couvert permanent, matériels de semis sous couvert avant moisson, strip-tillers, filets anti-insectes, matériels d'épandage, outils d'aide à la décision et de partage des données… Les semoirs multitrémies sont aussi concernés, comme les matériels de tri de récolte, qui sont compatibles avec le développement des cultures mixtes (association blé pois…). La mesure comprend également une aide à l'investissement dans les matériels conçus pour faire face aux principaux aléas climatiques, tels que les filets antigrêle et les tours antigel.

15 millons pour les constructeurs

Le plan de relance prévoit 15 M€ pour accompagner les concepteurs et fabricants de matériels, afin qu'ils développent des équipements contribuant à la transition écologique. Cette mesure intègre également la formation à ces matériels des utilisateurs finaux : agriculteurs, entreprises de travaux agricoles, Cuma, concessionnaires…


Photo : Laforge

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **13/10/2020**

Effectif global: 1148 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 621 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS : La situation commericale semble se stabiliser après plusieurs semaines compliquées pour écouler les broutards. Les tarifs ne connaissent pas vraiment d'évolution pour le moment mais l'ambiance est tout de même plus détendue. LAITONNES : L'offre est toujours très insuffisante pour couvrir les besoins en sujets vaccinés FCO 8 >10 jours. Aucun invendu.	M	U	200-250	2,89 €	3,03 €	2,95 €	-
			250-300	2,71 €	2,73 €	2,72 €	-
			300-350	2,52 €	2,72 €	2,66 €	-
			350-400	2,41 €	2,56 €	2,47 €	-
			400-450	2,36 €	2,49 €	2,41 €	-
			450-500	2,29 €	2,40 €	2,36 €	-
		R	300-350	2,40 €	2,50 €	2,47 €	-
			350-400	2,33 €	2,49 €	2,45 €	-
			400-450	2,31 €	2,44 €	2,37 €	-
	F	U	250-300	2,81 €	2,91€	2,84 €	-
			300-350	2,74 €	2,87€	2,81€	-
			350-400	2,64 €	2,74€	2,70€	-
		R	300-350	2,53 €	2,53€	2,53€	-

Effectif total: 120 - Taux de vente: 80%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE					
GENISSES 18 MOIS : Belle vente.	F	U	300 - 350	2,46 €	2,56 €	2,49 €	-
			350 - 400	2,40 €	2,56 €	2,46 €	-

Effectif total: 407 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE					
VACHES CHAROLAISES							
VACHES / GENISSES de 30 MOIS : Apports satisfaisants avec des sujets de qualité et bien préparés dans la moyenne. Des acheteurs irréguliers sont présents en plus des habituels. L'ambiance commerciale est soutenue et les cours sont fermes. Hausse des tarifs dans certaines catégories. La demande est réelle et semble se maintenir.	F	E	- 5 ans	2,25 €	3,25 €	2,60 €	-
			5 à 10 ans	2,26 €	2,36 €	2,32 €	-
		U	- 5 ans	1,85 €	2,19 €	2,03 €	-
			5 à 10 ans	1,82 €	2,18 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,71€	2,15 €	1,84 €	-
		R	- 5 ans	1,66 €	1,87 €	1,79 €	-
			5 à 10 ans	1,60 €	1,83 €	1,74 €	-
			+ 10 ans	1,55€	1,68 €	1,63 €	-
		O	+ 10 ans	1,41 €	1,59 €	1,51 €	-
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,00 €	2,24€	2,12 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/10/2020

Bovins : 256
Broutards : (295 - 360 kg) 790 - 950 2,43 - 2,78
Broutards : (380 - 440 kg) 970 - 1060 2,31 - 2,58
Laitonnes : (240 - 320 kg) 650 - 900 2,70 - 2,83
Laitonnes : (335 - 360 kg) 920 - 960 2,67 - 2,85
Vaches légères : 610 - 1100
Vaches entre deux : 1150 - 1310
Vaches lourdes : 1320 – 1610
Apports moins importants cette semaine en broutards, le placement est quasi-total à des cours qui progressent légèrement.
Vente très active et globale en femelles à des tarifs en progression.
En vaches maigres, la présentation est de qualité plus ordinaire cette semaine, toutefois les tarifs sont sensiblement reconduits dans l'ensemble avec peu d'invendus !
Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,84 à 3,92 € kg de viande.
Vente globale, cours maintenus.
Pas de marché cette semaine. Cours du dernier marché.

Commentaire FNB

Broutards : Les volumes restent stables : les sorties d'automne n'ont pas encore pleinement démarrées, les éleveurs gardent encore un peu leurs animaux en attendant des cours meilleurs. Le commerce semble se stabiliser après quelques semaines tendues. En charolais, les cours sont globalement reconduits, l'écoulement est un peu plus régulier. En limousins et croisés, la situation s'améliore avec une meilleure demande permettant une légère hausse des cours, à condition que les animaux soient valablement vaccinés. En femelles, les tarifs restent très élevés sur des ventes rapides, l'offre étant toujours insuffisante pour couvrir la demande.
Gros bovins maigres : les apports restent importants, voire en hausse sur certaines places. Les acheteurs répondent présents et le commerce reste dynamique. Les sujets jeunes en état sont toujours d'un placement facile et gagnent quelques centimes, à l'inverse des vaches âgées ou moins bien démarrées.
Boucherie : L'ambiance reste calme sur un volume globalement stable. Les cours sont reconduits pour les animaux bien finis. Le placement est plus délicat pour les sujets manquant d'état, avec quelques baisses en type laitier et mixte.
Veaux : les semaines se suivent et se ressemblent, sans réelles perspectives. L'ambiance commerciale reste morose et les ventes sont toujours compliquées. Les cours sont globalement maintenus sur l'ensemble des places. On note une tendance baissière en type laitier. En veaux gras et d'Aveyron , le marché s'active un peu cette semaine.
Ovins : le commerce est toujours déséquilibré, en faveur des vendeurs. Les acheteurs ont des besoins importants que l'offre n'arrive pas à satisfaire. Les ventes sont fluides, totales, à des cours élevés et fermement maintenus. En brebis, l'écoulement est régulier à des tarifs stables.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/10/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 214 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: L'offre est importante ce mercredi mais la demande des acheteurs n'est en aucun cas au rendez vous. On constate a ce moment de l'année une accélération des sorties des broutards pourtant valablement vaccinés, mais l'ambiance commerciale est compliquée. **Laitonne :** a contrario des broutards la vente est totale et rapide à des cours rémunérateurs.	M	U	200 - 250	2,58 €	2,72 €	2,66 €	-
			250 - 300	2,50 €	2,74 €	2,40 €	-
			300 - 350	2,39 €	2,63 €	2,48 €	-
			350 - 400	2,26 €	2,50 €	2,42 €	-
			400 - 450	2,32 €	2,36 €	2,34 €	-
	F	U	250 - 300	2,52 €	2,78 €	2,68 €	-
			300 - 350	2,52 €	2,72 €	2,68 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/10/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 103 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches/Génisses : cours reconduits dans l'ensemble des catégories. Les animaux maigres peinent toujours à trouver preneurs et se négocient péniblement.	F	U	- 5 ans	1,92 €	2,24 €	2,05 €	-
			5 à 10 ans	1,88 €	2,11 €	1,95 €	-
			+10 ans	1,65 €	1,86 €	1,77 €	-s
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,12 €	2,38 €	2,28 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/010/2020**

Effectif global: 935 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
			Effectif total:806 - Taux de vente : 100%	**AGNEAUX DE BOUCHERIE** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Vente rapide et totale. Dans toutes les catégories, on constate que la demande est nettement plus importante que l'offre et les cours sont toujours très fermes.	M	U	de 32 à 38 kg	3,37 €	3,71 €	3,54 €	-
			de 38 à 44 kg	3,20 €	3,74 €	3,55 €	-
			de 44 à 50 kg	3,07 €	3,55 €	3,30 €	-
			> 50 kg	2,30 €	2,95 €	2,71 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,99 €	3,52 €	3,32€	
			de 38 à 44 kg	2,96€	3,34 €	3,14 €	-
			de 44 à 50 kg	2,85€	3,16 €	3,06 €	-
			Effectif total: 103 - Tx de vente : 100%	**OVINS de BOUCHERIE +1AN AU KG VIF**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	M	M	1,07 €	1,45 €	1,25 €	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,18 €	1,45 €	1,34 €	-
		R	> 60 kg (F)	1,06 €	1,21€	1,15 €	-
			Effectif total: 12 - Tx de vente : 100%	**CAPRINS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O		22 €	45 €	30 €	-
			Effectif total: 14 - Tx de vente : 100%	**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	34 €	123 €	97 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/10/2020

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Ovins : 166		
Agneaux maigres	84 - 120	(2,57 - 2,93)-
Agneaux gras	105 - 164	(2,80 - 3,49)
Brebis	72 - 95	(1,00 - 1,17)

La vente est active à des cours soutenus.
Seul lot invendu !
Bovins le lundi 12 octobre et ovins lundi 19 aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 05/10/2020 au 11/10/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,40	7,29	6,31	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,04	0,05				
	R	6,85	7,03	7,01	-	7,38	7,21	-	-
	Var.	0,01	0,04	=		0,06	0,01		
	O	-	-	-	-	6,84	-	-	-
	Var.					=			
3 (couverts)	U	-	7,37	7,35	6,36	-	-	7,35	-
	Var.		0,03	0,04	0,09			-0,02	
	R	6,97	7,09	7,08	6,32	7,39	7,26	7,05	6,47
	Var.	-0,02	0,02	0,01	0,10	0,03	-0,01	=	0,05
	O	-	6,64	-	-	6,94	6,81	6,62	-
	Var.		0,11			-0,02	-0,02	=	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Offre et demande équilibrées entraînant une stabilité des cours.
Zone sud : Application du réseau.

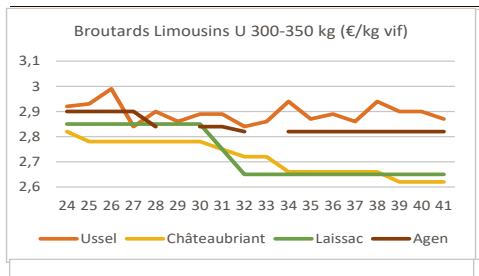
Fédération française des Marchés de Bétail Vif

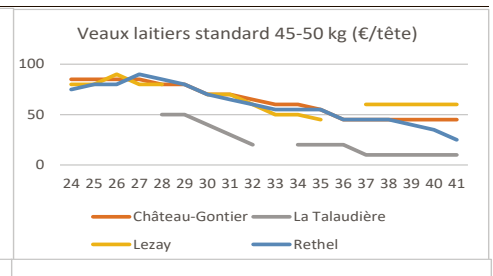
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 41 – du 05 au 11 octobre 2020

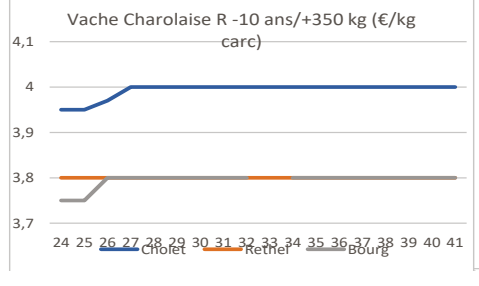
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

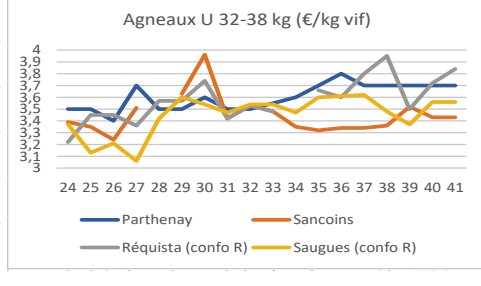
SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les volumes offerts progressent sur un marché à deux vitesses. Les sujets vaccinés FCO 4 et 8 peuvent prétendre à tous les débouchés export : les transactions sont plus rapides et les cours gagnent quelques centimes dans cette catégorie, pourvu qu'ils ne soient pas trop lourds. Inversement, les sujets destinés à l'engraissement en France ou en Italie sont d'un placement beaucoup plus compliqué ; la filière française doit encore gérer le stock de JB. Les ventes sont poussives à des cours tout juste reconduits voire en baisse. En femelles, les besoins sont conséquents, surtout si elles sont valablement vaccinées. Les cours restent fermes à haussiers.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent mais le dynamisme de la demande permet d'écouler la marchandise sans trop de difficulté. Les sujets jeunes bien avancés ont toujours la préférence des acheteurs et s'échangent à des cours fermes. Les transactions sont moins évidentes pour les vaches plus âgées ou plus maigres.
Boucherie : Les volumes offerts restent stables, en phase avec une demande toujours calme. Les femelles bien conformées trouvent preneur à des cours reconduits ; les cours en marchandise inférieure se reconduisent plus difficilement.
Veaux : Le commerce est toujours aussi délicat. Les débouchés export sont très limités et les mises en place à l'intégration restent prudentes. La modestie des apports la semaine dernière avait permis de tenir les cours. Ce n'est plus le cas cette semaine où plusieurs places enregistrent un recul de 5 à 20€ selon les catégories, malgré des volumes encore corrects. Les croisés et laitiers se placent très difficilement, surtout s'ils sont légers et de qualité moyenne. La demande est également calme en races à viande, avec un tri un peu plus sélectif. En veaux d'Aveyron, le marché reste également tendu.
Ovins : En agneaux, les vendeurs profitent toujours d'une forte demande et d'apports insuffisants pour couvrir les besoins. Les transactions sont rapides ; les cours restent fermes voire progress









Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Kubota modèle MGX110 année 2014, 2700 h, chargeur MXT410 tbé sans TVA
✆ **06 76 33 68 41**

01 - Vends cause retraite tracteur Ford 7740 Power Star SLE 6550 heures relevage avant + herse rotative 3m - semoir céréales comb.
✆ **04 74 50 17 84 hr ou 06 87 63 68 72 hr**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Tracteur New-holland TDS 115 1600 HRS + matériel viti - vini
✆ **06 16 05 48 99**

38 - Achète tracteur 4x4 avec chargeur 50 ch environ
✆ **06 80 15 48 15**

38 - Vends tracteur MF 6290 T35C 2002 A400H relavant 17000 euros HT + semoir semis direct Kuhn 3m 2004 toutes option 5000 euros HT
✆ **06 28 25 98 01**

Travail sol

01 - Vends herse rotative 3m RAU attelage semoir rouleau Packer très bon état
✆ **06 19 30 10 64 ou 04 74 30 73 98**

38 - Vends déchaumeur 4m 15 dents transport en long 1500 euros + tracteur IH 265 BE 1700 euros
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends déchaumeur 4 m 15 dents transport en longf 1500 euros tracteur IH 265 BE 1700 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

58 - Vends Brabant Goizon 3 socs non Stop meca - charrue Cormick 3 socs.
✆ **06 74 60 10 73**

69 - Vends herse plate 4,20 m. renforcée avec treuil manuel 800 euros exo TVA - Pulvé Bertoud 800 l. 12 m. tout hydro coupures élec tronçons lave mains cuve aspirations.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Récolte

26 - Vends round baller Carraro 120X120, 15000 balles TBE 5000 euros à déb. cause double emploi.
✆ **06 37 17 95 24**

89 - Vends faucheuses Kuhn GMD 55 HD 5 disques B. E., faucheuses Kuhn GMD 4 disques B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

07 - Rogneuse Provitis commandes électriques mat MP20 coupe 1m56xOM65+retour OM50 état neuf
✆ **04 75 68 50 72**

26 - Vends compresseur Lacme 800L avec enrouleurs + 2 sécateurs Felco TBE 700 euros
✆ **06 87 48 87 39**

Epandage

26 - Epandeur 4T Brimont BE 1000 euros
✆ **06 37 17 95 24**

Agri. divers

01 - Vends cse cess tracteur JD 6230 - presse Claas Varia 180 - pailleuse Agripaille - caillebotis béton bovins logettes + mat. barrières, abreuvoirs + foin 2019
✆ **06 68 52 01 45 après 19 h**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

18 - Vends épandeur Maitre 5 t bon état de marche - herse à peigne Lachaud 3 m - herse rouleau paker Lachaud 3 m adaptable - charrue vigneronne.
✆ **06 09 15 96 51**

18 - Particulier vend fraise Kubota 110 cm, modèle pro, porté 3 points, état neuf, servi 16 h. Prix 1.000 euros.
✆ **02 48 70 76 28**

21 - Recherche mois. batteuses, 3 tracteurs, presses moy. densite et a balles rondes claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


21 - Vends semoir Kuhn Accord 3.70M BE année 1989
✆ **06 15 97 43 81**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Vends cause retraite Tracteur KVH X100 Maxxum 3650 Heures, épandeur Rafal 1000 8 t hérissons verticaux - pailleuse Lucas Hulotte 425A, déroueuse Altec DR160A - Bétaillère Ponge (état moyen).
✆ **06 78 86 46 81**

38 - Vends herse presque neuve sabot de semoir Nodet
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends charrue BR66 déclencheent hydraulique sécurité par corps compresseur 400 l bon état.
✆ **07 80 56 62 57**

39 - Vends camion bétaillère 3.5 T Nissan NV 400 caisse 3.60m alu état neuf 07/2020 5000 km
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends 1 épandeur à fumier Rock 7T hérissons verticaux PBE TB état, 2 faneuses six toupies Kuhn et Fela TB état, 2 nourrisseurs à veaux Galva état neuf, 1 herse rotative Kuhn 3m, 1 semoir Nodet 3m, 1 vis à grains galvanisé, 1 bineuse à maïs 4 rangs 1 godet désileur adaptation JCB
✆ **06 26 20 05 40**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, faucheuse Kuhn 3,20m, couloir de contension mobile 2017, herse de prairie agram rebliable 6m, emousseuse plateaude 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, cage pesée Suire cadran externe de 0 à 1500 kg enfonceuse pieux rabot, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora, repliable hydraulique, bétaillère Agroservice 2000 toit et plancher refait, vibroculteur Ebra, rotolabour Howard Selectil, 3.20m, rouleau cage, charue Overun 3 socs réversibles, vis sur chariots Denis, rigoleuse, petits matériels rabot Lerin, faucheuse Kuhn GMD800
✆ **06 36 50 16 41**

58 - Cause retraite vend combine Kuhn 4m HR tole nivelé usé roul pack porte A cour hydro traceur hydro semoir à disques gde cap H flexi BE 8500 euros à deb + MB Tx36 5.20 mcaisson Auto éparpilleur Menu paille broyeur 15000 duros + coup + TX666 20 m + chariot 4R table au Lancee colza 2 scies lat élec neuves 6000 euros.
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause cessation vend Round-baller NH Roll Belt I50 - gyrobroyeur Gyrax 330 - plateau Mazeron 6 m - semoir engrais + lève sac - râteliers - vêleuse le tout excellent état.
✆ **06 83 24 55 99**

68 - Rche Trieur-Séparateur. Matériel de stockage et manutention de céréales, Aplatisseur, Brosse à grains, Décortiqueuse. Rche pièces Mois Bat IH 431.
✆ **06 24 82 69 28**

69 - Vds enrub herbe tonne 1000 l. sur roue 600 euros Trapic 1000 pour pièces.
✆ **06 73 29 63 39**

69 - Vends désileuse pailleuse Khun Minotor 3060 3,5 m3 commande téléflexible déméleur hydraulique année 1999.
✆ **06 70 38 27 21**

69 - 1 charrue bisocle BRE 65 Huard réversible hydrolique prix 750 euros HT - 1 distributeur d'engrais Vicon.
✆ **06 76 39 20 47**

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet


71 - Vends Brabant Huard TR65, pulvérisateur 800 l, 12 m, réducteur Diversyteme, 400 kw.
✆ **03 85 44 84 93**

71 - Vends charrue Souchu réversible trisocs/bisocs, herse rotative Lely, faucheuse Pezet CM265, vibroculteur 3 m, tilleur 3 m, herse repliante 3,50 m, semoir centrifuge Kuhn, 2 remorques plateau de 4 m.
✆ **06 79 69 02 33**

74 - Vends tunnel 6 m par 20 m, tubes carrés tous les 50, double bâches, complet 2 000 Ð.
✆ **06 51 03 27 42**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

89 - Vends cause décès Pulverisateur Caruelle Cara 250 24m non contrôle année 1998 cellule 31 t polygonales semoir Gaspardo PE 400 4 m vis à grain sur chariot.
✆ **03 86 41 80 07**

69 - A vendre cause cessationactivité pulvérisateur Berthoud 800 l. avec rampes de 12 m. avec rallonges et possibilité de travailler en 15 m. de large très bon état 500 euros à débattre - Andaineur international n°11 2,8m. de largeur avec un 2ème pour pièces de même marque et type (7 bras de rechange) 300 euros à débattre - Faneuse Class 2 toupies bon état 80 euros à débattre - Engrangeur pour balles moyenne densité 10 m. de long marque «le Dynamique» bon état 100 euros à débattre - Groupe machine à traire Melotte avec moteur triphasé électrique et avec dispositif pour prise de force tracteur 80 euros à débattre - Débarrasse gros moteur électrique en triphasé, meule en pierre sur bâti avec moteur électrique, cage en bois pour petits animaux peux convenir pour chien, un lot de sacs en jute.
✆ **04 74 66 53 27**

Elevage

01 - Vends 4 cornadis à veaux 4 places un 6 places avec porte seau
✆ **04 74 24 50 12**

26 - Vends nourrisseur veau 2M, ratelier bovin 14 places, ratelier rond 12 places, barrière 6M. Le tout 1550 euros
✆ **06 37 17 95 24**

54 - Cède lactoduc d'étable complet Gascoigne bloc technique, tuyau inox, 28 prises 4 griffes pulsation électronique.
✆ **06 83 81 77 69**

69 - AV tank à lait SERAP lavage et jaugeage automatique et salle de traite 1x7 Alphalaval.
✆ **06 70 22 63 87**

Achat-Vente

Récolte

18 - Producteur vend enrubannage de maïs, plante entière avec pommes de terre, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis BIO - foin de prairie et foin de luzerne - possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

70 - Vends paille défibrée, paille, foin, livraison camion remorque BC ou BR.
✆ **06 85 31 14 04**

74 - Vends foin, regain et luzerne en petites bottes de 30 kg, livraison possible.
✆ **06 66 57 06 20**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et balles rondes et enrubannage, balles rondes, possibilité de livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

26 - Vends foin balles rondes 120X120 au départ 150 euros / Tonne, et luzerne balles rondes 120X120 au départ 170 euros / Tonne.
✆ **06 83 48 29 67**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **06 68 93 44 60**

70 - Vends foin et paille BC et BR livré F
✆ **06 30 26 07 04**

70 - Producteur en conversion bio C2, vend foin de luzerne BC deuxième coupe 2020. Luzerne enrubannée BR première coupe 2020. Bois déchiqueté pour litière. Possibilité de livraison.
✆ **06 86 18 91 95**

Bât. Pro.

01 - A louer 2 poulaillers label rouge 400m² l'un - Libres 01/04/2021 - GORREVOD 01190
✆ **06 77 02 63 28**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

42 - Urgent vds poules pondeuses 6 euros/p + piquets châtaigniers fendus main bois de chauffage
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

Location

Agricole

69 - Donne en fermage 1 ha 61 de vignes AOC Fleurie.
✆ **06 88 06 93 90 ou 06 47 82 89 65**

Offre

Emploi

01 - Ferme bio ds Haut Bugey propose contrat d'app. ou CDI logement à proximité
✆ **06 71 61 97 37**

01 - Pour notre maternité porcine de 1500 truies, nous recherchons 1 ou 2 agents d'élevage pour s'intégrer dans une équipe de 7 personnes. Nous pouvons étudier la candidature d'un couple.
✆ **04 74 76 34 27**

01 - Exp. avicole et culture recherche employé polyvalent bricoleur et autonome avec VL - CDI
✆ **04 74 55 64 35**

13 - Recherchons jardinier-ouvrier agricole temps plein pour entretien grand domaine dans un cadre très agréable sur Aix-en-Provence: plantations, élagage, arrosage, tonte, taille, entretien des abords, labours, semis, bricolage, gestion irrigation, conduite tracteur, entretien des animaux, polyvalence Qualités requises: sociable, dynamique, aimant le travail en extérieur, travailleur, sérieux, savoir s'intégrer dans une équipe. Références exigées. Envoyer motivation et CV au journal qui transmettra.
✆ **PAY201001**

18 - Recherche ouvrier agricole motivé, ferme céréalière Morthomiers, conduite tracteur et entretien, CDI 35 H, SMIC.
✆ **06 74 79 83 65**

58 - Recherche salarié ferme polyculture élevage CDI possible reprise pour installation.
✆ **06 83 25 49 06**

69 - Exploitation dans l'Ain cherche ouvrier agricole polyvalent (issus du milieu agricole est un plus). Conduite d'engins, travaux forestiers....
✆ **06 68 93 44 60**

69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

69 - Monts du Lyonnais, pour 1 ou 2 pers activité de maraîchage à reprendre 1 ha de terrain 1000 m2 de serres irriguées local de vente directe avec clientèle locale.
✆ **07 60 06 19 60**

69 - Viticulteur sud beaujolais rech H/F polyvalent, temps plein, pour travaux vignes jusqu'au 18/12. ET 1 salarié viticole H/F, permanent, temps plein. non nourri non logé.
✆ **04 74 67 04 37**

Mariage

Rencontre

38 - Retraité 78 ans cherche compagne pour rompre la solitude et partager de bons moment
✆ **07 66 78 84 80**

38 - M 74 ans sérieux gentil recherche Dame 65 à 74 ans environ sérieuse gentille, faire un couple définitif, vivre heureux et profiter de la vie à deux
✆ **06 45 95 72 15**

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 vaches Limousines terme 10 novembre
✆ **04 74 24 50 12**

01 - Recherche génisses en pension sur la commune de Dompierre/Veyle, 60 places été comme hiver, 0,80 Ð par génisse – S'adresser Dimitri BRAZIER
✆ **06 29 64 64 11**

01 - Vends 1 Trx Repro Charolais HBC 20 mois RJC, 1 repro 21 mois HBC vêlage facile, 1 repro 21 mois non HBC vêlage facile, et 3 repro 10 Mois HBC prix raisonnable
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vends génisses de l'année - Vends vaches pleines de LANORRE vel. novembre à mars
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 4 vaches salers noires écornées, garanties sanitaires, IBR A, très dociles.
✆ **06 64 81 60 70**

18 - Vends 3 taureaux 18 mois HBC, TGS, issus IA (Gaston, Las Vegas). GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - Vends 3 génisses charolaises terme début novembre
✆ **06 28 29 77 73**

21 - Vends velles Simmentales bio 300 euros mini cause surnombre élevage CL IA UPRA
✆ **06 07 34 79 79**



21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

21 - EARL BOCCARD à Montigny Montfort (21) vend reproducteur Charolais d'un An. Père Dumas convient sur génisse. Croissance, finesse, docile.
✆ **06 56 89 71 88**

26 - Vends taureau limousin 3 ans HBL TB origines, vêlage facile lait TB caractère.
✆ **06 20 33 10 49**

39 - Vends un petit troupeau de jeunes vaches pleines ou suitées rustique bio, 2 Ferrandaises, 1 Gascogne, 1 Villard de Lans, 1 Salers, une croisée, un taureau Ferrandais, plus 8 broutards Ferrandais bio indem IBR BVD poss liv
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends jeunes vaches limousines pleines ou suitées et jeunes taureaux limousins origine limoges indem IBR BVD poss liv
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 20 mois HBC TGS vel. facile Grouiller JP
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends cse retraite troupeau Montbéliard génotypé - CL - VL taries - fraiches vêlées - pleines et au lait + génis. tt âge. Sur RDV au
✆ **06 88 15 55 44**

42 - Vends vaches au lait Mo et génisses prêtes Mo idem IBR BVD et CL
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends taureaux Charolais 1 et 2 ans, issus IA, écornés ou sans cornes. GAEC élevage Plasse.
✆ **06 13 23 71 03**

58 - Vends TBE T charolais 18M HBC IND IBR TGS
✆ **06 72 26 48 56**

58 - Vends TB veaux repro Charolais HBC, finesse et origines garanties sanitaires. 58 Ternant
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Vends reproducteurs 20 mois et veaux mixte et viande prix raisonnable Gaec Pautet Savigny
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

63 - Vends génisses pleines et vaches jeunes salers, issues cheptel trait, HBS, IBR A.
✆ **06 68 54 34 36**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vends génisses et VL Mont. terme octo nov janv 1 VL terme Hol 2 11 CL Bol 12 m3 salle de Tr.
✆ **06 23 86 72 13**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends repro. charolais, 18 mois, viande et élevage, calmes, HBC, IBR A + veaux d'1 an, Issy-l'Évêque.
✆ **06 25 52 77 10**

71 - Vends taureaux charolais, non inscrits, 24-27 mois, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Cause cessation, vend génisses et taureaux18 mois, charolais, type viande, IBR A.
✆ **06 48 84 65 03**

71 - Portes ouvertes à Dompierre-les-Ormes, vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020. Retrouvez 3 élevages sur leur site - EARL Benas – La Gare 06 87 41 16 23, EARL Gatille Laurent – Audour le haut 06 71 14 65 03 et Gaec Gatille Patrice et Estelle – Audour le bas
✆ **06 24 97 19 01**

71 - Vends taureaux 18 mois et veaux 1 an, charolais, type viande et élevage finesse et origine, livraison assurée, Bernollin Éric, Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Élevage limousin vend 2 taureaux 18 mois + 9 génisses 22 mois prêtes à saillir, indemne, IBR.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends veau culard gros format, né 23/11/19, bons aplombs, conviendrait pour repro. 71220 Sivignon.
✆ **03 85 59 61 16**



88 - Vends 5 taureaux blond d'Aquitaine de 2 ans pour reproduction très calme TBO indem IBR Paratube BVD nourris foin céréales, possible échange contre broutardes ou génisses 15 mois. livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

67 - Vends brebis pleine de 2 ans à 3 ans plus agnelle de cette année, 80 euros en tout.
✆ **07 50 87 02 92**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et béliers de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

71 - Vends antenaises, charolaises, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends béliers charollais, agneaux et antenais, inscrits ou non, TGS, FCO.
✆ **06 80 32 10 83**

Equin

15 - A vendre poulains 18 mois mâles + pouliches 18 mois + juments poulinières suitées ou non.
✆ **06 68 93 08 85**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PORTES OUVERTES
élevage

PORTES OUVERTES HBC ÉLEVAGE CHAROLAIS 16-17 octobre
Gaec Besson
Nioux - 58470 Saincaize-meauce
06 79 78 09 31
Dessauny Eric
Tremigny - 58470 Saincaize-meauce
06 10 38 78 90


Moins de Concours !!!
Gaec **CADOUX**
Ouvert tous les jours
Élevage charolais - HBC - TGS
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches
PORTES OUVERTES à l'étable
les 23, 24 et 25 octobre
— Présentation exceptionnelle —
e-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

LES 16, 17 et 18 OCTOBRE
La SCEA Mélaye Sennepin
organise ses **JOURNÉES COMMERCIALES**
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré. Veaux de l'année. Taureaux 18 mois. Génisses pleines
SCEA MÉLAYE SENNEPIN
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre - **06 60 48 07 08**

SAM 17 DIM 18 OCTOBRE
15e PORTES OUVERTES ÉLEVAGE
BONNOT Bernard (06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier
(06 79 21 15 90 - 06 23 74 88 23)
Restauration possible au relais de Champlecy
Tél. 03 85 24 11 34 ou 07 86 62 60 31
Champlecy Attitude
Dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Présentation et démonstration d'entretien de prairie sursemis au pré
Sam. 17 oct. après-midi 15 h
et dim. 18 oct. matin 10 h
GÜTTLER

Jeu. 22 et ven. 23 oct. 2020
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65

39e PORTES OUVERTES
Vendredi 23 • Samedi 24 • Dimanche 25
OCTOBRE 2020
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey - 7 Rue Vorriots - 21450 Jours-les-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées

INDIANA
1er prix spécial Magny Cours 2017 et 2019
1er prix - Semur-en-Auxois 2013, 2014, 2015, 2017 et 2019
1er prix - Moulins 2013 et 2014
1er prix - Mondial Charolais - Nevers 2014
1er prix - Sommet de l'Élevage Coumon 2014
1er prix Paris 2015
Championne femelle junior Moulins 2014
Championne femelle junior Semur-en-Auxois 2014 et 2015
Grand prix d'honneur Semur 2015, 2017, 2019
CONSTRUCTIONS METALLIQUES C.R.A.I. 21140 Semur-en-Auxois «Présentation de la stabulation équipé de photovoltaïque» crai21.com 03 80 97 17 70
AXA AGENT GÉNÉRAL Jérôme Pascal Semur-en-Auxois Venarey-Les-laumes 03 80 96 19 00

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR
«Bas de Velle»
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL
«Bousserain»
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 23, samedi 24
et dimanche 25 octobre 2020

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

MONDIALPODO

Société à responsabilité limitée
au capital de 2000 euros
Siège social :
4, Avenue de Worms
89000 AUXERRE
823 178 298 RCS AUXERRE

Le 01/10/20, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, Avenue de Worms, 89000 AUXERRE au 8 F, Rue Jeanne Barret 21000 DIJON et ce, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. M. Damien LAMARE, demeurant 25, Rue du Docteur Henri Marlot 89380 APPOIGNY demeure gérant. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL214228420

DUFOREMA

SCI au capital de 228.000€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 344 727 011 RCS DIJON. Le 23/09/2020, le Gérant a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL214228427

CIBLE

SARL au capital de 236.000€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 342 249 853 RCS DIJON. Le 30/09/2020, le Gérant a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL214228428

IMMOVENT

SARL au capital de 300.000€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 499 858 579 RCS DIJON. L'AGM du 24/09/2020 a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL214228429

RM 60

EURL au capital de 10.000€. Siège: 22 rue de la Brot, 21000 DIJON. 480 024 918 RCS DIJON. L'AGM du 24/09/2020 a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL214228430

SCI L'EGALITE

Philippe VEILLET Jacques ESPIE NOTAIRES 32, Rue de la République 38230 PONT DE CHERUY SCI L'EGALITE SCI au capital de 1000 Euros Siège social : 31 RUE DE L EGALITE, 69330 Pusignan 842 953 150 RCS de Lyon L'AGE du 17/09/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 10 rue de l'Eglise, 21220 Chevannes, à compter du 18/09/2020 Objet social : acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers Durée : expire le 08/10/2117 Radiation au RCS de Lyon et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL214228431

SAS BOUSKILA

SASU au capital de 1000€. Siège: 10 rue Penthièvre, 75008 PARIS. 814 997 557 RCS PARIS. L'AGE du 05/10/2020 a transféré le siège au 4 petite rue Pouffier 21000 DIJON. Président: M. David Bouskila, 22 ter bvd du Général Leclerc 92200 Neuilly sur Seine. Radiation RCS PARIS et ré immatriculation RCS DIJON.

AL214228439

MODIFICATION DE CAPITAL

SILVER DEVELOPMENT

Société à responsabilité au capital de 9 440 euros Siège social : 36 rue en Paillery 21850 SAINT APOLLINAIRE RCS DIJON 822 298 220 Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 23/09/2020, le capital a été augmenté d'une somme de 1 440 € pour être porté à 9 440 € par voie d'émission de 14 400 parts sociales d'une valeur nominale de 0,1 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL214228407

THIERRY RENAUDIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 125 000 euros.
Siège social :
21 Bis rue du Doloire
21200 BEAUNE.
447 765 397 RCS DIJON

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 27 JUILLET 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 14 septembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené de 125 000 euros à 120 000 euros par rachat et annulation de 20 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : 125 000 euros

Nouvelle mention : 120 000 euros

La Gérance

AL214228440

ELIUS COLLECTIONS DE VINS

SAS au capital de 420800 € Siège social : RN 74 - 21700 Comblanchien 421 537 333 RCS de Dijon En date du 23/07/2020, le président, dûment habilité par l'associée unique, a constaté la réalisation de la réduction du capital social de la société en le ramenant de 420800 euros à 262000 euros et a modifié en conséquence les statuts Modification au RCS de Dijon

AL214228441

ADDITIF

CAROLE BILLY VINS ET DELICES

Additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 02/10/2020 concernant CAROLE BILLY VINS ET DELICES : Il fallait ajouter : CAROLE BILLY VINS ET DELICES Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 € Siège social : 60 Rue Faubourg Perpreuil 21200 BEAUNE SIREN : 538 758 350 RCS DIJON

AL214228433

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération n°31 en date du 20 juin 2019, le projet de PLU a été approuvé et le maire de Noiron sur Bèze ordonne l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de Noiron sur Bèze. A cet effet, Madame Martine CUZEAU a été désignée par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Cette enquête est régie par le Code de l'environnement, et plus particulièrement par les articles L. 123-3 et suivants ainsi que R. 123-2 et suivants.L'enquête se déroulera à la mairie pendant 34 jours consécutifs, du 02 novembre 2020 au 05 décembre 2020 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundi 2 novembre 2020, de 15 à 18 heures, jeudi 12 novembre 2020, de 15 à 18 heures, lundi 23 novembre 2020, de 14 à 17 heures et samedi 5 décembre 2020, de 9 à 12 heures

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 02 novembre 2020 au 05 décembre 2020 inclus : en mairie de Noiron sur Bèze, aux jours et heures habituels d'ouverture, en suivant le lien PLU, communiqué sur la page internet de la mairie : https://commune-de noiron.wixsite.com/mairie, onglet enquête publique et sur le poste informatique mis à disposition à la mairie, pendant les jours et heures habituels d'ouverture soit de 14 à 18 heures les lundis et les jeudis.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur :

· Soit par voie postale en mairie de Noiron sur Bèze

7 grande rue, 21310 Noiron sur Bèze

· Soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante : commune-de-noiron-sur-beze@orange.fr

· A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Noiron sur Bèze et à la préfecture (ou DDT) et sur le site de la commune https://commune-de-noiron.wixsite.com/mairie, onglet enquête publique et ce pendant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Noiron sur Bèze pourra décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations, notamment celles relatives à l'environnement, peuvent être demandée, est Monsieur Patrick Moreau, maire, joignable en mairie. Toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de Monsieur le maire de Noiron sur Bèze, de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

AL214228410

MODIFICATION DE STATUTS

GROUPEMENT FORESTIER DE LA COMME DU BAULT

RCS Dijon 429 019 607
siège social : 8 route de Corcelles
21370 VELARS–SUR–OUCHE
capital social 86 800 €

Au cours de l' A.G E. du 22/07/2020 les associés ont procédé par vote par correspondance - article 18/VI des statuts - votes recueillis et validés par la Gérance , Mme Jocelyne JEAN, pour l'approbation de :

- la prolongation du Groupement Forestier de la Comme du Bault pour une durée de 50 ans

- la convocation des Assemblées Générales art. 17.1 envoyée par mail selon les mêmes formalités que les convocations adressées par courrier

LA GERANTE

AL214228261

L'ACROPOLE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 10 000 euros
Siège social :
4 Boulevard Docteur Petitjean,
21000 DIJON
849 504 949 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15septembre2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Restauration mobile sur place ou à emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL214228432

VELLUET

S.A.S.U. au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : Derriere la petite chanois
21540 SOMBERNON
R.C.S : DIJON 848 010 310

Avis de modifications statutaires

Décision extraordinaire du 22/09/2020 : Extension de l'objet social aux activités suivantes : - L'exploitation et l'administration de terres agricoles sur des parcelles prises en location ou dont elle est propriétaire. Et ce à compter du 01/09/2020. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis, le président

AL214228442

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE «LES COTEAUX BOURGUIGNONS»

RCS DIJON N° 314 991 084,
siège social : Mairie
21700 NUITS ST GEORGES

L'Assemblée Générale extraordinaire, en date du 10 septembre 2020, a décidé la modification de :

L'article 6 §1 – Siège social, des statuts de la société, de la manière suivante :

Ancienne rédaction

1. Le siège social est établi à 21700 NUITS SAINT GEORGES à la Mairie.

Nouvelle rédaction

1. Le siège social est établi à **NUITS SAINT GEORGES (21700) - 15 rue des Blés**

L'article 2 §1 – Dénomination, des statuts de la société, de la manière suivante :

Ancienne rédaction

1. La coopérative prend la dénomination de Société Coopérative Agricole « Les Coteaux Bourguignons ».

Nouvelle rédaction

1. La coopérative prend la dénomination de **LES COTEAUX BOURGUIGNONS.**

Pour Avis.

AL214228445

DIJONNAISE DE VOIES FERREES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
Siège social : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800)
15 Boulevard Jean Moulin
385 180 328 RCS DIJON

Le 6 octobre 2020, il a été décidé de changer la dénomination de la société et d'adopter celle de « DVF ». La rédaction des articles 1 et 2 des statuts a été modifiée en conséquence. Dépôt légal au RCS de DIJON

AL214228446

CESSION

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à DIJON du 25 septembre 2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE DIJON 1 le 1er octobre 2020 sous les mentions suivantes : Dossier 2020 00081658 référence 2104P01 2020 A 04042

La SARL VIARDOT MARC au capital de 177.300 € sise à BRETIGNY (21490) – route de Rougemont, immatriculée sous le numéro RCS DIJON 530 017 854, a cédé, avec effet au 01 octobre 2020, à la SAS VIARDOT PERE ET FILS, au capital de 2.000 € sise à BRETIGNY (21490) – 34 Bis route de Norges, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce sous le numéro RCS DIJON 887 993 467 et représentée par Monsieur Yannick VIARDOT, sa branche d'activité de création et entretien d'espaces verts exploitée à BRETIGNY - 34 Bis route de norges, moyennant le prix global de cent dix mille (110 000) euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 80.000 € et aux éléments corporels pour 30.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extra-judiciaire, au lieu d'exploitation du fonds à BRETIGNY – 34 Bis route de Norges.

Pour avis : Le Président

AL214228425

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VERMEAUX

EARL au capital de 7 500 euros, siège social : Rue Albert Fougeu 21400 CHAUMONT LE BOIS, 531 699 007 RCS DIJON, AGE du 15/09/2020: démission des fonctions de cogérante de Mme Antoinette GUILLIER à effet 30/06/2020. Pour avis

AL214228408

S.C.I. LE PLACEMENT FONCIER BOURGUIGNON

Société civile immobilière au capital de 252 303,13 euros Siège social : «La Cour» Rue de l'Eglise 21380 EPAGNY 339 572 844 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 25/09/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Mme Anne Marie DUSSOL et M. Michel DUSSOL, demeurant 31 Rue de l'Eglise 21380 EPAGNY, en qualité de co gérants pour une durée illimitée en remplacement de la société IMMO PREST GOIN DUSSOL. L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL214228438

NON DISSOLUTION

DOMAINE DU GOÛT

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros Siège social : 7bis rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON 832 440 143 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 30.09.2020, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225 248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Président

AL214228403

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'ATELIER MOTEUR

EURL en liquidation,Capital:10000euros, Siège social et de liquidation:10 rue de la Ravière 21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE, 534036819 RCS DIJON, le 15/09/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL214228392

EARL BROCARD GILLES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 218 550,91 euros
Siège social : 23 rue de la Roche - 21260 SELONGEY
420 587 099 RCS DIJON

Par décisions en date du 15/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2020 et sa mise en liquidation amiable.

Il a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Gilles BROCARD, demeurant 23 rue de la Roche – 21260 SELONGEY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 23 rue de la Roche – 21260 SELONGEY, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.

AL214228421

GARAGE DE FONTENELLE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Route de Licey, 21610 FONTENELLE
Siège de liquidation : 4 Route de Licey 21610 FONTENELLE
834 462 640 RCS DIJON

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 30-09-2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30-09-2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Philippe VANHEE, demeurant FONTENELLE 21610 4 Route de Licey, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 Route de Licey 21610 FONTENELLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL214228423

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

OMF

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 3C rue Jeanne Barret 21000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 3 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : OMF Siège social : 3C rue Jeanne Barret 21000 Dijion Objet social : L'exploitation de tout restaurant, bar, café, la livraison et/ou la vente à emporter de plats et de tous produits alimentaires et l'organisation de soirées thématiques. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. Capital social : 10 000 euros Gérance : Thomas COCHET, demeurant 1 ruelle de la Chapelle 21121 AHUY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON Pour avis La Gérance

AL214228418

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à DIJON en date du 18/09/2020, il a été institué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée CK SUCCESS TRADE, au capital de 500,00 Euros, dont le siège social se situe au 19 RUE DEVOSGE 21000 DIJON, dont l'objet social est : Vente à distance sur catalogues général, e commerce. Durée de la société 99 années. Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre. Président : Kaoutar née LOUTA épouse CHNANI, demeurant 19 RUE DEVOSGE 21000 DIJON. RCS DIJON.

AL214228419

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 7 octobre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée SCI DU HALAGE

Objet social : acquisition, exploitation et, exceptionnellement, aliénation de tous biens et droits immobiliers, l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Siège social : 1 rue du Canal, 21150 POUILLENAY

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Ludovic FLAMMANT 1 rue du Canal 21150 POUILLENAY

Agrément des cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL214228426

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Florian DUBOSSON, Notaire à DIJON CEDEX, le 17 Mars 2020, a été constituée la société civile dénommée «LA POTERNE», siège social : STIGNY (89160), 4 rue de la Poterne.

CAPITAL

Capital social : DEUX CENT VINGT MILLE CENT EUROS (220.100,00 €), divisé en 2.201 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 2201,

Apports en numéraire : 100,00 €.

Apports en nature :

Evalués : 220.000,00 €.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés à l'exception des opérations entre associés et leurs descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.

Nommé(e) premier gérant de ladite société :

- Monsieur Jean Alfred Camille CHARPENTIER, retraité, demeurant à PARIS 19ème arr. , 78 bis rue de Meaux, boîte 15.

AL214228443

NIÈVRE

SUCCESSION

SELARL «Nadège Mc NAMARA et Patrick Mc NAMARA, Notaires»
17 rue de Lattre de Tassigny
71400 AUTUN

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 16 janvier 2017, Madame Yvonne VICTOR, demeurant à MOUX-EN-MORVAN (58230) «Chassagne», née à MOUX-EN-MORVAN (58230) le 11 novembre 1929 et décédée à AUTUN (71400) le 2 juin 2020, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine PRINCE, Notaire au sein de la SELARL « Nadège Mc NAMARA et Patrick Mc NAMARA, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence d'AUTUN (Saône et Loire), 17 Rue de Lattre de Tassigny, le 24 Septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine PRINCE, Notaire, 17 rue de Lattre de Tassigny – 71400 AUTUN, référence CRPCEN : 71026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour insertion, Le Notaire

AL584228596

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 05/10/2020

Le 05/10/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

CARRILLO FREDERIC

22 route DE NEVERS 58700 Prémery

Siren : 491 154 241 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL584228591

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
RTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Avis de saisine de légataire universel

Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2008 Monsieur Maurice Jean VANHERZEELE a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 8 juillet 2020 et d'un acte de notoriété du 24 septembre 2020 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584228601

NOMINATION

PRÉSIDENT

Dénomination : DL INTERNATIONAL.

Forme : SAS.

Capital social : 200000 euros.

Siège social : DE L'ETANG, 58210 VARZY.

852030253 RCS de Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 7 octobre 2020, à compter du 7 octobre 2020, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de president JAMES EBENISTES SAS, sise 28 Rue Principale, 50670 St Laurent de Cuves, immatriculé au greffe de Coutances sous le numéro 327036570, en remplacement de Aristote.

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584228s600

AMBULANCES DU VAL DE LOIRE – A.D.V.L.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant
58160 IMPHY
818 617 045 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 17/09/2020, il résulte la modification suivante de mentions antérieurement publiées à effet du même jour :

Président :

- Ancienne mention : M. Patrice PERROT

- Nouvelle mention : M. Thomas DAMIEN dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 7, rue des Robards

Directeur Général :

- Ancienne mention : M. Thomas DAMIEN susnommé

- Nouvelle mention : Néant

AL584228602

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE NOUVELLE

L'AGE de la SOCIETE NOUVELLE, S.A. au capital de 40000 €, RCS NEVERS 341 263 283, ayant jusqu'à présent son siège fixé à NEVERS 58000, 19, rue de la Cathédrale, réunie le 20 septembre 2020, a décidé le

transfert de ce siège à LA FLOTTE, 17630 (ILE DE RE), 19 Bis, rue Jean-Henry-Lainé. Pour avis : Michel MERLIN, PDG.

AL584228590

BARAK'BURGER

Transfert de siège social

SAS au capital de 2000 €, siège lieu-dit Mouas, 58800 LA COLLANCELLE, 849254149 RCS NEVERS. Par décision des associés du 01/07/2020, le siège a été transféré au 33 rue du Chanvre, Corné, 49630 LOIRE AUTHION, à compter du même jour. Radiation RCS NEVERS, immatriculation RCS ANGERS.

AL584228603

SCI LA DOGETTERIE

SCI au capital de 100 € Siège social : 2 LA DOGETTERIE, 45320 Courtemaux 519 995 674 RCS d'Orléans L'AGE du 04/10/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 91 rue du maréchal leclerc, 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter du 12/10/2020 Objet social : elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers Durée : expire le 04/02/2109 Radiation au RCS d'Orléans et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584228607

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SUMIRIKO RUBBER COMPOUNDING FRANCE SAS

SAS au capital de 12.998.780 euros Siège social : Usine des Caillots 58300 Decize RCS Nevers 322804931 Par décisions du président en date du 31/08/2020, le capital de la société a été porté de 12.998.780 euros à 33.865.803,40 euros. les statuts ont été modifiés en conséquence. la modification sera effectuée au RCS de NEVERS.

AL584228576

SUMIRIKO INDUSTRY FRANCE S.A.S

SAS au capital de 4 000 000 euros
Siège social : Usine des Caillots
58300 DECIZE
518 482 013 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président en date du 31/08/2020, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée par l'associé Unique en date du 26/08/2020, d'un montant de 20 867 023,40 euros pour être porté à 24 867 023,40 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS

AL584228593

ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE

SARL au capital de 100 Euros
Siège social : 2 rue de Breugnon
58150 TRACY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 888 498 128

Décision de l'Associé unique en date du 08.10.2020 :

Ancienne mention :

Capital : 100 euros

Nouvelle mention :

Capital : 112 400 euros

Pour avis.

AL584228599

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Mercredi 28 octobre 2020
à partir de 10h.
à l'Hôtel des Ventes,
6 esplanade Andry Farcy
(anciennement 155 cours Berriat)
à Grenoble

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES FONDS DE COMMERCE DE VENTE DE CHAUSSURES MAROQUINERIE

DESTINATION DU BAIL : VENTE D'ARTICLES OU SERVICES DESTINES A LA MODE ET SES ACCESSOIRES, EQUIPEMENT DE LA PERSONNE

à NEVERS, 31 et 33 rue François Mitterrand

Mise à prix : 20 000 €

La mise à prix s'applique à concurrence de 90 % aux éléments incorporels (clientèle, achalandage, droit au bail) et aux éléments corporels à concurrence de 10 % : matériel d'exploitation décrit dans le cahier des charges établi par la Selarl Torossian et la Selas 2C Partenaires. Vente dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SASU TOOANDRE (jugement du T.C. de Grenoble du 28 juillet 2020) et en exécution d'une ordonnance de Monsieur ROSSI Lionel Juge Commissaire suppléant en date du 21 septembre 2020.

Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à GRENOBLE (Isère), 16 rue Général Mangin, en la SELARL BERTHELOT représentée par Maître Dominique MASSELON, Liquidateur, seul habilité à recevoir les oppositions. Le paiement du prix et des frais tant légaux que préalables s'effectue aussitôt l'adjudication prononcée. Le cahier des charges peut être téléchargé sur www.adjudications-tooandre.fr ou consulté à l'étude sur rdv.

Consignation d'un montant de 10 000 € par virement bancaire portant la référence JU8373 et enregistrement obligatoires pour enchérir à effectuer au plus tard le jeudi 22 octobre 2020 avant 12h selon modalités précisées au cahier des charges.

Visite du fonds de commerce :
le Mercredi 14 octobre 2020 de 11h30 à 12h30.

24 autres fonds de commerce à vendre en France :

Informations et photos sur
www.adjudications-tooandre.fr

Commissaires Priseurs Judiciaires :
TOROSSIAN Selarl, 6 esplanade Andry Farcy – Site Bouchayer Viallet – 38000 GRENOBLE
2C Partenaires Selas, 25 rue Pierre Sémard 38000 GRENOBLE

AL584228564

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL TRADE&ART

Le 17.09.2020 les associés de la SARL Trade&Art au capital de 1.000 €, siège social à POUGUES LES EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre, 845 230 671 RCS NEVERS ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité : développement, hébergement et animations de sites internet, à compter du 17.9.2020. OBJET SOCIAL : Anciennes mentions publiées : l'achat et la vente, sous quelque forme que ce soit, y compris en dépôt vente, de curiosités, de tableaux, de sculptures, d'oeuvres ou objets d'art de toute époque, d'ameublement, d'objets de décoration et de véhicule de collection et/ou de compétition ; la vente et l'organisation d'événement artistiques, culturels, évènementiels, l'édition de catalogues d'expositions, d'affiches, de livres d'art et brochures à contenu artistique, culturel ou technique ; la création et le dépôt de noms de domaine. Nouvelles mentions : l'achat et la vente, sous quelque forme que ce soit, y compris en dépôt vente, de curiosités, de tableaux, de sculptures, d'oeuvres ou objets d'art de toute époque, d'ameublement, d'objets de décoration ; l'achat, la vente de véhicule de collection et/ou de compétition ; la vente et l'organisation d'événement artistiques, culturels, évènementiels, l'édition de catalogues d'expositions, d'affiches, de livres d'art et brochures à contenu artistique, culturel ou technique ; développement, hébergement et animations de sites internet.

AL584228586

➜ CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 02 octobre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 05 octobre 2020, dossier 2020 00028304, référence 5804P01 2020 A 817, Monsieur Joël CHANOIS demeurant 3 rue Verte – 58000 NEVERS, immatriculé 312 007 016 RCS NEVERS a cédé à la société LA MAISON DU RIDEAU, SARL ayant son siège social 2 place Maurice Ravel – 58000 NEVERS, immatriculée 884 568 411 RCS NEVERS

Un fonds de commerce de « vente de rideau au détail » sis et exploité 2 place Maurice Ravel – 58000 NEVERS, sous l'enseigne LA MAISON DU RIDEAU.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 60.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 35.000 €, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 25.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS

Pour unique insertion

AL584228571

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION D'UN TAXI

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 31 août 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 1er octobre 2020, Dossier 2020 00027733, Référence 5804P01 2020 A 00808, la société MON TAXI 58 ayant son siège social 6, rue des Ecoles – 58270 ANLEZY, immatriculé 823 014 964 RCS NEVERS, a cédé à la société AMBULANCES GARLOT ayant son siège social 28, rue des Ecoliers, le Bourg – 58140 BRASSY, immatriculée 803 165 299 RCS NEVERS, l'autorisation de stationnement de taxi n°1 qui lui a été délivrée par arrêté municipal de la Commune de VANDENESSE (Nièvre) le 14 janvier 1998.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 33.000 €.

L'entrée en jouissance est intervenue le 1er septembre 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS. Pour unique insertion

J. GARLOT

AL584228577

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 22 septembre 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 25 septembre 2020 dossier 2020 00027099 référence 5804P01 2020 N 00460,

Monsieur Pascal Yvon Daniel ALLANIC, boulanger, demeurant à DONNERY (45450) 144 rue de Vennecy.

Né à GIEN (45500) le 6 avril 1965.

Ayant conclu avec Madame Christèle Henriette Simone DURR un pacte civil de solidarité enregistré au greffe du tribunal d'instance de NEVERS le 26 janvier 2015.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de NEVERS le 26 janvier 2015.

A CEDE A :

Monsieur Jérôme Maurice PIGNALET, boulanger pâtissier, époux de Madame Nathalie MOREAU, demeurant à CERVON (58800) 3 rue de la Grande Echeintre.

Né à CHATILLON-SUR-SEINE (21400), le 20 septembre 1974.

Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie sédentaire et non sédentaire, épicerie sédentaire sis à MONTREUILLON (58800), 3 rue du Docteur Pouget, connu sous le nom commercial BOULANGERIE PASCAL ET CHRISTELE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 339215865.

Moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant :

· aux éléments incorporels pour DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (10.340,00 EUR),

· au matériel pour QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS (4.660,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date à laquelle l'ordonnance serait passée en force de chose jugée, soit dix jours après la notification de la présente qui a eu lieu les 9 et 15 juin 2020, ou à la date de l'arrêt sur appel prononcé, par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL584228447

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC THEVENIAUD

Société civile au capital de 444 675 euros
Siège social :
Domaine Chez Thibault
58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
451 921 852 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

Aux termes d'un acte SSP du 06/07/20, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur François THEVENIAUD de ses fonctions de gérant de la société à compter de la même date et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis et mention

La Gérance

AL584228574

SCI MICHELS

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social : MOULIN DES GRANGES
58470 MAGNY-COURS
382 645 984 RCS NEVERS-58000

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 23 septembre 2020 l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé

Monsieur Romain MANGE et Madame Elodie BISTON, demeurant ensemble le Moulin des Granges-58470 MAGNY COURS, en qualité de cogérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Nadine MANGE.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.Pour avis, la Gérance

AL584228580

GERANCE MANDAT

La SAS GIFI MAG dont le siège social est ZI La Barbière 47300 Villeneuve Sur Lot, immatriculée au RCS d'Agen sous le n° 478 725 625, représentée par M. Thierry Boukhari, a confié en gérance-mandat à compter du 1er novembre 2019 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à la SARL PAVIE dont le siège social est 1 impasse des Noisetiers 26400 Crest, immatriculée au RCS de Romans sous le n° 810 933 473, un fonds de commerce dont l'activité est la vente au détail d'articles de la maison et de la personne, culture, loisirs et confiserie, situé 39/49 boulevard Maréchal Juin 58000 Nevers.

Pour avis.

AL584228598

COIFFURE ESTHETIQUE POYEN-ROULLET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18 400 €
Ancien siège social :
25, Rue Camille Baynac
58160 IMPHY
Nouveau siège social :
10, Avenue Jean Jaurès
58160 IMPHY
434 614 343 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2020, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :

Siège social :

- Ancienne mention : 25, Rue Camille Baynac – 58160 IMPHY
- Nouvelle mention : 10, Avenue Jean Jaurès – 58160 IMPHY

AL584228604

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CENTRE EQUESTRE DE CHATEAU CHINON

SARL en liquidation
au capital de 6 000 €
Siège : La Chapelle du Chêne,
58120 CHATEAU CHINON
479430159 RCS Nevers

L'A.G.O. du 27 mai 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Julien LAVAULT et Mme Catherine LAVAULT de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Comptes de liquidation déposés au R.C.S. de Nevers

Pour avis

AL584228575

J&N MOREAU

Société civile
au capital de 1.000 €
Siège social :
58 Rue des Grandes Brunettes
58340 CERCY-LA-TOUR
794 336 495 R.C.S. Nevers

Aux termes du PV du 30 septembre 2020, l'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du 30 septembre 2020, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au 58, rue des grandes Brunettes 58340 CERCY LA TOUR et de désigner en qualité de liquidateur :Madame Nathalie MOREAU épouse DUREUIL, 34, rue de la croix aux biches 94360 BRY SUR MARNE . Mention au RCS de NEVERS.

AL584228581

Alciat-Juris SOCIETE D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

OLIVIER GROSMAIRE

SARL en liquidation a
u capital de 72 710 euros
Siège social : 12 route de l'Ouche aux chiens
58 330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 834 027 070

Suivant Délibérations de l'AG du 1/09/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Mme Stéphanie GROSMAIRE, dmt à CRUX LA VILLE (58330), 12 route de l'Ouche aux chiens, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CRUX LA VILLE (58330), 12, route de l'Ouche aux chiens.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL584228582

EURL GARAGE IDEAL

Clôture de liquidation

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Au capital de 1 000 €uros Siège social : FAUBOURG DE LA BARATTE 58000 SAINT ELOI Siret : 849.277.132.000.15 L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2020 au domicile du liquidateur, 20 Rue Georges Guynemer, appart. 157, 58000 NEVERS, a approuvé les opérations de liquidation de l'EURL GARAGE IDEAL ainsi que le compte définitif qui en résulte, et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. KHATOYAN Nado. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société. Pour avis Le liquidateu

AL584228583

HOLDING HC

SARL en liquidation
au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 8, rue Galilée
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 819 651 076

Le 18.09.2020, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18.09.2020. Mme Clémence HAGOUEL demeurant 121 avenue Michel Jourdan Résidence Les Caravelles Bât E2 06150 CANNES LA BOCCA, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

AL584228597

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/10/20 à ANLEZY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : HUBANTZ PASCAL.

SIEGE SOCIAL : ANLEZY -58270 - 7 Rue du Bourg.

OBJET : La société a pour objet les travaux de maçonnerie générale et gros ½uvre de bâtiment : maçonnerie, couverture, ramonage, désamiantage, rénovation, démoussage, ravalement de façade et extension.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 280 000 euros (apports en nature).

GERANCE : Monsieur Pascal HUBANTZ demeurant à ANLEZY -58270 - 7 Rue du Bourg.

Pour avis et mention

La Gérance

AL584228572

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par suite de son inscription à l'Ordre des vétérinaires, avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années d'une SELARL de vétérinaire immatriculée au RCS NEVERS, dénommée CABINET VETERINAIRE DES AMOGNES, au capital de 3.000 €, ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire. Le siège social est situé 2 rue François Archer – 58270 SAINT BENIN D'AZY. Les gérants sont Mme Carolina ARENY GRAU dt lieudit « Touriterie » - 58270 FRASNAY REUGNY et M. Pierre-Edouard REROLLE dt 22 route du Lavoir – 58160 SAUVIGNY LES BOIS.

Pour avis,

AL584228573

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI RZE Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 3 rue du 11 novembre, 58200 Saint Père. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. RZEGOCZAN Rodolphe, demeurant 22 rue du 19 mars 1962, 58200 Saint Père, Mme RZEGOCZAN Stéphanie, demeurant 22 rue du 19 mars 1962, 58200 Saint Père Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL584228578

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 6/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée : ORALYS. Capital : 200€. Siège : 34 Bis Avenue De La Gare, 58250 Fours. Objet : la propriété, l'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis. La mise en valeur des immeubles, notamment par l'édification de constructions pour toutes destinations, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité. L'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles acquis par la Société. Durée : 99 ans. Gérance : Mr POUVIAUD Fabrice, 34 Bis Avenue De La Gare, 58250 Fours. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Nevers

AL584228579

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06 octobre 2020 constitution de la SAS :

DOMAINE DE VILLENEUVE

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : Lieudit Villeneuve - 8 rue des Marais 58700 LURCY LE BOURG

Objet : propriété et gestion de tous biens immeubles et meubles (acquisition, cession, location, ...), et toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ; exploitation de toutes installations de production d'énergie de quelque nature que ce soit, dont au moyen de panneaux photovoltaïques, et la vente de l'énergie produite, dans le respect des dispositions légales notamment instituant selon la nature de l'énergie ainsi produite l'obligation de cession à toute autre entreprise produisant et fournissant de l'électricité ; promotion des énergies renouvelables ; transformation, la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits non alimentaires à destination des particuliers et des professionnels.

Président : Mme Marie GIRAUD demeurant Lieudit Villeneuve - 8 rue des Marais 58700 LURCY LE BOURG

Directeur Général : M. Vincent GIRAUD demeurant Lieudit Villeneuve - 8 rue des Marais 58700 LURCY LE BOURG

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584228584

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

SOLEIL DES QUEUDRES

Siège social : Château de Vallards 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL **Capital :** 1000 € **Objet social :** Développement, construction et exploitation d'une centrale de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite **Président :** M DEVASSAL DE SINEUIL HUBERT demeurant CHATEAU DE VILLARDS 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'immatriculation, les actionnaires ne pourront pas céder leurs actions. A l'expiration de cette période, toute cession d'actions est soumise au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des actionnaires prise à l'unanimité. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584228585

boileau avocats conseils

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2020 à NEVERS (58), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL LODGE DU PETIT ROGERIN

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 13 Rue Barreau - 58000 NEVERS

OBJET :

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location, nue ou meublée, ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers, y compris en démembrement de propriété,

- La construction, la rénovation, l'aménagement, la mise en valeur, de tous immeubles,

- La prise d'intérêts et de participation dans des sociétés ayant le même objet,

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans

CAPITAL : 10 000 euros

GERANCE :

- Monsieur Jérôme LEZ demeurant 13 Rue Barreau – 58000 NEVERS

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL584228588

boileau avocats conseils

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NEVERS (58) du 30/09/2020, il a été constitué un Groupement Forestier présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GROUPEMENT FORESTIER LE PETIT ROGERIN

SIEGE SOCIAL : 13 Rue Barreau – 58000 NEVERS

OBJET :

Constitution, amélioration, équipement, conservation ou gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur tous terrains que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

A ces fins, il accomplira toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet ou qui en dérivent normalement, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 100 000 euros

GERANCE :

- Monsieur Jérôme LEZ, demeurant 13 Rue Barreau – 58000 NEVERS

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

Pour avis,

AL584228589

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
POYO

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 22, rue du Professeur Calmette 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel ou commercial dont la Société pourrait devenir propriétaire et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 € , variable ne pouvant être réduit en dessous de la somme de 1.000€.

Gérants :

- M. Yoan GALAS, demeurant 4 Rue Emile Zola 80000 Amiens

- M. Pierre-Olivier VEYSSET, demeurant 14 Rue de la Dhuis 75020 Paris

Transmission des parts : Transmission des parts sociales libre entre associés et conjoints, ascendants ou descendants et à l'agrément des associés pour toute autre personne.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Les représentants légaux.

AL584228594

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DELIRIUM SPIRIT ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 59, rue de Nièvre – 58000 NEVERS ; Objet social : Activité de caviste ; Exploitation de bars - Petite restauration et snacking ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 500 € ; Gérance : M. Christophe BERNARD dt à NEVERS (58) – 24, rue du Rivage ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584228595

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 01/10/2020: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA BANDE A COCO

Siège : 7 Bis Rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Capital : 30 000 €

Objet: La conception, le développement, la distribution, la commercialisation, la location et l'après-vente de tout applicatif logiciel, prologiciel ou matériels informatiques, destinés à des utilisateurs particuliers et professionnels favorisant la promotion de produits « Made in France « ; La fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation mais aussi la mise en œuvre d'affiliation directe et indirecte des utilisateurs ; La mise en place des moyens techniques d'utilisation des applications numériques (plate-forme de paiement, protection des données personnelles, mise en relation des détaillants, des fabricants…) ; La collecte, le traitement, la gestion et la diffusion, des métadonnées, des outils informatiques ; La collecte, le traitement et la vente d'analyse de données aux utilisateurs ; La publicité, la communication et la promotion par tous moyens des applications numériques et des produits « Made in France « sélectionnés ; La création d'un label et à cette fin, participation à des activités de recherche autour de l'économie et la sociologie des consommateurs du « Made in France «et plus généralement toutes prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Pierre OTZENBERGER, dt 45 Rue des Montapins 58000 NEVERS

Directeur Général: Mme Sophie BARBE dt 45 Rue des Montapins 58000 NEVERS. Pour Avis

AL584228605

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 07/01/2005, Mme Jacqueline Henriette PLANEVERGNE vve MERCIER, demeurant à SAINT-CLEMENT (89) 18 rue Jean Mermoz, née à LE CREUSOT (71) le 2/07/1920 et décédée à ST-CLEMENT (89) le 16/02/2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Clotilde TATAT, notaire à SENS (89) le 06/08/2020.

Le contrôle de la saisine du légataire universel a été effectué dans un acte complémentaire reçu par Me Jean-Luc BARDE, notaire à SENS (89) le 30/09/2020, après régularisation de l'acte de notoriété.

Il résulte dudit contrôle que les légataires universels conjoints remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Jean-Luc BARDE, notaire à SENS (89), chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de SENS de l'expédition de l'acte complémentaire contenant contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894228748

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DAFYDD MODE** Zone Industrielle rue du Bois Saint-Ladre 89200 AVALLON. RCS Auxerre 837849173. CIP 4113.

AL894228729

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl RBF** 1 rue du Pont la Cour Barrée 89290 ESCOLIVE SAINTE CAMILLE. RCS Auxerre 807959051. CIP 4399.

AL894228730

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique BATI-RENOV** 3 avenue Hector Berlioz 89200 Avallon. RCS Auxerre 828105080. CIP 4400.

AL894228731

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUX CROISSANTS GOURMANDS** 21 rue de Vezelay 89460 BAZARNES. RCS Auxerre 804472405. CIP 4126.

AL894228732

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS du 06/10/2020 prononçant la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Pascal HOUFFLIN** (vente de meubles de cuisine) 5 rue Sainte Catherine Linant 89570 Turny. RCS SENS 443 422 654.

AL894228778

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS MAG'HELLENE** 5 avenue Jean Moulin 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 830191789. CIP 4401

AL894228733

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl ENES** 1 rue du Marché 89200 Avallon. RCS Auxerre 514732890. CIP 4403.

AL894228734

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique VENDÔME CROISSANCE** allée des Grandes Rayes 89000 Saint Georges sur Baulche (prise de participation). RCS Auxerre 815266879. CIP 4218. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894228735

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur Jean-Marc LAURENT** 2 rue Paul Doumer 89000 Auxerre (bar, tabac). RCS Auxerre 414396275. CIP 4430. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228736

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS MY CREPE** 12 place des Cordeliers 89000 Auxerre (vente d'aliments et boissons). RCS Auxerre 830686333. CIP 4431. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228737

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl COMMINVEST** RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre (marchand de biens). RCS Auxerre 482132008. CIP 4432. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228738

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl LGM** rn6 les Chesnez 89000 Auxerre (holding). RCS Auxerre 484203500. CIP 4433. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228739

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl SARL DES PROMENADES** rn6 les Chesnez 89000 Auxerre (acquisition de logements). RCS Auxerre 342430691. CIP 4434. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228740

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS à associé unique LGM** 3 RN6 Les Chesnez 89000 Auxerre (création, acquisition de fonds de commerce). RCS Auxerre 879426807. CIP 4435. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228741

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl REICREM** 29 faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin (prise de participations). RCS Auxerre 350523395. CIP 4436. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228742

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl SARL COMSEPT** 29 Faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin (achat de biens immobiliers). RCS Auxerre 509508644. CIP 4437. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228743

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl LGM2** 31 Rue Andre Beury 10000 Troyes (participation à toutes entreprises). RCS Troyes 353766678. CIP 4438. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228744

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/10/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl INVEUROP** 6 Rue Colson 21000 Dijon (investissement en bâtiments). RCS Dijon 444176572. CIP 4439. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894228745

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2020 arrêtant le plan de cession totale de la **Sàrl SNEP** 87 Rue Bourneil 89000 Auxerre (fabrication de pieuvres électriques, RCS AUXERRE 525277026, CIP 428), au profit de Monsieur Frédéric BENZ ou de toute personne morale qu'il lui plairait de se substituer. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894228777

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2015, Mme Jeanne Marie Marcelle DELANGRE, retraitée, demeurant à MAGNY (89200) 3 route du Morvan, née à MAGNY (89200), le 21 février 1928, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 6 janvier 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 6 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894228753

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 avril 2009,

Monsieur Hendrick Lambert DOHMEN, en son vivant ecclésiastique en retraite, demeurant à SENS (89100) 37 rue Parmentier.

Né à GELEEN, (PAYS-BAS) le 3 novembre 1930.

Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 24 mars 2019,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 29 mai 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) 28 Avenue George Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894228756

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 avril 2007,
Mademoiselle Laure Lise Paule GASQUIEL, en son vivant retraitée, demeurant à MALAY-LE-GRAND (89100) 1 Rond Point des Glaïeuls.

Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), le 3 mai 1925.

Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 22 novembre 2018,
A consenti un legs universel,
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 22 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894228758

➜ NOMINATION

CONSTRUIRE POUR COMPRENDRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2020, l'associée unique de CONSTRUIRE POUR COMPRENDRE, société par actions simplifiée au capital de 830000 euros dont le siège social est D 955 89520 TREIGNY, immatriculée 799857743 RCS AUXERRE, a nommé la société CABINET MORIZE AUDIT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Jean-Luc PAUPERT, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

Pour avis

Le Président

AL894228168

BARTHE SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 €
Siège social :
4 Rue Paul Doumer
89000 AUXERRE
822 980 462 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30 juillet 2020, il a été pris acte de :

- la nomination en qualité de Président de la société HWF3, SAS, RCS Marseille 818 383 374, sise Place de l'Innovation 8 allée Léon Gambetta CS 20549 13205 Marseille Cedex 01, en remplacement de Mme Océane BARTHE ;

- la démission de M. Frédéric BARTHE de son mandat de Directeur général.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL894228766

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DEMO DESIGN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 21, avenue Pasteur
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 818 257 693

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 01 octobre 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 2, rue château Gaillard 89000 AUXERRE à compter du 01 octobre 2020.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL894228552

IB2R

SAS au capital de 50 000 euros
1 Chemin des Prés Ronds
La Villotte
89240 CHEVANNES
824 065 726 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1 Chemin des Prés Ronds - La Villotte, 89240 CHEVANNES au 56 rue du Pont 89000 AUXERRE à compter du 01/10/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS

AL894228725

RACIMMO

SARL au capital de 10 000 euros
1 Chemin des Prés Ronds La Villotte
89240 CHEVANNES
843 551 474 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 Chemin des Prés Ronds La Villotte, 89240 CHEVANNES au 56 rue du Pont 89000 AUXERRE à compter du 01/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL894228727

SCI LES LILAS DE L'ERMITAGE

Société civile immobilière
Au capital de 500,00 €
Siège social : La Pâture de la Garenne,
4 route de Fontenoy
89130 TOUCY
RCS AUXERRE 812 735 918

Transfert de siège social

Le 05/10/2020, l'AGE de cette société ayant pour gérant M. Sigfried PIC, dt à BEAUNE (21200) 68 route de Savigny, a décidé de transférer le siège social au 68 route de Savigny 21200 BEAUNE, à compter du 05/10/2020.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL894228764

CLAMARN

Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros Siège social : 41 Rue du Pont 89000 AUXERRE 338549975 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 06/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CLAMARN a décidé : - de transférer le siège social du 41 Rue du Pont, 89000 AUXERRE au 59 rue Joubert 89000 AUXERRE à compter du 06/10/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, - qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce Pour avis La Gérance Stéphanie MATIVET

AL894228768

CENTRE DE FORMATION DES TRANSPORTS SANITAIRES

Transfert de siège social et changement de gérance

Dénomination : CENTRE DE FORMATION DES TRANSPORTS SANITAIRES. Sigle : CFTS. Forme : SARL. Capital social : 1000 euros. Siège social : 5 Rue des Boucheries, 89000 AUXERRE. 839 330 446 RCS d'AUXERRE Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2020, les associés ont décidé, à compter du 30/09/2020, de transférer le siège social du 5 Rue des Boucheries, 89000 AUXERRE au 4 Route des Vauliards, 89320 VAUMORT. Aux termes de la même AGE, M Julien HENRY demeurant 4 Route des Vauliards 89320 VAUMORT a été nommé gérant de la société en remplacement de M Romain RENARD, à compter du 30/09/2020. Les articles 4, 7 et 11 des statuts ont été mis à jour. Radiation du RCS d'AUXERRE et immatriculation au RCS de SENS.

Le Gérant.

AL894228788

SARL MALICORNE CONSEIL

L'AGE du 12.09.2020, des associés de la SARL MALICORNE CONSEIL au capital de 16.000 €, siège social à TOUCY (89130) Lieu dit Les Bergeries, 437 954 290 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter dudit jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : TOUCY (89130) Lieu dit Les Bergeries. NOUVELLES MENTIONS : AUXERRE (89000) 8, rue du Pavé Saint Siméon.

AL894228792

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SAGEC DEVELOPPEMENT SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 634 500 euros
Siège social :
13 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 493 314 710

Réduction du capital

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2020, le Président a décidé de réduire le capital social d'une somme de 905 400 euros pour le porter de 1 634 500 euros à 729 100 euros par voie de rachat et annulation de 9 054 actions.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,

AL894228728

GROUPE YCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
ramené à 96 000 euros
Siège social : Le Moulin du Bois 89130 LEUGNY
880 395 520 RCS AUXERRE

Modification du capital

L'AGE des associés du 27/04/2020 a décidé de réduire le capital social de 24 000 euros pour le ramener de 120 000 euros à 96 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 24 000 actions.

Le Président, dans un PV des décisions en date du 15/07/2020, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille (120 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme quatre-vingt-seize mille euros (96 000 euros).

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

POUR AVIS, le Président

AL894228785

L'ART DU NUMERIQUE

EURL au capital de 3 000 €
ZA Route de Tonnerre 89270 VERMENTON
527 952 816 RCS AUXERRE

Augmentation de capital

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er Octobre 2020, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 3 000 euros à 135 000 euros par incorporation de réserves à compter du 1er Octobre 2020.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS d'AUXERRE

Pour avis et mention

AL894228786

LE COURT-CIRCUIT 89

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000,00 € Siège social : 42 B route de Beaudemont, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE 882 589 393 RCS SENS Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2020 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 2 000 € par apport en numéraire pour le porter à 10 000 €. En conséquence, les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis La Gérance

AL894228798

➜ CONVOCATION

YNOVAE

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : 3 Allée de Passy
89510 VERON
RCS SENS 775 718 463

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui auront à délibérer sur les ordres du jour ci-dessous.

Calendrier des Assemblées de Section 2020 :

- pour la section Nord : le mardi 3 novembre 2020 à 9h30.

- pour la section Est : le mardi 3 novembre 2020 à 15h00.

- pour la section Ouest : le mercredi 4 novembre 2020 à 9h30.

En raison de l'épidémie du covid-19 et des mesures exceptionnelles permises par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et des décrets d'application, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, toutes les Assemblées de Section se tiendront en visio-conférence. Les modalités de connexion seront communiquées dans les convocations envoyées individuellement à chaque associé.

Ordre du jour des Assemblées de Section :

· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2019.

· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 27 novembre 2020 dont la convocation est ci-dessous.

· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire et extraordinaire du vendredi 27 novembre 2020.

· Questions diverses.

Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Les Délégués élus aux Assemblées de Section seront consultés, dans le cadre d'une consultation écrite, afin de délibérer sur les ordres du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire indiqués ci-dessous. Cette consultation se tiendra du 5 novembre au 27 novembre 2020, date de fin de retour des bulletins de vote.

Assemblée Générale ordinaire :

· Approbation du procès-verbal de l'Assem-

blée Générale ordinaire du 29 novembre 2019.

· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019-2020 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.

· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2020.

· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.

· Approbation des comptes.

· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

· Quitus aux Administrateurs.

· Affectation du résultat de l'exercice 2019-2020.

· Constatation de la variation du Capital Social.

· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.

· Fixation du budget formation des administrateurs.

· Questions diverses.

· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts.

- Mise en conformité des statuts de la coopérative agricole avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020.

- Pouvoirs pour les formalités.

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Laurent PONCET

AL894228802

➜ RECTIFICATIF

SCI LES BAUCHERONS

Au capital de 750€
Siège social 3 chemin de ronde
89400 CHICHERY
R.C.S. de SENS N° 832722112

Transfert de siège

Rectificatif de l'annonce AL 893128079 du 31 juillet 2020,

le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS,

Le gérant, Laurent GIBOIN

AL894228643

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 9 octobre 2020, concernant la société YONNE NORD BTP, demeurant 34 Avenue du Général Leclerc, 89140 PONT SUR YONNE. Il y a lieu de lire dans l'objet social : Terrassement, maçonnerie, VRD, couverture, Electricité, Piscine, Plomberie, Climatisation..

AL894228723

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 9 octobre 2020, concernant la société YONNE NORD BTP, demeurant 34 Avenue du Général Leclerc, 89140 PONT SUR YONNE. Il y a lieu de lire immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens, et non pas : Auxerre.

AL894228759

➜ CHANGEMENT DE NOM

ACE MILBERT FRERES

SARL au capital de 3 000€, 9 Rue Lemoce-Fraix, 89500 Villeneuve Sur Yonne, 487 581 969 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 16/3/2020, du départ d'un co-gérant, Mr MILBERT Cyrille, décédé. Reste seul gérant, Mr MILBERT Philippe. Mention au RCS de Sens

AL894228796

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE FINANCIERE GOURMAND

L'AGO du 6.10.2020 des associés de la SOCIETE FINANCIERE GOURMAND, SAS au capital de 125.202,50 €, siège social AUXERRE (89000) 9 Place du Maréchal Leclerc, 413 822 057 RCS AUXERRE, a constaté la cessation du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et de celui d'un suppléant et a décidé de ne pas les remplacer. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC titulaires : CEC, 3 allée des Corvées 21240 TALANT et VERSALYS, 6, rue Saint John Perse 21000 DIJON CAC suppléants : M. ROUX Didier, Le Bourg, 71800 SAINT JULIEN DE CIVRY et CORGECO DIAZ ET ASSOCIES, 6 rue de Nolay 71200 LE CREUSOT. NOUVELLES MENTIONS : CAC titulaire : CEC, 3 allée des Corvées 21240 TALANT CAC suppléant : CORGECO DIAZ ET ASSOCIES, 6 rue de Nolay 71200 LE CREUSOT.

AL894228746

AVA Conseil Commerces Yonne & Aube

SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE PREAU «SOCAP»

Société par actions simplifiée au capital de 113 240 euros Siège social : 3 rue des Longues Raies - Z.I des Vauguillettes 89100 SENS 341 587 822 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 septembre 2020, il résulte que les mandats de la société SADEC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier DROUILLY, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes conformément à la loi Pacte. Pour avis, le Président

AL894228749

ZELAR

Bâtiment Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 25 Lieudit les Cornets 89250 HAUTERIVE 848916623 RCS AUXERRE Par décision du 01/10/2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Paulo DA SILVA LOBO , 25 Lieudit les Cornets, 89250 HAUTERIVE Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Paulo DA SILVA LOBO , associé unique. POUR AVIS Le Président

AL894228752

SAS MAROUAN

au capital de 80 000 €
Siège social :
Route de St Martin sur Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
410 192 850 RCS SENS

Modification des dirigeants

L'assemblée générale ordinaire du 31/07/2020 a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, ainsi que celui du commissaire aux comptes suppléant, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Pour avis et mention : le Président

AL894228757

CYBERMECA

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 191 000.00 €
Siège social : 19 avenue Michel de Toro
89170 SAINT FARGEAU
390 923 910 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'AGO du 06/07/2020 a décidé de ne pas renouveler les mandats des sociétés ETC AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et AGM AUDIT LEGAL, commissaire aux comptes suppléant. Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL894228763

RENOUX A.D.

Société en nom collectif Au capital de 3 000,00 euros Siège social : Saint-Georges - 89150 VILLEBOUGIS 440 266 245 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 7 septembre 2020 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 900 € pour le porter à 3 900 € par voie d'incorporation des comptes-courants d'associés. – A constaté l'entrée au sein de la société de Madame Caroline RENOUX demeurant 1 place Saint-Georges - 89150 VILLEBOUGIS, en qualité d'associée indéfiniment et solidairement responsable, et sa nomination en qualité de cogérante. – A constaté l'entrée au sein de la société de Monsieur Damien RENOUX demeurant 12 bis rue des Brières - 89150 BRANNAY, en qualité d'associé indéfiniment et solidairement responsable, et sa nomination en qualité de cogérant. Les articles 6, 7 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance.

AL894228782

OBJET SOCIAL

Dénomination : ADE FABRIK'. Forme : SARL au capital de 3000 euros. Siège social : 41 Rue DES BOIS, 89113 CHARBUY. 884750548 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 septembre 2020, les associés ont décidé à compter du 1 septembre 2020 d'étendre l'objet social aux activités de : - Fabrication de patisseries fraiches et de conservation, notamment à base de miel. Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL894228789

EARL GONNET JEAN-CLAUDE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Société civile au capital de 122 500,00 euros. Siège social : Ferme du Château - 89140 ÉVRY. 448 599 811 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2020 a : - Nommé M. Pierre GONNET, demeurant à ÉVRY (89140), 3 rue de l'Église, aux fonctions de gérant. - Décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : EARL GONNET. Pour avis, la gérance.

AL894228799

➜ CESSION

AVA Conseil Commerces Yonne & Aube

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à SENS du 30/09/2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE le 05/10/2020, dossier 2020 00028262, référence 8904P01 2020 A 01707, M. Alain MAILLART demeurant 783 Chemin de la Carrerade Ecole Saint Trinite 83110 SANARY-SUR-MER a cédé à la société « TRANSPORTS ALAIN MAILLART », SARL au capital de 70 000 €, siège social à VERON (89510) Zone Industrielle, n° 888 821 485 RCS SENS, un fonds de commerce de transports routiers de marchandises, location de véhicules automobiles pour le transport routier de marchandises, déménagement, affrètement, connu sous le nom TRANSPORTS MAILLART, qu'il possédait à VERON (89510) Zone Industrielle, immatriculé n° 312 134 232 RCS SENS, moyennant le prix de 255 000 €. L'entrée en possession a été fixée au 30/09/2020. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet AVOCATS VIGNET ASSOCIES 18 rue du Générale Leclerc 89100 SENS.

AL894228769

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte Notarié en date du 16/12/2019, enregistré au service des impôts des entreprises de AUXERRE, le 30/12/2019, Dossier no 202000002386 8904 P01 2019 N 01513 M. LANCEL GERARD HENRI PETER, demeurant 2 RUE DU PORT, 89460 Cravant, RCS en cours d'immatriculation A cédé à M. BEN AMMAR NAOUFEL, demeurant 62 RUE DE PARIS, 89000 Auxerre, RCS en cours d'immatriculation, un fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE SANDWICHES SALADES PIZZAS GLACES VENTE DE BOISSONS SUR PLACE, comprenant LA CLIENTELE LE DROIT BAIL MATERIEL sis 8 BIS QUAI DE LA MARINE, 89000 Auxerre, moyennant le prix de 20000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 18 20 Boulevard du 11 Novembre 89000 Auxerre. Pour avis,

AL894228779

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CHAUVEAU-ANDRIOT

SARL au capital de 40.000 €
QUAI DU CANAL, 89700 Tonnerre
950003566 RCS Auxerre

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'AGO en date du 05/10/2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 05/10/2020 :

- M. OLIVIER CHAUVEAU, demeurant 5 RUE DES RONDEAUX, 89700 Tonnerre en remplacement de Madame Françoise CHAUVEAU

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL894228726

L'AUBERGE CHEVILL'YONNE

Gérant

Dénomination : L'AUBERGE CHEVILL'YONNE. Forme : SARL. Capital social : 25000 euros. Siège social : 2 Allée EDITH CHAUSSON A CHEVILLON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 850175167 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 11 septembre 2020, à compter du 10 septembre 2020, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Christophe CLET (partant) Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894228760

EDEIS AÉROPORT D'AUXERRE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 7.500 €
Siège social :
Aérodrome Auxerre Branches
89380 APPOIGNY
817 645 724 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal des décisions ordinaires en date du 30 septembre 2020, il a décidé de nommer M. Jean-Luc SCHNOEBELEN demeurant 31 Boulevard Berthier 75017 PARIS, en qualité de Gérant en remplacement de M. Franck GOLDNADEL, à compter de ce jour.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL894228772

SARL R02 AVENTURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 3 rue du petit Villeblevin
89340 VILLEBLEVIN
528654924 RCS SENS

En date du 17/09/2020, l'associé unique a pris acte de la décision prise par M. Rodolphe BOETSCH de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveaux cogérants M. Thomas MONVILLE, demeurant 34 boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE et M. Cyril BARBAT, demeurant 9 rue du Bois des Brosses 77148 SALINS, pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS

AL894228783

GERANT

Dénomination : ETC MANAGEMENT. Forme : SARL. Capital social : 43200 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. 794650960 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 septembre 2020, à compter du 18 septembre 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Emmanuel ROTOL, demeurant 9 rue Maria Helena Vieira Da Silva, 21000 Dijon (nomination). - Monsieur Enis DZOGOVIC, demeurant 6 allée de Franche comté, 71880 Chatenoy le Royal (nomination). - Madame Sophie DE ALMEIDA, demeurant 29 rue des Pins, 21120 Is sur Tille (nomination). Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894228784

S.J.B. Société d'Avocats

BUREAU D'ETUDES B.J.

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 31 Avenue du Stade 89100 PARON 398 924 837 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 6 juillet 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jacques BAUSSERON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Alain BAUSSERON, demeurant 31 Rue du Stade 89100 PARON, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er juillet 2020.

AL894228793

LES CORNETTES DE BISE

SCI au capital de 46 000€, 11 rue Lemoce-Fraix, 89500 Villeneuve Sur Yonne, 484 647 094 RCS Sens. L'AGE a décidé, le 16/3/2020, du départ d'un co-gérant, Mr MILBERT Cyrille, décédé. Reste seul gérant, Mr MILBERT Philippe. Mention au RCS de Sens

AL894228797

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

EARL COTEAUX DE RAMEAU

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 144 826.56 euros
Siège social : 71 Grande Rue -
89800 CHICHEE
378 845 267 RCS AUXERRE

Prorogation durée

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2020, il a été décidé de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 3 août 2070, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL894228775

➜ NON DISSOLUTION

AVA Conseil Commerces Yonne & Aube

Avocats Vignet Associés
SCP D'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice -
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc -
89100 SENS
Tel. 03.86.52.60.00

ELITE PACA

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY 531 795 979 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, le Gérant

AL894228795

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

NOJOOM

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 1 000 Euros
4, rue de l'Europe - 89300 JOIGNY
R.C.S. SENS 820 512 507

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Octobre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Abderrahmane RABAHI, demeurant à JOIGNY (89300) 9 Rue Alfred de Musset, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est au 4, Rue de l'Europe – 89300 JOIGNY où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL894228499

NOJOOM

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 1 000 Euros
4, rue de l'Europe
89300 JOIGNY
R.C.S. SENS 820 512 507

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2019, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL894228455

CARMIN CONSEIL

Carmin Conseil, Sigle C.C., SARL à associé unique au capital de 1 000 euros, 1 Lieu-Dit Les Biguereaux - 89330 PIFFONDS, 841 954 977 RCS SENS. Par décision du 31/08/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2020 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur POIREY Yannick, demeurant 1 Lieu-dit Les Biguereaux - 89330 PIFFONDS. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de SENS.

AL894228577

DAILY PIZZA

L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Madame AMMAR épouse JADNOUN Asma, demeurant 25 rue du 8 mai 1945 93600 AULNAY SOUS BOIS et a fixe le siège de liquidation au siège social à compter du 31/12/2019

AL894228636

S.J.B. Société d'Avocats

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POTERNE

Clôture de liquidation

Groupement foncier agricole en liquidation au capital de 285 000 euros Siège social : 28 Rue Derrière les Murs - 89800 BEINE 440 951 655 RCS AUXERRE Par consultation écrite en date du 10 août 2020, la collectivité des associés de la Société dénommée «GFA DE LA POTERNE» a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mai 2020, déchargé Monsieur Jean-Claude GEOFFROY, demeurant 5 Bis Rue de Beaulieu – 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL894228632

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MES BONS PRODUITS.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 7500.00 euros.

Siège social : 2 Les maisons neuves la plaine, Chêne-Arnoult, 89120 Charny Oree de Puisaye.

852502863 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGO en date du 28 septembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pascal SAXER demeurant 2 les maisons neuves Chêne-Arnoult, 89120 Charny Oree de Puisaye et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du de Sens.

Le liquidateur.

AL894228722

SOCIETE CIVILE DU PARADIS

Société Civile Immobilière
Siège social : 24 rue du Paradis -
89300 JOIGNY
N° S1REN : 428 782 692 - R.C.S.de SENS

Dissolution

Le 3/10/2020, suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, la collectivité des associés a constaté le décès Monsieur Henri CHALBOT, gérant survenu à SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87500), le 29/03/2018, et a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3/10/2020. Madame Monique CHALBOT demeurant à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87500), le Petit Mesurat, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87500), le Petit Mesurat.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

Pour avis.

AL894228724

FAST FOOD JOIGNY

SAS au capital de 1.000€ Siège social : 5 place Colette, 89300 JOIGNY 879 183 424 RCS de SENS Le 06/10/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MOUNIR BELMEHAREM, 3 boulevard Godalming, 89300 JOIGNY et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de SENS

AL894228747

S.C.I. LE CADRAN

S.C.I. au Capital de 304,90 Euros
Place du Cadran
ZAC des Piedalloues
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 331 292 169 (1984D00080)

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 4 octobre 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Caroline KRIER demeurant à AUXERRE (89000) 4 rue de l'Ecole Normale, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à AUXERRE (89000) 4 rue de l'Ecole Normale, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL894228754

LA FERME DU PONEY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : La Sablonnière - BP 32
89130 TOUCY
508 995 297 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2020, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet 2020, déchargé Madame Sylvie VOLAT, demeurant Lieudit La Sablonnière - BP 32 - 89130 TOUCY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL894228776

SCI DE LA MAISONNERAIE

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Société civile immobilière Au capital de 1524,49 euros Siège social : 1 rue Pasteur - 89690 CHEROY 349 141 101 RCS SENS Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Pierre GIRARD demeurant 11 rue Jean Bouin, 43300 LANGAEC. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 11 rue Jean Bouin, 43300 LANGAEC, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL894228780

CABINET INFIRMIER DE L'ARMANÇON

SCM au capital de 400€ € Siège social : 8A rue des Prés 89400 CHENY RCS SENS 499323111

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 07/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 07/10/2020 , il a été nommé liquidateur(s) Mme COQUILLE Christelle demeurant au 7bis rue des Cavons 89400 CHENY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894228787

Maître Yann OGOR
Notaire à BRIEC
82, rue du Général de Gaulle

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Maître Yann OGOR, notaire à BRIEC, le 1er octobre 2020, il a été décidé de dissoudre la société dénommée SCI L'ODALHE, société civile immobilière au capital de 900,00 €, dont le siège est à BLENEAU (89220), 12, rue des Chapelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 535 368 583.

La société sera liquidée par le gérant en exercice à ce jour, Monsieur Alain DROUHIN, et ce, pour une durée de deux ans renouvelable.

Le siège social restera fixé à BLENEAU (89220), 12, rue des Chapelles, le temps des opérations de liquidation.

POUR AVIS ET MENTION

AL894228790

SCEA DES COMTES

SCEA au capital de 92 800,00 €. Siège social : 49 route des Comtes – Prunoy – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE. 351 507 769 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Jean-Pierre HALATRE, demeurant à SAINT MARTIN D'ORDON (Yonne), 4 Arthey, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 49 route des Comtes – Prunoy – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894228791

EARL DE RONCHERES

EARL en liquidation au capital de 112 800 euros. Siège social : Tue Chien des Boues - 89170 RONCHÈRES. 319 545 802 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Gilles CHARBOIS, demeurant Tue Chien des Boues, 89170 RONCHÈRES. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894228794

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 31/08/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

SHAYNA PHONE

Siège social : 44, Avenue Gambetta 89300 JOIGNY

Capital : 1000 €

Activités principales : télécommunication, informatique, ventes accessoires et maintenance informatique et téléphonie et multi-services - transfert d'argent.

Durée : 99 ans

Président : Mme LOUMMADINE SANA 1,avenue D'amelia 89300 JOIGNY

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de SENS

AL894228751

Me Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me DEGREVE Notaire à Auxerre, le 06/10/2020, il a été constitué une société civile immobilières présentant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : MJSVAUBAN

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : MAGNY (89200), 14B rue Anne-Marie Couettant Charbonnière.

Capital : six cents euros (600 euros)

Gérance : M. BATISTA BARATA Filipe et Mme FEBVRE Vanessa demeurant à l'adresse du siège social.

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL894228755

AVI DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/10/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

TIBETAIN NORBU

Siège social : 51 Grande rue Aristide Briand 89200 AVALLON **Capital :** 1000 € **Objet social :** Restauration traditionnelle, ventes de plats emportés, livraison à domicile **Gérance :** Mme Xxx DONCHA EP JAMYANG CHOESANG demeurant 12 Route National 6 Valloux 89200 VAULT-DE-LUGNY **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894228767

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Septembre 2020 à TANLAY, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : LORA Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société Capital social : 323 500 euros Siège social : Route de Châtillon - 89430 TANLAY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 323 400 € et apport de 100 € en numéraire Gérant : M. Loïc DESBLACHES demeurant Rue Recorbe 89430 TANLAY Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL894228771

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 30 septembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 07/10/2020 dossier 2020 00028651, référence 8904P01 2020 N 00969 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DES RUELLES.

Siège social : APPOIGNY (89380), chemin des Ruelles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Toute transmission sera soumise à agrément. En cas de disparition de la personnalité morale d'un associé, la société continue exclusivement entre les associés subsistants. Toutes transmissions de parts par voie successorale sont soumises à l'agrément des associés.

Premier Co-gérants : Monsieur Lionel DEJOU demeurant à VENSAT (63260) La Chapelle, 2 rue du Moulin, et Monsieur Laurent FENICE demeurant à CHARBUY (89380) 38 Rue des Vignes Blanches.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL894228773

FIDUCIAL SOFIRAL

CABINET D'ETUDE TECHNIQUE ET INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
1 rue de la Tuilerie
89230 PONTIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONTIGNY du 8 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CABINET D'ETUDE TECHNIQUE ET INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE

Sigle : CETIE

Siège social : 1 rue de la Tuilerie, 89230 PONTIGNY

Objet social : bureau d'études, réalisation de mesures et bilans de pollution, diagnostics et étude générale en environnement, eau, assainissement et VRD, laboratoire d'analyse, étude et procédé antipollution, location, vente de matériel de mesure, d'analyse et de traitement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Thomas ESTEVE, demeurant 1 rue de la Tuilerie 89230 PONTIGNY, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894228774

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 6 OCTOBRE 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ENTRETIEN AUXERROIS Siège : 37 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 15 000 euros Objet : Entreprise de nettoyage et ses services associés pour tout type de clients Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Axel ARCHIERI, demeurant 5 Rue Louis Crochot – 89000 AUXERRE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894228781

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/08/2020, il a été constitué :

Dénomination : FAGOD. Forme : SASU. Capital social fixe : 1.000 € Siège social : 2 rue Froide, 89400 Chichery. Durée de la société : 99 ans Objet : Acquisition, gestion, vente de toute participation dans toutes société ou groupement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer. Cession d'actions et agrément : Agrément recquis par decision collective adoptee à la majorité simple. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statuaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. A été nommée Présidente : Mme Marion GODARD 2 rue Froide 89400 Chichery. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL894228800

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Dérèglement climatique

Le numérique pollue aussi

Les nuisances des nouveaux outils de la « transition numérique » sont ignorées dans les objectifs climatiques. C'est une très sérieuse étude du Sénat qui l'affirme, avec 25 propositions pour limiter consommation énergétique, gaz à effet de serre, pollution de l'eau et des sols.



Photo: PBourgault

Produire, transporter et conserver les nourritures consomment une énergie que l'on sait mesurer. Invisible mais bien réel, le coût du virtuel et du numérique s'y ajoute désormais.

Un tracteur, un camion pétaradant de fumée noire symbolisent la pollution et le réchauffement climatique, tandis que caresser l'écran d'un téléphone semble tout à fait innocent. Or le virtuel n'est pas aussi vertueux qu'il y paraît. Facebook, Instagram et Google sont à la fois gratuits et immatériels, mais ils coûtent à l'environnement. *« Comme cette pollution ne se voit pas, nous sommes dans l'impensé »*, a expliqué le président de l'Ademe. De même, le télétravail réduit les déplacements routiers et leur pollution, mais *« son bénéfice environnemental global pourrait être extrêmement faible, si on intègre l'impact du numérique »*. L'importation de matériel et sa consommation énergétique sont étudiées par le Rapport d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, réalisé par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sous l'égide de sénateurs républicains, centristes et socialistes. Ce dossier de 79 pages est disponible sur senat.fr.

Un lourd impact

La Commission s'inquiète : *« Le numérique serait à l'origine de 3,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde en 2018 et de 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire. 44 % de cette empreinte serait due à la fabrication des terminaux, des centres informatiques et des réseaux et 56 % à leur utilisation »*. Cet impact environnemental concerne également les ressources naturelles, car la croissance du numérique nécessite l'extraction et le raffinage de terres rares, une activité polluante, qui génère du gaz à effet de serre et nécessite de grandes quantités d'eau et d'énergie. Selon l'expert Hugues Ferreboeuf, *« Le numérique émet aujourd'hui 50 % de gaz à effet de serre de plus que le trafic aérien. Si rien n'est fait pour inverser la tendance, ses émissions seront en 2025 au même niveau que celles de l'automobile aujourd'hui »*.

Car la *« dématérialisation »*, tant vantée *« pour économiser du papier et sauver des arbres »* est une illusion, un tour de passe-passe : on ne dématérialise pas, on change de support. Les données ou *« big data »* demeurent sur des serveurs dont l'électricité vient le plus souvent de centrales à charbon (sauf en France, où elle est nucléaire). La production, le renouvellement et l'utilisation des terminaux, ordinateurs et smartphones, provoquent un autre coût, une autre pollution. Le Sénat dénonce particulièrement les vidéos en ligne qui représentent 60 % du trafic mondial et l'internet des objets *« connectés »* en plein développement, dont le véhicule *« autonome »*.

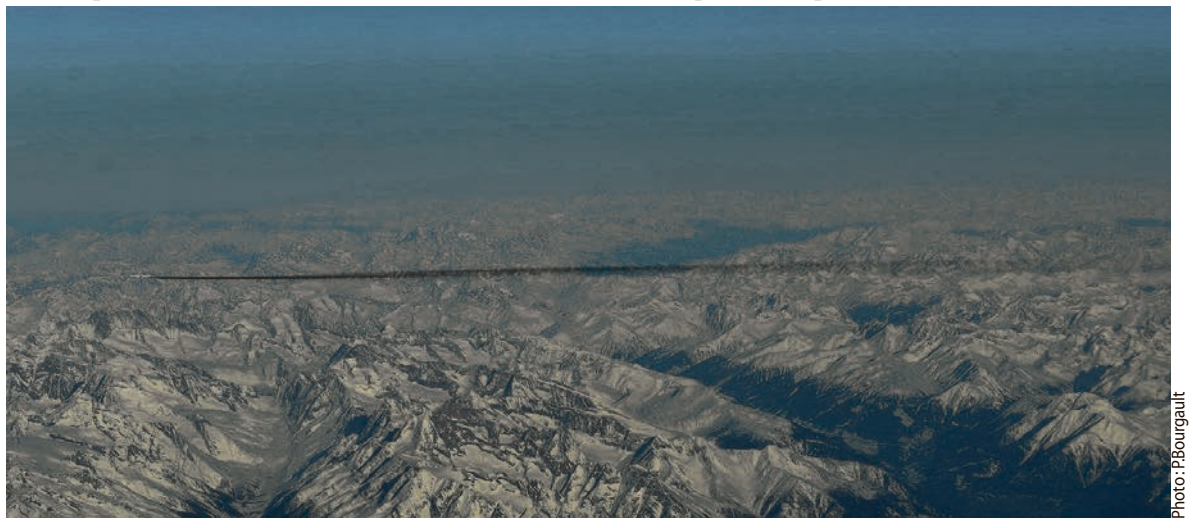


Photo: PBourgault

Le numérique émettrait aujourd'hui 50 % de gaz à effet de serre de plus que le trafic aérien.

Les solutions du Sénat

Pas une seule fois le mot *« décroissance »* n'est écrit dans ce rapport, même si ce concept résume bien ses recommandations. La Commission critique les forfaits *« illimités »* qui encouragent la consommation, les vidéos qui se déclenchent dès que l'on passe sur la page Facebook – un mécanisme plus attractif que du texte ou des images fixes, qui donne envie de visionner la séquence entière. En effet, le modèle de *« l'économie de l'attention »* considère le spectateur comme une ressource rare et fait tout pour le captiver. C'est *« le temps de cerveau humain disponible »* que Patrick Le Lay, président de TF1, affirmait vendre à Coca-Cola – une expression qui avait choqué, à l'époque. La Commission recommande d'interdire le *« scroll infini »* et le déclenchement automatique de vidéos, mais on se demande comment le Sénat français pourrait réguler le fonctionnement des Gafa[1], dont on ne parvient même pas à imposer les bénéfices en France. La Commission estime que les formations de concepteurs devraient intégrer une sensibilisation à cet aspect écologique afin de *« former les jeunes générations à un numérique sobre, à l'écoconception des sites »*. Une résolution que les ruraux, abonnés à une connexion internet lente, apprécieront. Pour transférer les données, la Commission conseille la fibre, à l'impact carbone dix fois moindre que les ondes hertziennes. Ce coût du numérique pourrait être inscrit au bilan RSE (responsabilités sociale et environnementale) des entreprises, avec crédits d'impôt à l'appui.

En ce qui concerne les terminaux, ordinateurs, tablettes et smartphones, la Commission veut mieux réprimer l'obsolescence programmée, aussi bien matérielle que logicielle, et favoriser la réparation locale – afin d'économiser sur les importations et créer des emplois en France. La Commission n'a pas tenu compte, dans son rapport, des appareils obsolètes et du coût environnemental de leur élimination. Les sénateurs s'interrogent aussi sur la 5G et regrettent *« qu'aucune évaluation de l'impact environnemental de cette nouvelle technologie mobile n'ait encore été mise à disposition du public et des parlementaires »*. La consommation énergétique de la 5G, annoncée comme inférieure, sera vite annulée par l'augmentation des débits et des volumes, et un changement des smartphones sera nécessaire. Ne vaudrait-il pas mieux fournir une bonne connexion pour tous, y compris dans les *« zones blanches »* des territoires ?

Pierrick Bourgault

(1) Le terme Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple) réunit les multinationales des nouvelles technologies.



Hommage

Pierre Troisgros, un destin étoilé



Les funérailles de Pierre Troisgros se sont déroulées le mardi 29 septembre.

Pierre Troisgros a rejoint son ancien complice Paul Bocuse au paradis des grands chefs. Si le Roannais perd l'un de ses personnages historiques, mort quelques semaines après son 92e anniversaire, la trace laissée sur la gastronomie française est indélébile.

Une étoile de plus dans le ciel. Ou plutôt trois. Pierre Troisgros s'est éteint mercredi 23 septembre, à l'âge de 92 ans, 37 ans après son frère Jean (1926-1983) avec lequel il avait permis à l'établissement familial d'obtenir une première distinction en 1956, une seconde dix ans plus tard avant de décrocher la lune en 1968. La famille Troisgros est arrivée de Saône-et-Loire au début des années 1930 pour reprendre l'Hôtel des platanes, face à la gare, qui devient l'Hôtel Moderne et restera l'établissement historique jusqu'au déménagement vers Ouches en 2017.

Mis sur les rails par leur père, Jean-Baptiste, les deux frères font leur apprentissage au sein d'illustres maisons partout dans le pays : l'Hôtel du Golf à Étretat, l'Hôtel d'Angleterre à Saint-Jean-de-Luz, Maxim's et Lucas-Carton à Paris, La Pyramide à Vienne où Pierre croisera un autre jeune chef talentueux, un certain Paul Bocuse. De retour au sein de l'établissement familial, Pierre et Jean vont rapidement lui donner de l'éclat. Parmi les plats emblématiques, on retient évidemment l'escalope de saumon à l'oseille créée au début des années 1960, qui a inspiré les couleurs de… la gare de Roanne repeinte en saumon et vert. On doit aussi à la maison Troisgros d'avoir imposé le service à l'assiette, une vraie révolution pour l'époque.

De Johnny à Gainsbourg, le succès grandissant a attiré un chapelet de stars à Roanne. La ville industrielle, jusqu'ici connue pour son textile, s'est trouvée une place de choix sur la carte de France de la gastronomie. L'établissement a même été désigné meilleur restaurant du monde en 1972 par le Gault & Millau. Ce parcours brillant a malheureusement été assombri par le décès brutal de Jean Troisgros en 1983. Une disparition qui a précipité l'arrivée aux fourneaux de Michel, fils de Pierre.

Pluie d'hommages

Depuis le 23 septembre et l'annonce de son décès, les hommages se multiplient. Régis Marcon, le chef triple étoilé de Saint-Bonnet-le-Froid, a rapidement réagi à l'annonce du décès de Pierre Troisgros, le qualifiant de *«deuxième papa»*, des mots extrêmement forts : *«Pierre a beaucoup compté pour moi. Il a été le parrain du Bocuse d'Or que j'ai gagné en 1995. Après cela, il nous a toujours encouragés, ma femme et moi, dans nos projets»*. Les deux chefs partageaient le même attachement à leur territoire. *«C'était le mentor sur notre secteur, un des premiers chefs à obtenir trois étoiles au guide Michelin à la campagne»*.

Si le temps avait un peu éloigné les deux hommes, l'amitié était solidement ancrée. *«Il venait manger à la maison encore une fois par an. Quelques années en arrière, nous avions l'habitude de partir en expéditions au Japon ou ailleurs avec Paul Bocuse notamment. C'étaient des grands moments»*. Beaucoup insistent sur l'homme sous la toque, simple et facile d'accès malgré son succès. Régis Marcon parle d'un *«personnage atypique, charmant, plein d'humour avec qui on ne pouvait qu'être ami !»*

Un ambassadeur du terroir

Tout au long de sa carrière, le chef étoilé a su garder les pieds sur terre. *«Il était resté près de la nature. Il aimait la campagne, il était proche des agriculteurs aussi»*, enchaîne Régis Marcon. *«Il se rendait facilement disponible malgré son emploi du temps»*, insiste, ému, Robert Sérol, vigneron retraité mais emblématique de la côte-roannaise (il a présidé aux destinées de l'appellation pendant quinze ans). *«Je le connais depuis 1978. C'était un client devenu ami»*. Les deux hommes étaient même plus que ça : des partenaires en affaires. En 1992, ils ont replanté ensemble la parcelle des Blondins, presque 2 hectares de gamay. Chaque année, Pierre venait assister à la récolte et partager le repas à la tablée des vendangeurs.

Outre cette parcelle, qui est aujourd'hui entre les mains des deux enfants, Michel Troisgros et Stéphane Sérol, Pierre Troisgros venait au domaine participer à la conception de la cuvée qui portait son nom. *«Nous venons de perdre un grand serviteur»*, insiste Robert Sérol. *«Quand il se déplaçait à travers le monde, il emportait des vins de la Côte roannaise. Il a beaucoup fait pour la notoriété de l'appellation, c'est un peu grâce à lui qu'on a pu obtenir l'AOC en 1994. Il a permis de nous médiatiser et d'apporter sa crédibilité»*. Aujourd'hui, les vins du Roannais ont trouvé leur place sur la carte du restaurant triplement étoilé, *«et ça nous a stimulés pour devenir meilleurs»*, pense Robert Serol.

Marcel Augier, ancien président de la Fête du charolais, a côtoyé le chef étoilé de nombreuses années. *«C'était un personnage très assidu de l'événement. Il aimait faire le tour des animaux, prendre le temps de discuter. Ce ne sont pas tellement ses talents culinaires qui nous ont rapprochés, mais bien la Fête du charolais. Nos discussions étaient plutôt axées sur les animaux, le territoire, le bocage. Il évoquait souvent son enfance dans le Brionnais, les animaux qui pâturaient le long de l'Arconce»*. Marcel Augier confirme que Pierre Troisgros *«aimait la nature, le terroir, le territoire roannais. Il aimait travailler des produits locaux»*. L'ancien éleveur de Sail-les-Bains avoue avoir été marqué par la simplicité du chef étoilé.

Une page se tourne avec le décès de Pierre Troisgros, mais la tradition perdure grâce à Michel et César, la quatrième génération. *«Pierre avait eu la sagesse de passer la main. C'est aussi ce qui nous unit, cette transmission familiale»*, analyse Régis Marcon. Et de se montrer rassurant quant à la future notation du Guide Michelin : *«Michel est aux commandes depuis longtemps. Cela ne devrait pas entraîner de perte d'étoile comme pour Bocuse, le contexte n'est pas le même»*.

David Bessenay
et Lucie Grolleau Frécon